

RAPPORT

VERSION : 2 – 02/04/2015



SYNDICAT DES TROIS RIVIERES COMMUNE DE PEYRAUD

Diagnostic de fonctionnement et Schéma d'aménagement des ouvrages
d'assainissement – Actualisation des Zonages d'assainissement

Rapport de phase 1 :
ANALYSE DE L'EXISTANT – RECUEIL DE DONNEES



Historique des révisions

VERSION	DATE	COMMENTAIRES	REDIGE PAR :	VERIFIE PAR :
2	02/04/2015	Création de document	VS	DR

Contact

David ROBERT – Vincent SABATIER
4, Rue Montgolfier
FR-07200 AUBENAS
Tél. 04.75.35.44.88
Fax 04.75.93.32.16
Mail : agence.aubenas@naldeo.com

Naldeo
Agence d'AUBENAS

Jean-Lou PAILHES
Directeur d'Agence

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
1 PREAMBULE.....	4
2 LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	5
2.1 Obligations légales assainissement collectif	5
2.1.1 Cas général	5
2.1.2 Cas particulier des ouvrages de collecte	6
2.2 Relations Collectivités locales - Industriels	6
2.2.1 Préambule	6
2.2.2 Industriels raccordés à un réseau d'assainissement communal ou intercommunal	6
2.2.3 Non-respect par l'industriel de la réglementation et de la convention de raccordement.....	8
2.2.4 Industriels non raccordés à un réseau d'assainissement communal ou intercommunal	8
3 ENQUETE PREALABLE	10
3.1 La population	10
3.2 Activité publique.....	12
3.3 Activité touristique – Population en pleine saison.....	12
3.4 Activités industrielle, artisanale et commerciale	12
3.5 Zones constructibles	12
3.6 Estimation de la population future.....	16
3.7 Eau Potable	16
3.8 Etudes antérieures	18
3.9 Zonage assainissement	18
4 LE MILIEU NATUREL	19
4.1 Etude de la pluviométrie.....	19
4.2 Relief	19
4.3 Géologie	19
4.4 Hydrologie	21
4.5 Zones protégées	24
4.6 Zones Inondables	25
5 L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	27
5.1 Généralités	27
5.2 Bassins versants – systèmes d'assainissement.....	29
5.2.1 Le Bourg de PEYRAUD	29
5.2.2 Verlieux.....	32
5.3 Réseaux eaux Pluviales	33
5.4 Postes de refoulement	34
5.5 Déversoirs d'orage	34
5.6 Synthèse de la visite du réseau.....	35
5.7 Rejets au milieu naturel.....	45
5.8 Stations d'épuration	46
5.8.1 Station d'épuration du bourg.....	46
5.8.2 Station d'épuration de Verlieux.....	52
6 CONCLUSION	55

1 PREAMBULE

La Commune de PEYRAUD gère elle-même son assainissement par des systèmes d'assainissement complets comportant des réseaux et deux stations d'épuration.

La Commune de PEYRAUD, au niveau de son système d'assainissement, connaît différents problèmes :

- Problèmes d'apports d'eaux claires parasites de temps sec ;
- Problèmes d'apports d'eaux claires météoriques dans les réseaux eaux usées ;
- Problèmes de mises en charge ou dépôts dans les réseaux ;
- Problèmes de rejets au milieu naturel ;
- Problème de traitement des eaux usées collectées sur le bourg.

Le Syndicat des Trois Rivières a également lancé des études similaires sur d'autres Collectivités. Les Communes de PEYRAUD, SAINT ALBAN D'AY et QUINTENAS font partie du même Lot - intitulé LOT 4. Le Syndicat a décidé de lancer une étude diagnostique sur le système d'assainissement de PEYRAUD, afin :

- De faire le point sur les réseaux existants et mettre à jour le plan des réseaux ;
- D'inventorier et de quantifier les pollutions domestiques et industrielles à traiter ;
- D'établir un diagnostic de l'état de fonctionnement des réseaux d'assainissement eaux usées (EU), eaux pluviales (EP), unitaires (EU + EP) et de la station d'épuration ;
- D'améliorer les conditions de fonctionnement des réseaux EU, EP, unitaires et de la station d'épuration ;
- De préciser l'impact sur les milieux récepteurs des dysfonctionnements des ouvrages par temps sec et par temps de pluie, d'évaluer les flux de rejet acceptables par rapport aux objectifs de qualité et aux usages de l'eau en aval de la Commune ;
- De prévoir l'évolution des structures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs de la Commune ;
- D'élaborer un programme pluriannuel cohérent d'investissements hiérarchisés en fonction de leur efficacité vis-à-vis de la protection du milieu naturel, exprimée à l'aide d'indicateurs objectifs ;
- De déterminer l'évolution interannuelle du montant de la taxe d'assainissement compatible avec l'exécution du programme présenté et des projets communaux ;
- D'établir des règles de gestion technique des ouvrages dans le souci de l'optimisation de leur fonctionnement ;
- De mettre en place un protocole de conventionnement avec les industriels raccordés à la station d'épuration communale ;
- De dresser la carte et le rapport du zonage d'assainissement de la Commune ;
- De localiser les introductions d'eaux parasites de temps sec et de temps de pluie ;
- De vérifier le fonctionnement des stations d'épuration, des rejets des eaux traitées et des eaux rejetées par les déversoirs d'orage.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la réglementation actuelle, et notamment la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 qui confère aux Collectivités locales des responsabilités accrues en matière d'assainissement. Elle renforce en particulier l'intervention des Collectivités territoriales en élargissant leurs compétences.

L'objectif de l'étude sera, à partir d'un diagnostic global du système d'assainissement, de proposer un programme de travaux visant :

- A résorber les dysfonctionnements existants sur le réseau d'assainissement ;
- A diminuer les apports d'eaux parasites de temps sec et de temps de pluie ;

- A restructurer le réseau de collecte afin :
 - D'augmenter le taux de collecte,
 - De supprimer les rejets directs de pollution,
 - D'optimiser la collecte de pollution en période pluvieuse (séparatif, calage de déversoir d'orage),
 - De renforcer éventuellement la collecte, notamment en période pluvieuse.

- Améliorer le fonctionnement des réseaux et de la station d'épuration
- Préconiser d'éventuelles démarches vis-à-vis de la réglementation en vigueur (autosurveillance...).

L'étude s'articule en 4 phases :

- **Phase 1** : Recueil des données, inventaire et observation des ouvrages.
- **Phase 2** : Mesures et analyses.
- **Phase 3** : Investigations complémentaires.
- **Phase 4** : Elaboration du schéma directeur d'assainissement.

Le présent rapport constitue le rapport de PHASE 1.

2 LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

2.1 Obligations légales assainissement collectif

2.1.1 Cas général

Le cadre législatif (Article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales) rend obligatoire la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pour les Communes avec des échéances réglementaires pour 2013.

La prise de conscience de l'impact des rejets urbains sur la qualité des cours d'eau figurait déjà dans la Directive CEE 91/271 du 21 Mai 1991. La transcription en droit Français a ensuite été effective à travers la loi sur l'Eau, ainsi que dans divers décrets et arrêtés sans cesse réactualisés.

A l'issue de cette étude diagnostique, il a été rendu nécessaire la détermination d'une pluie de référence à partir de laquelle seront réalisées des simulations de fonctionnement en temps de pluie (création ou modification de déversoirs d'orage et de bassins d'orage). L'article 5 de l'arrêté du 22 Juin 2007 stipule « Les systèmes de collecte doivent être conçus, dimensionnés, réalisés, entretenus et réhabilités conformément aux règles de l'art et de manière à :

- Desservir l'ensemble des immeubles raccordables inclus dans le périmètre d'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Eviter tout rejet direct ou déversement en temps sec de pollution non traitée ;
- Eviter les fuites et les apports d'eaux claires parasites risquant d'occasionner un dysfonctionnement des ouvrages ;
- Acheminer à la station d'épuration tous les flux polluants collectés, dans la limite, au minimum, du débit de référence. ».

2.1.2 Cas particulier des ouvrages de collecte

L'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte des eaux usées mentionne que l'exploitant doit :

- Vérifier la qualité des branchements particuliers ;
- Evaluer la quantité annuelle de sous-produits de curage et de décantation du réseau en matières sèches ;
- Réaliser la surveillance des déversoirs d'orage situés sur un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique supérieure à 600 kg/j. Il doit réaliser sur ces installations la mesure en continu du débit et estimer la charge (MES, DCO) déversée par temps de pluie ;
- Estimer les périodes de déversements et les débits rejetés pour les tronçons qui collectent une charge brute organique entre 120 et 600 kg/j.

Ces dispositions peuvent être éventuellement adaptées par le Préfet sur la base des résultats de l'étude diagnostique, et remplacées par le suivi des déversoirs d'orage représentant au moins 70 % des rejets dans le milieu récepteur du système de collecte.

2.2 Relations Collectivités locales - Industriels

2.2.1 Préambule

Aucun texte de loi n'oblige une Collectivité à admettre des effluents industriels dans son réseau d'assainissement.

2.2.2 Industriels raccordés à un réseau d'assainissement communal ou intercommunal

2.2.2.1 CAS GENERAL

Le déversement dans le réseau de tout rejet autre que domestique est soumis à l'autorisation écrite du représentant de la Collectivité (Maire, Président de syndicat, ...), qui instruit également le dossier d'autorisation.

Il est interdit d'introduire dans les systèmes de collecte :

- Toute matière solide, liquide ou gazeuse susceptible d'être la cause :
 - d'un danger pour le personnel d'exploitation ou les riverains raccordés au réseau,
 - d'une dégradation des ouvrages d'assainissement et de traitement,
 - d'une gêne du fonctionnement de ces mêmes ouvrages.
- Des déchets solides y compris après broyage ;
- Des eaux de source ou des eaux souterraines, y compris lorsqu'elles proviennent d'installations de traitement thermique ou de systèmes de climatisation.
- Des eaux de vidange des bassins de natation.

Article R 1331-2 du Code de la Santé Publique

Des conditions particulières peuvent être fixées dans le Règlement de Service d'Assainissement. *Code général des Collectivités territoriales - Article L2224-12.*

2.2.2.2 CAS PARTICULIERS DES INSTALLATIONS CLASSEES SOUMISES A AUTORISATION

Les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation sont règlementés par l'Arrêté du 1er Mars 1993 et leurs raccordements à une station d'épuration collective par les articles 34 et 35 du même Arrêté.

Le raccordement à une station d'épuration collective urbaine ou industrielle n'est envisageable que dans le cas où les installations sont aptes à traiter l'effluent industriel dans de bonnes conditions conformément à l'étude de traitabilité préalable au raccordement, incluse dans l'étude d'impact.

Tout raccordement doit faire l'objet d'une convention préalable passée entre l'industriel et l'exploitant de la station, et le cas échéant, du réseau, ou d'une autorisation explicite.

La convention ou l'autorisation fixe les caractéristiques maximales et si besoin minimales des effluents rejetés au réseau.

Elle énonce également les obligations de l'exploitant raccordé, en matière d'autosurveillance de son rejet.

Si nécessaire, l'effluent industriel est, avant son entrée dans le réseau collectif, soumis à un prétraitement défini en fonction de ses caractéristiques et des résultats de l'étude de traitabilité préalable.

Lorsque le flux maximal apporté par l'effluent est susceptible de dépasser : **15 kg/j** de MEST, ou **15 kg/j** de DBO5, ou **45 kg/j** de DCO, alors, les concentrations de l'effluent à la sortie de l'installation avant rejet au réseau collectif ne peuvent dépasser : **600 mg/l** en MEST, **800 mg/l** en DBO5, **2000 mg/l** en DCO, **150 mg/l** en NGL, **150 mg/l** en Pt.

Pour les micropolluants minéraux et organiques réglementés à l'article 32.3, les valeurs limites sont les mêmes que pour un rejet au milieu naturel.

Article 34 de l'Arrêté du 1er Mars 1993.

Ces dispositions peuvent être fixées de manière plus sévère par l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Article 73 de l'Arrêté du 1er Mars 1993.

Le raccordement à un réseau public équipé d'une station d'épuration urbaine est subordonné, **pour les installations qui sont raccordées après l'entrée en vigueur du présent Arrêté** (selon les modalités prévues à l'article 67), au respect simultané des deux conditions suivantes :

- La charge polluante en DCO apportée par le raccordement reste inférieure à la moitié de la charge en DCO reçue par la station d'épuration urbaine,
- La charge polluante en DCO apportée par l'ensemble des rejets en provenance d'installations classées reste inférieure à 70 % de la charge en DCO reçue par la station d'épuration urbaine.

Pour les installations déjà raccordées faisant l'objet d'extensions, une étude de traitabilité doit être réalisée pour toute augmentation des rejets.

Article 35 de l'Arrêté du 1er Mars 1993.

(Commentaire : Le but de cet article est d'éviter que l'industriel ne se décharge aux dépens de la Collectivité de sa responsabilité en matière de protection de l'environnement).

Les dispositions du présent Arrêté s'appliquent aux installations dont l'Arrêté d'autorisation interviendra plus d'un an après la publication du présent arrêté. Elles s'appliquent de même pour les extensions d'installations existantes entraînant une augmentation des rejets polluants supérieure à 10 %.

Article 67 (extraits) de l'Arrêté du 1er Mars 1993.

Toutes les dispositions de l'Arrêté du 1er Mars 1993 s'appliquent à toutes les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, **sauf** :

- les installations de combustion,
- les carrières,
- les cimenteries,
- les papeteries,
- les verreries et cristalleries,
- les installations de traitement, stockage ou transit des résidus urbains ou de déchets industriels,
- les établissements d'élevages,
- les installations d'incinération de cadavres d'animaux de compagnie,
- les installations de traitements de surface.

2.2.3 Non-respect par l'industriel de la réglementation et de la convention de raccordement

2.2.3.1 PROCEDURES A SUIVRE

La Commune (ou la Collectivité) peut mettre en demeure l'établissement par envoi d'un courrier officiel.

Si l'établissement persiste dans son non-respect de la convention, l'autorisation de rejet dans le réseau public peut être annulée de manière unilatérale par la Commune, à charge pour l'industriel de prendre des mesures pour traiter ses effluents de manière autonome.

2.2.3.2 EN CAS DE POLLUTION DU MILIEU NATUREL

Le ou les industriels ainsi que le Maire peuvent être poursuivis pénalement.

L'article 1 de la loi du 01 Août 2008 définit en particulier le montant des amendes (au maximum 75°000 €) et la durée des peines de prison (au maximum 2 ans) qui peuvent être fixées par le tribunal. Ce dernier peut également imposer la remise en état du milieu aquatique et assortir son injonction d'une astreinte maximale de 3 000 € par jour de retard (*article L 163-5*). Le tribunal peut également ordonner, aux frais du condamné, la publication de sa décision dans un ou plusieurs journaux (*article L 163-6*).

Néanmoins en ce qui concerne le délit de pollution, l'article 121-2 du Code pénal apporte la possibilité de **rendre pénalement responsable les personnes morales**. Cet article permet en effet de n'engager des poursuites qu'à l'encontre de la seule Commune, en tant que personne morale, dans des hypothèses où la responsabilité des élus serait tenue ou mal établie.

2.2.4 Industriels non raccordés à un réseau d'assainissement communal ou intercommunal

2.2.4.1 CAS GENERAL

Le fait de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune, à l'exception des dommages visés aux articles L. 218-73 et L. 432-2, ou des modifications significatives du régime normal d'alimentation en eau ou des limitations d'usage des zones de baignade, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Le tribunal peut également imposer au condamné de procéder à la restauration du milieu aquatique dans le cadre de la procédure prévue par l'article L. 173-9 (Article L216-6 du Code de l'environnement).

Les infractions doivent être constatées par des procès-verbaux faisant foi jusqu'à preuve du contraire (Article L163-2 du Code de l'environnement).

Ces procès-verbaux sont dressés par des agents assermentés et commissionnés appartenant à divers services ou organismes tels que Gendarmerie, Police des eaux, Office National de la Chasse, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Douane, Gardes Champêtres (liste exhaustive figurant dans l'article L163-1 du Code de l'environnement).

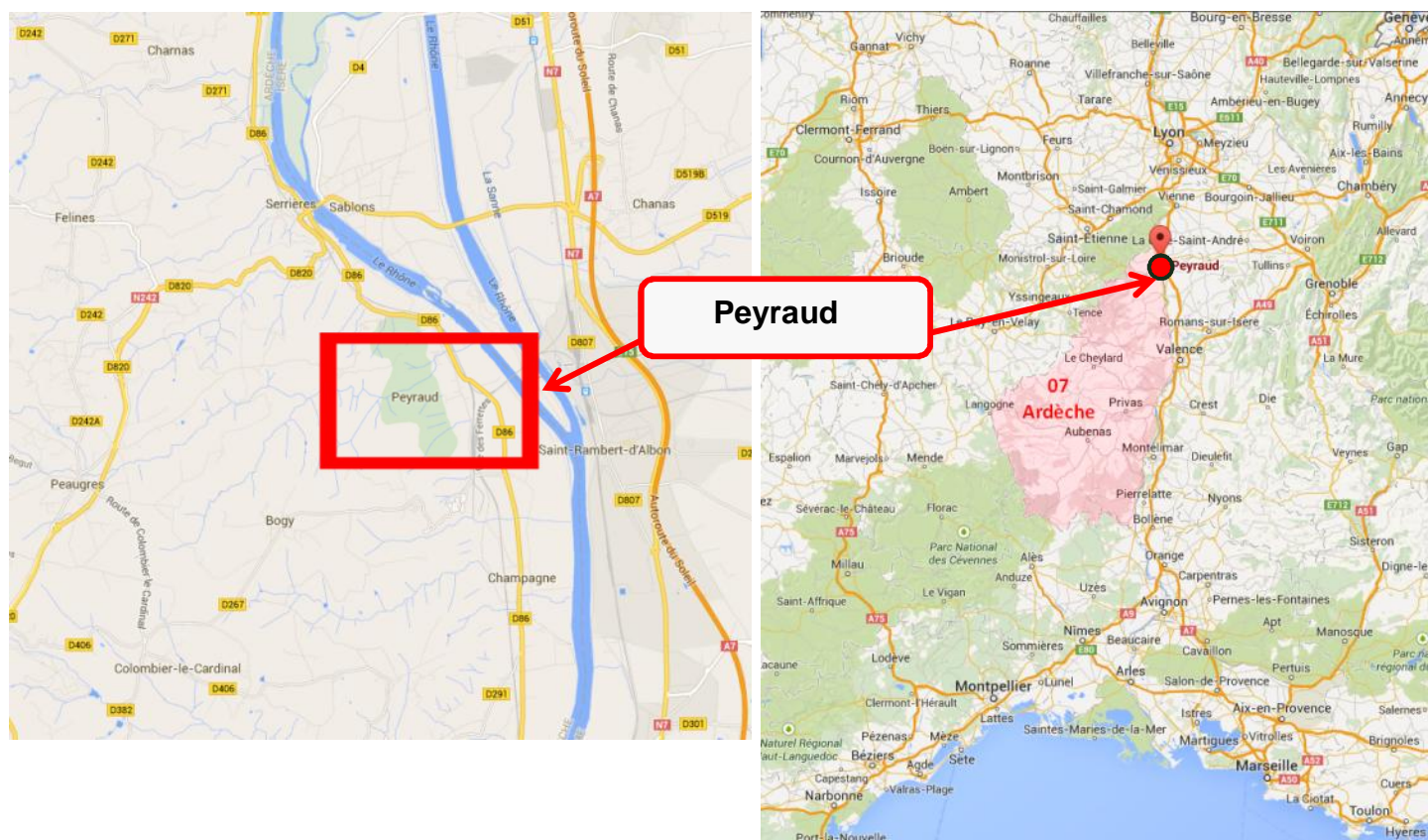
2.2.4.2 CAS PARTICULIERS DES INSTALLATIONS CLASSEES SOUMISES A AUTORISATION

Les conditions (nombre, emplacement, surveillance, mesure) et les spécificités (volume, concentration, charge, valeur limite, ...) de rejet au milieu naturel des effluents industriels sont définies par l'Arrêté du 2 Février 1998, et en tout état de cause fixées dans l'arrêté d'autorisation.

Le Maire doit signaler à la DREAL le non-respect des spécificités de rejet s'il en a connaissance.

3 ENQUETE PREALABLE

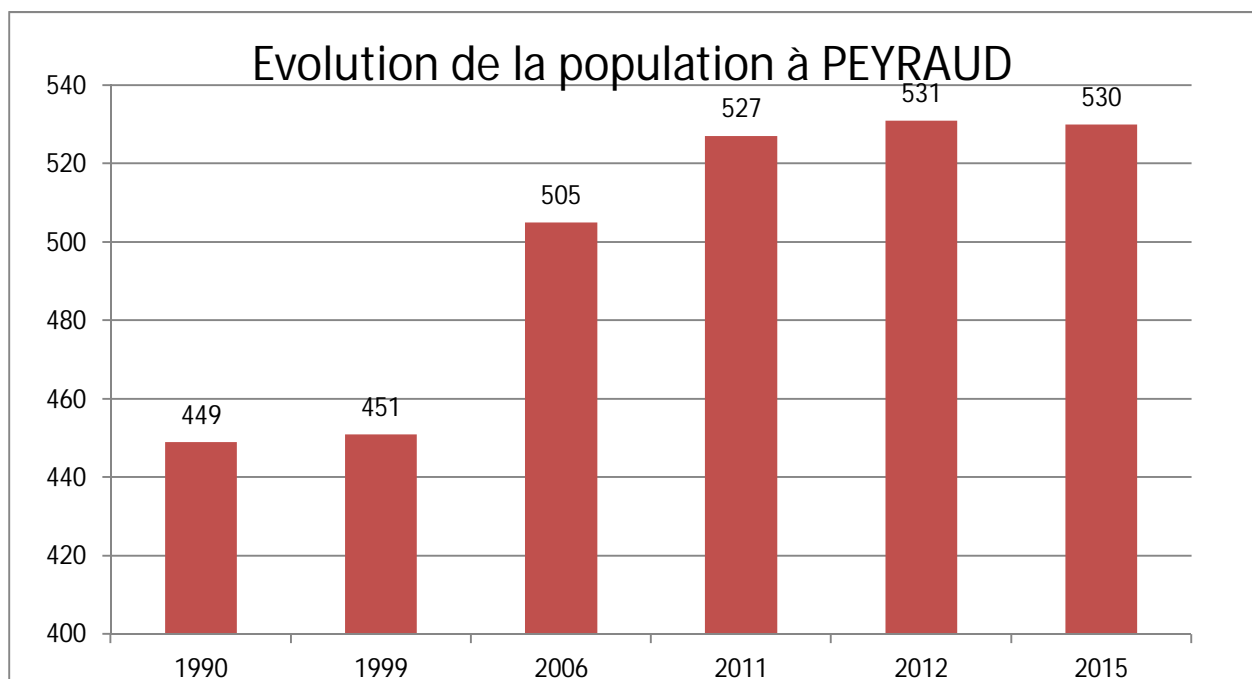
La Commune de PEYRAUD se situe dans le nord de l'Ardèche en bord du Rhône. PEYRAUD est proche des villes de Chanas (à 2km à l'est), Saint-Rambert-d'Albon (à 3km au sud est), Salaise-sur-Sanne (à 4km au nord est), Peaugres (à 5 km au sud ouest), des villages de Sablons (à 2km au nord ouest), Bogy (à 3km au sud ouest), Serrières (à 3 km au nord ouest).



3.1 La population

Le tableau suivant indique l'évolution de la population de la Commune au cours des derniers recensements INSEE :

Année	1990	1999	2006	2011	2012	2015
Population	449	451	505	527	531	530
Evolution sur période	-	0,45%	11,97%	4,36%	0,76%	-0,19%
Evolution annuelle	-	0,05%	1,71%	0,87%	0,76%	-0,06%



La Commune de PEYRAUD compte, en 2015, environ 530 habitants. Globalement, au cours des 25 dernières années, la Commune a connu une augmentation. En 25 ans, la Commune a gagné 81 habitants soit 3 habitants par an environ. Cependant, depuis 2011, la population semble se maintenir.

En 2011, lors des derniers recensements, la population de la Commune se répartissait de la façon suivante :

- les moins de 14 ans représentaient 21.4 % de la population,
- la classe 15 à 29 ans représentait 15.2 % de la population,
- la classe 30 à 44 ans représentait 22.8 % de la population,
- la classe 45 à 59 ans représentait 18 % de la population,
- les plus de 60 ans représentait 22.5 % de la population.

On retiendra que la population est plutôt jeune (plus de 30 % de la population a moins de 30 ans) avec une part de population active importante (près de 60 % de la population a entre 20 et 60 ans).

Le tableau ci-dessous précise le nombre de logements selon leur type dans la Commune en 2011 :

	Nombre	Pourcentage
Résidences principales	215	83%
Résidences secondaires et logements occasionnels	21	8%
Logements vacants	22	9%
Total	258	

En 2011, la part de résidences principales par rapport à l'ensemble des logements est de **83 %**. On retiendra que la part de résidences principales est relativement importante sur l'ensemble de la Commune. La part de résidences secondaires peu importante laisse indiquer qu'il n'est pas attendu de grosses variations saisonnières.

Le nombre moyen de personnes par ménage est **de 2.4**.

La densité de population à l'échelle de la Commune est de 88.4 hab. /km² (supérieure à la densité départementale de l'Ardèche qui est de 56 hab. /km²).

3.2 Activité publique

Parmi les bâtiments pouvant accueillir du public sur la Commune, on retiendra notamment :

- Une école publique de 27 élèves ainsi qu'une cantine scolaire où les repas sont livrés.
- Une salle polyvalente louée de temps à autres pour des repas (événements, associations...)

d'une capacité de 100 personnes.

L'école, la cantine scolaire, ainsi que la salle polyvalente de la Commune peuvent engendrer ponctuellement des rejets d'eaux usées notables. On notera toutefois que concernant les écoles, les enfants habitent pour la plupart sur la Commune, et que la salle communale n'est utilisée que ponctuellement.

3.3 Activité touristique – Population en pleine saison

La Commune ne dispose d'aucune structure d'accueil importante (Hôtels, gîtes, campings,...) pouvant générer une variation saisonnière de population.

On dénombre seulement un gîte (domaine de la Prête) disposant de 6 à 7 chambres et non raccordé au réseau d'assainissement.

Par ailleurs, on rappellera la présence de seulement 21 résidences secondaires sur la Commune, soit potentiellement 42 habitants supplémentaires, sur la base de 2 habitants par foyer. Ces personnes supplémentaires compensent les départs en vacances des habitants permanents de la Commune.

On retiendra donc l'absence de variation saisonnière sur la Commune. Une population d'environ 530 habitants est présente sur la Commune tout au long de l'année.

3.4 Activités industrielle, artisanale et commerciale

La Commune dispose de quelques commerces : une agence postale, de deux bars restaurants et d'un salon de coiffure. Elle est dotée d'équipements tels qu'une bibliothèque, un espace de jeux et un terrain de boule ainsi qu'une salle d'animation rurale.

On dénombre 2 restaurants : La Vallée et l'Auberge des Pêcheurs. Leur activité reste relativement modeste. Il n'a pas été recensé de problème lié à d'éventuels rejets graisseux de la part de ces établissements.

3.5 Zones constructibles

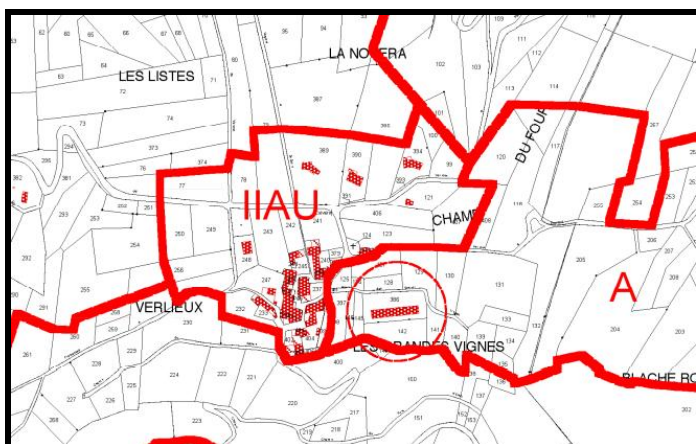
La Commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme établi en 2005. Ce document est en cours de révision.

Les extraits de plans ci-dessous présentent le zonage du PLU.

Légende

PLAN LOCAL D'URBANISME	
REVISION du PLAN d'OCCUPATION des SOLS	
Commune de PEYRAUD - Département de l'Ardèche	
Ua	Zone à caractère central d'habitat dense
Ub	Zone à caractère central d'habitat peu dense
Uc	zone d'extension des hameaux à caractère aéré
Uac	Zone réservée aux activités
IIAU	Zone non équipée urbanisable sous conditions
A	Zone de richesse des sols, à préserver
Ap	Zone de richesse des sols, secteur d'implantation d'éoliennes
N	Zone naturelle à protéger
	Zone de carrière
	Zone submersible du Rhône non constructible
	Zone inondable constructible sous conditions
	Emplacement Réservé
	Zone non aedificandi (établissements agricoles)
	Zone non aedificandi (voie classée à grande circulation)

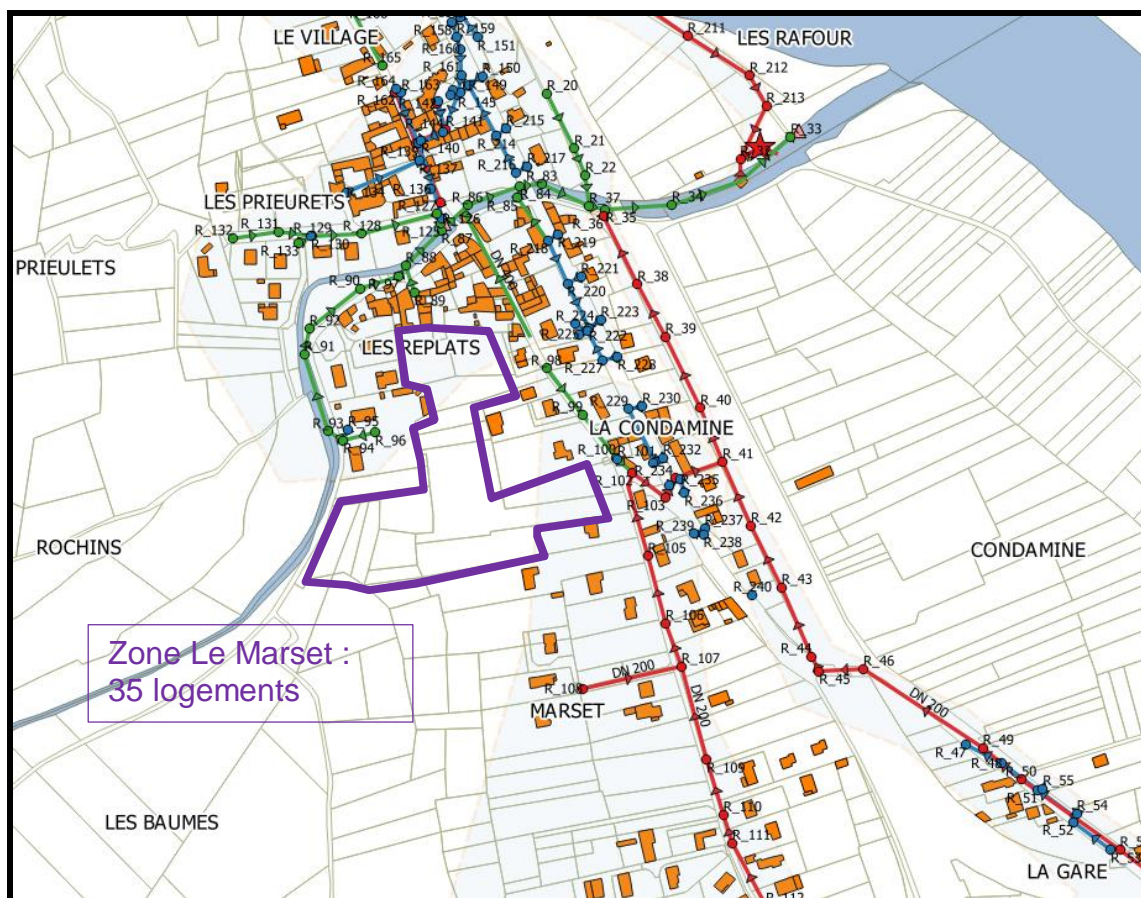
Verlieux :



Actuellement, la Commune ne connaît pas de nouvelles constructions, hormis très ponctuellement sur le hameau de Verlieux.

En termes de projet d'urbanisme, il existe aujourd'hui un projet de lotissement dans le quartier Le Marset. 35 logements seraient prévus d'ici 2030.

La carte ci-après présente le secteur concerné.



On notera par ailleurs que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) limite le nombre de constructions annuelles à 2.9 avec un nombre maximal de logements de 51, et ce, dans une limite de 500 mètres autour du village.

3.6 Estimation de la population future

Compte tenu de l'évolution de population au cours des dernières décennies (voir § 3.1) et des projets d'urbanisation (voir § 3.6), nous retiendrons, pour la suite de l'étude, une augmentation annuelle de population d'environ 7 habitants supplémentaires sur l'ensemble de la Commune.

Ainsi, à l'horizon 2030, il peut être estimé une population d'environ 640 habitants.

Par ailleurs, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) prévoit une population de 640 habitants en 2030 sur la Commune de PEYRAUD.

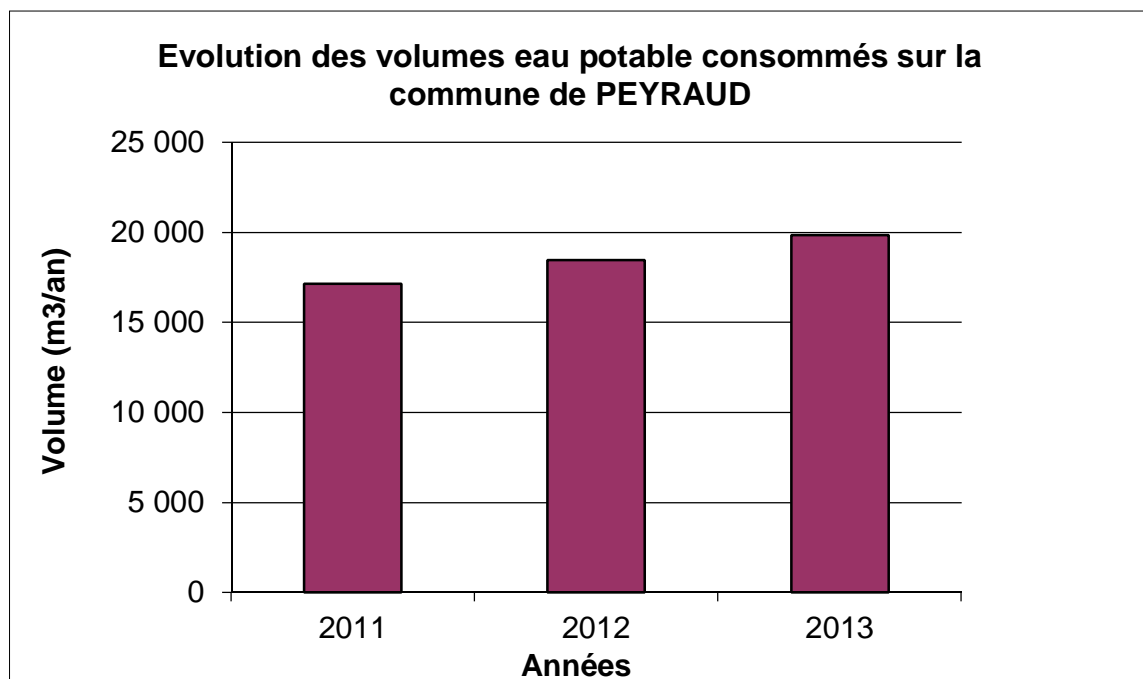
Pour rappel, il n'y a pas de variation saisonnière de population.

3.7 Eau Potable

La Commune de PEYRAUD a délégué la gestion de l'alimentation et la distribution en eau potable à la SAUR.

La consommation sur la Commune au cours des 4 dernières années figure dans le tableau ci-dessous, et est repris dans le graphique ci-après :

	2011	2012	2013
Consommation eau potable (m³/an)	17 134	18 443	19 824



On remarque que la consommation est relativement stable au cours des 4 dernières années.

En 2013, le volume d'eau potable facturé aux abonnés a été de 19 824 m³ répartis sur la base de 530 habitants, soit une consommation de 102 l/j/habitant et 272 abonnés, soit une consommation de 200 l/j/abonné.

Le tableau suivant précise, pour 2013, les volumes consommés par jour en distinguant le type d'assainissement :

	Abonnés		Nombre d'habitants estimés	Volumes (m ³ /an)	Volumes (l/j)	
	Nombre	Pourcentage			/abonnés	/habitants
Assainissement non collectif*	31	11,40%	60	2 631	233	119
Assainissement collectif	242	88,97%	472	17 193	195	100

* Y compris branchements AEP uniquement (ex: arrosage, fontaines...)

On remarque que les volumes consommés par abonné ou par habitant sont plus importants sur les secteurs assainis de façon non collective.

En 2013, nous avons identifié 2 gros consommateurs (consommation supérieure à 500 m³/an), recensés dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'abonné	Adresse du branchement	Activité	Type d'assainissement	Volumes consommés (m ³)
ROUZET	RUE DE LA MAIRIE	Clients particuliers (Clients particuliers)	Collectif	909
TAALBA	RUE DE L'EGLISE	Clients particuliers (Clients particuliers)	Collectif	832

Le volume assujéti à l'assainissement correspond environ à 90 % du volume total utilisé par les consommateurs (ratio de 10 % non retourné au réseau). Le tableau suivant indique les volumes théoriques d'eaux usées attendus selon le type d'assainissement.

Système d'assainissement	Volume eau potable consommé (m ³ /an)	Volume assainissement rejeté *	
		m ³ /an	m ³ /j
Assainissement non collectif	2 631	2 368	6
Assainissement collectif	17 193	15 474	42

*: hypothèse que 90% du volume eau potable consommé est rejeté au réseau d'assainissement

Le tableau suivant indique les volumes théoriques d'eaux usées attendus selon le système d'assainissement.

Système d'assainissement	Nombre d'abonnés	Volume eau potable consommé (m ³ /an)	Volume assainissement rejeté *	
			m ³ /an	m ³ /j
Le bourg	223	15661	14095	39
Verlieux	19	1532	1379	4

*: hypothèse que 90% du volume eau potable consommé est rejeté au réseau d'assainissement

3.8 Etudes antérieures

Un Schéma Général d'Assainissement a été réalisé en 2001 par le Bureau d'Etudes SAUNIER ENVIRONNEMENT. On retiendra les éléments suivants :

Il avait notamment été recensé d'importants volumes d'entrées d'eaux claires parasites.

Le tableau suivant, extrait du rapport du BE SAUNIER, présente les travaux préconisés.

TOTAL OPERATION (en FHT)	SUBVENTIONS (en %)	PART COMMUNALE (en FHT)	GAINS / AMELIORATION
--------------------------------	-----------------------	-------------------------------	----------------------

Mise en conformité de l'assainissement sur le village / Extension du réseau

1- Chef lieu : mise en séparatif					
B.V. "rive gauche du ruisseau"	collecte / suppression ECP	2 500 000	60%	1 000 000	collecte de 150 EH ; - 10 000 m ³ /an de rejet au Rhône
B.V. "rive droite du ruisseau"	collecte / suppression ECP	1 100 000	60%	440 000	collecte de 50 EH ; - 3 500 m ³ /an de rejet au Rhône
	transfert	150 000	70%	45 000	
Transfert B.V. "rive gauche ruisseau"	transfert	580 000	70%	174 000	
Station d'épuration (STEP)	épuration	2 000 000	70%	600 000	station entièrement neuve
TOTAL :		6 330 000		2 259 000	

2- Chef lieu : amélioration sur le réseau séparatif existant

B.V. "Sud" : renouvellement de 300 m	collecte	300 000	50%	150 000	amélioration de l'écoulement gravitaire
--------------------------------------	----------	---------	-----	---------	---

3- Extension de la collecte du village

Néant					
-------	--	--	--	--	--

Mise en conformité de l'assainissement des hameaux

Verlieux	collecte	300 000	50%	150 000	collecte de 30 EH
	épuration	300 000	70%	90 000	
	Total :	600 000		240 000	
Maze (scénario n°1)	collecte	350 000	50%	175 000	collecte de 30 EH
	transfert	150 000	70%	45 000	
	épuration	300 000	70%	90 000	
	Total :	800 000		310 000	
Couenat					

Aujourd'hui, seuls les travaux concernant le hameau de Verlieux ont été réalisés.

3.9 Zonage assainissement

Le zonage assainissement a été réalisé en octobre 2003.

Le centre du village, ainsi que les lotissements attenants, les quartiers Marset, Orange, la Gare, Grands Champs, La Condamine, Le bourg et les Prieurets, ainsi que la station de production d'eau potable sont raccordés à un réseau d'assainissement collectif.

Tous les autres secteurs, du fait de leur éloignement d'un réseau existant et de leur dispersion, sont assainis de façon individuelle.

Parmi les secteurs non raccordés :

- Maze/Champ Rubin (Ouest de la Commune) : Un projet d'assainissement collectif avait été envisagé lors du précédent schéma directeur (voir § 3.8).

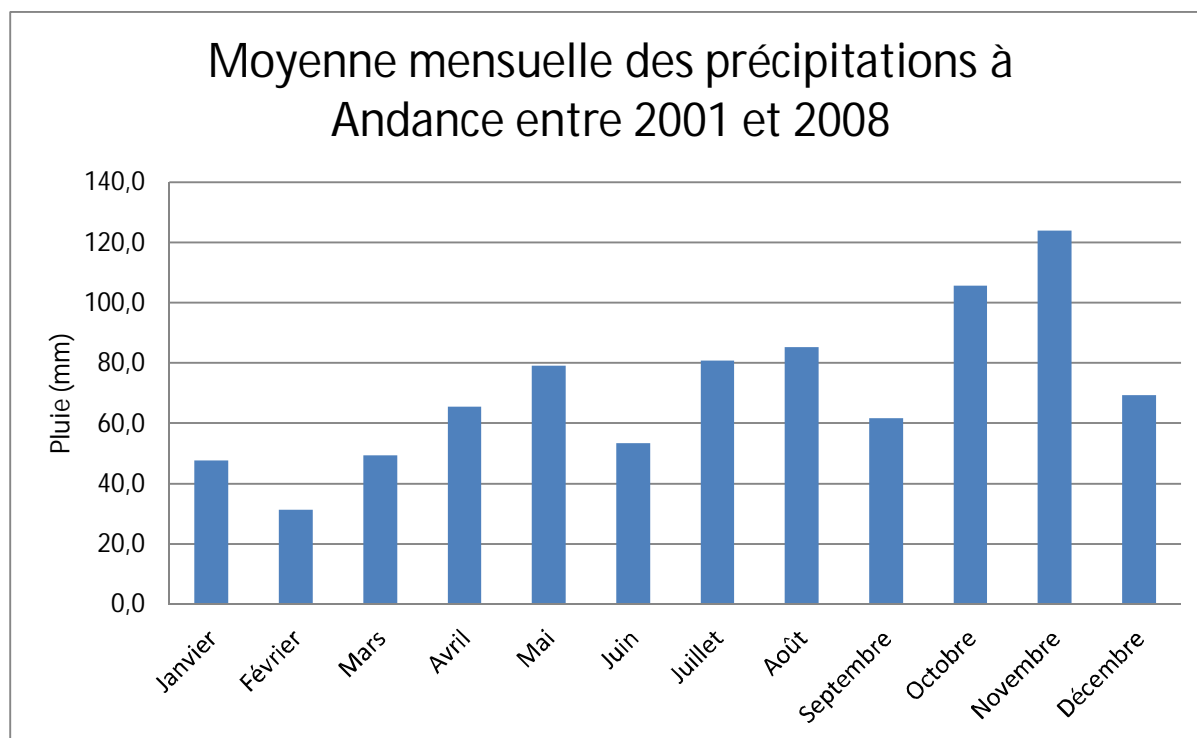
- La Bardinière, Les Plantas, La Couenat et Peyrasine (Sud de la Commune) : habitat très dispersé. Aucun projet d'assainissement collectif.

4 LE MILIEU NATUREL

4.1 Etude de la pluviométrie

Le poste pluviométrique d'Andance est le plus proche de notre secteur d'étude.

La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de **843 mm** se répartissant mensuellement de la manière suivante :



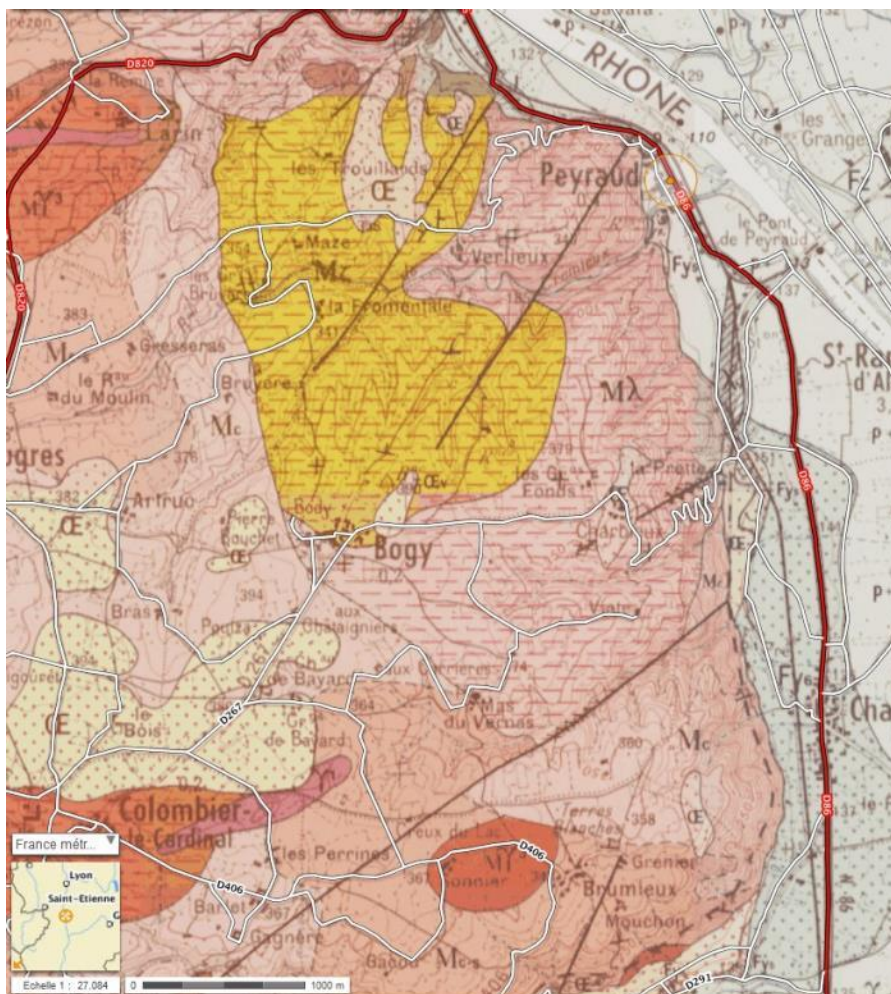
On notera la présence des périodes les plus pluvieuses, à l'automne et en moindre mesure, au printemps.

4.2 Relief

La zone d'étude varie d'une altitude minimale de 134 m (en bordure du Rhône) à une altitude maximale de 381 m (plateau – Verlieux).

4.3 Géologie

La carte ci-dessous, extraite de la carte du BRGM, présente le contexte géologique de PEYRAUD et de son environnement.



Les terrains sédimentaires

On trouve, au Nord, près du hameau de Maze, un couloir sédimentaire constitué de limons et loess d'âge indéterminé.

Cette formation est constituée de sols peu perméables, à tendance argileuse, qui furent exploités par des tuileries dans certains secteurs (St ETIENNE DE VALOUX).

La partie Est de la Commune, à partir du village jusqu'au Rhône, est constituée d'alluvions fluviales modernes sablo-caillouteuses dont l'épaisseur est d'environ 20 mètres. Ces terrains sont perméables. Le substratum peut être soit le pliocène (argiles), soit le socle cristallophyllien.

Signalons enfin, le long du ruisseau de Crémieux, à l'Ouest du village, une formation alluvionnaire fluviale plus ancienne, riche en galet.

Les roches cristallophylliennes

- à l'Ouest, sur le plateau de BOGY, se situe une formation complexe hétérogène regroupant plusieurs types de roche. Ce type de formation est peu représenté dans la région. Le manque d'affleurement ne permet pas de localiser précisément les différents secteurs constitutifs de ce complexe. Sur ce « complexe de Verlieux », on retrouve plus particulièrement les leptynites granitoïdes, les gneiss à biatite et les leptynites blanches ;

- à l'Est de ce complexe, on trouve la formation de leptynites granitoïdes, formant les coteaux de PEYRAUD ; ce sont des roches massives de grains variables parfois assez grossiers ;
- à la jonction de ces deux formations, au Nord, on note la présence d'un cône de déjection torrentiel (ruisseau de Peyraud).

4.4 Hydrologie et qualité de l'eau

La Commune de PEYRAUD se situe à l'Ouest du Rhône, qui sert d'exutoire au ruisseau qui traverse la Commune :

- Le ruisseau de Crémieux traverse le bourg avant de se rejeter dans le Rhône. Il a deux affluents en amont de la Commune : le ruisseau de Bras et le ruisseau de Bourgon. Il fait 6.5 km de long.
- La Commune de PEYRAUD comprend d'autres petits ruisseaux comme Orange et Marcet.



Bilan de la qualité des eaux sur le bassin versant du Crémieux, de l'Ecoutay, et du Torrenson en 2012 et 2013



Légende :

Périmètre du Syndicat des Trois Rivières

 Limite de bassin versant

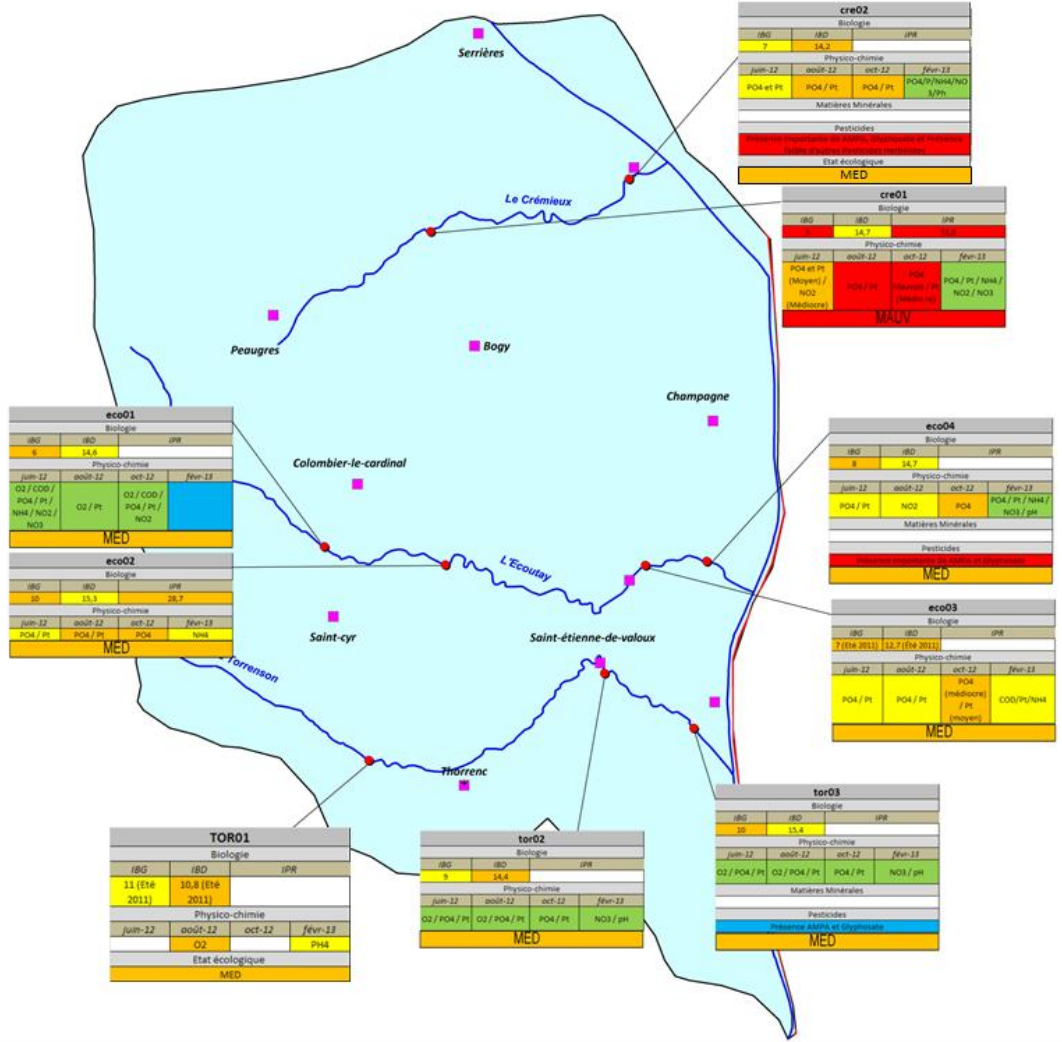
 Masses d'eau

 Communes

Nom station		
IBD	IBD	IPR
Physico-chimie		
juin-12	août-12	fév-13
Matières Minérales		
Pesticides		
Etat écologique		

Classe d'état

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Absence de données



Bilan des pressions sur le Crémieux

Le diagnostic de la pression domestique a mis en évidence l'impact important de l'assainissement collectif sur le Crémieux. En période d'étiage, la somme des rejets des stations d'épuration de Peaugres et de Bogy constitue l'intégralité du débit du Crémieux au niveau de Peyraud. Le décanteur digesteur de la station de Peaugres en tête de bassin versant est vétuste et selon les observations de terrain, une quantité importante d'eaux claires parasites est observée en période de pluie, et ce, malgré un réseau mixte. La dégradation provient en majorité de la station de Peaugres.

Le diagnostic réalisé sur l'utilisation des engrais organiques et minéraux et les analyses confirment que l'activité agricole impacte la qualité du Crémieux. Les teneurs d'Azote et de Phosphore contenues dans les effluents d'élevage atteignent 100 kg par hectare sur les communes de Peaugres et Peyraud. L'occupation du sol sur la commune de Peaugres, en tête de bassin versant confirme cela puisque l'essentiel des parcelles est constitué par des prairies. La partie est de la commune est occupée par des vergers et des céréales de type maïs.

La pression liée à l'utilisation des engrais minéraux et des phytosanitaires est estimée de très forte à Bogy à forte à Peaugres.

Une seule ICPE soumise à autorisation est recensée sur la commune de Félines, un abattoir de Volailles. Les résidus d'eau industriels sont transférés vers la station de Félines n'impactant pas la qualité du Crémieux.

Les observations faites lors des campagnes de mesure et lors de la pêche électrique pointent un mauvais état du Crémieux ; la cause principale de cet état étant la pénurie temporaire d'eau qui entraîne parfois un assèchement du ruisseau. Outre le paramètre quantité, on note un fort colmatage des fonds par le sable qui altère grandement l'habitat piscicole. Cet ensablement du lit trouve ses origines dans le piétinement répété des bovins dans le lit et sur les berges de la pratique de labours à proximité des rives et de la pratiques de sports mécaniques (moto) dans le lit du Crémieux.

Bilan de la qualité de l'eau du Crémieux

La station de suivi CRE 02 a permis d'évaluer la qualité du Crémieux. Le principe de l'élément déclassant est utilisé pour déterminer l'état écologique de cette masse d'eau.

Au vu des résultats des campagnes physico-chimiques et biologiques réalisées sur le Crémieux, l'état Ecologique est évalué de **Médiocre**. C'est l'**Indice Biologique Global** qui est le paramètre déclassant avec une note de **7**.

Sur le site CRE 01, l'état du Crémieux est **mauvaise** déclassé par l'IBG et l'IPR. Les paramètres physico-chimiques sont également mauvais notamment sur les matières phosphorés. Ce site révèle une pression très importante en amont du bassin versant.

4.5 Zones protégées

ZNIEFF

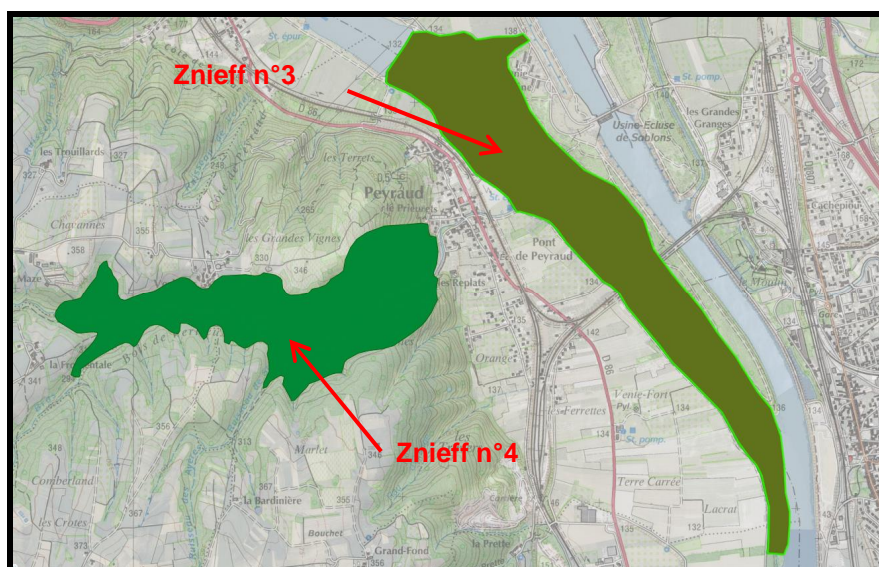
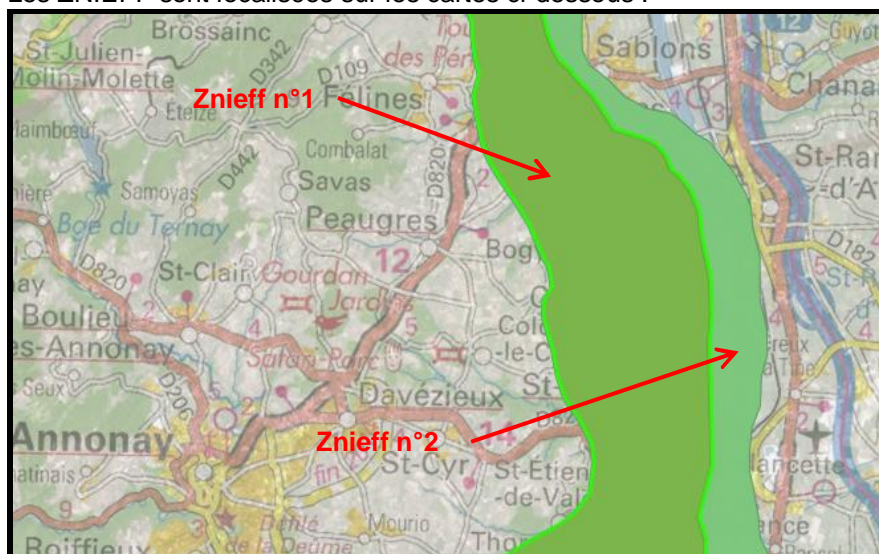
Une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique) se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue ainsi l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs. On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les zones de type I, (vert clair) secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées ;
- Les zones de type II, (vert foncé) grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe : le principe général est d'éviter autant que possible tout aménagement à l'intérieur d'une ZNIEFF de type I, dont l'intérêt écologique est avéré. Dans le cas de ZNIEFF type II, les projets ou aménagement sont autorisés sous réserves de diagnostic préalable et de vérification des impacts.

N°	ZNIEFF	Commune	Situation	Type	Intérêt
1	Corniche du Rhône et de l'ensemble des vallons rhodaniens de ST PIERRE DE BOEUF à TOURNON	Plusieurs	Région	2	Patrimoniaux, Fonctionnels, supplémentaires
2	Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes	Plusieurs	Drôme - Ardèche	2	Patrimoniaux, Fonctionnels, supplémentaires
3	Ile de la Sainte et restitution de Sablons	CHAMPAGNE, PEYRAUD, SABLONS, ST RAMBERT D'ALBON		1	Patrimoniaux
4	Ruisseau de Crémieux	BOGY, PE AUGRES, PEYRAUD		1	Faune, écologique, oiseaux

Les ZNIEFF sont localisées sur les cartes ci-dessous :

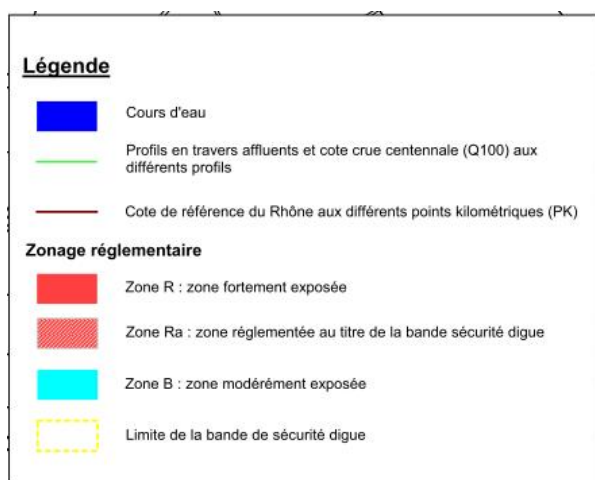
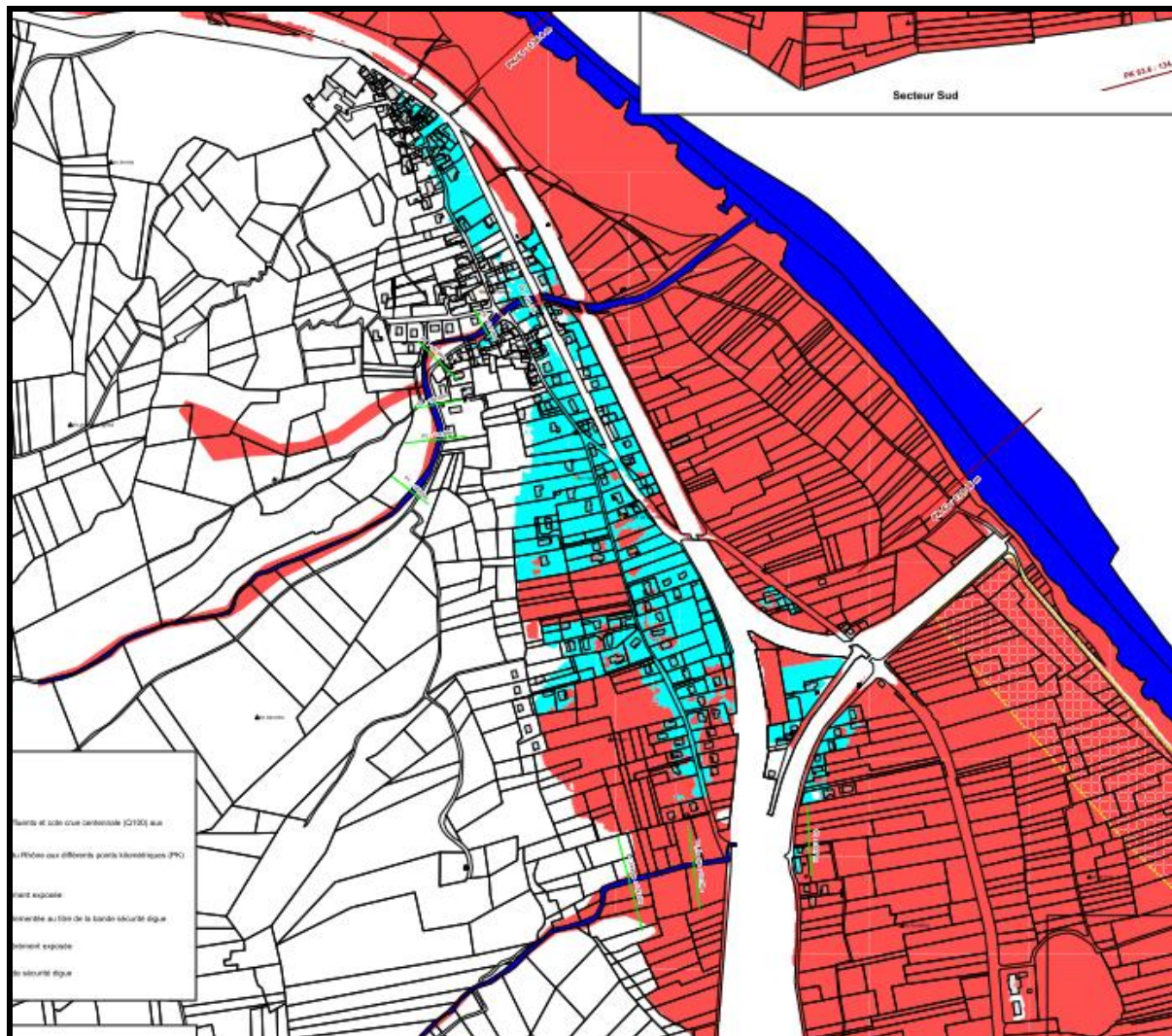


4.6 Zones Inondables

La Commune dispose d'un PPRI (Plan prévention des risques inondation) établi en janvier 2013. Le PPRI est un document réglementaire approuvé par le préfet, après consultation des administrations compétentes en matière d'urbanisme et du Conseil municipal suivie de l'enquête publique. Il a pour objectif principal d'établir une cartographie des zones à risques et de réglementer ces zones notamment en :

- interdisant les nouvelles implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et de les limiter dans les autres zones inondables ;
- prescrivant des mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et constructions y compris existantes et pour ne pas nuire à l'écoulement des eaux et préserver les zones d'expansion des crues.

La carte ci-dessous présente le zonage du PPRI.



On remarque qu'une partie importante du bourg est concerné par des risques d'inondations. Concernant l'assainissement, l'essentiel des réseaux et la station sont également concernés.

5 L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5.1 Généralités

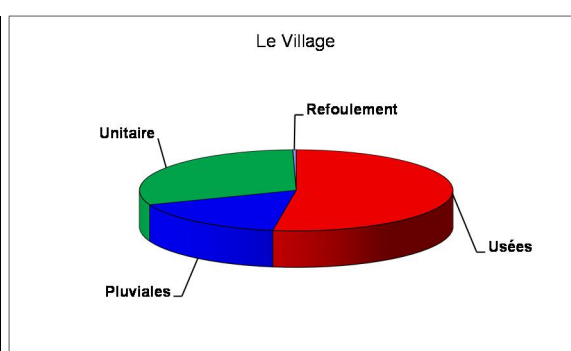
L'ensemble des réseaux et stations sont exploités par les services techniques de la Commune.

La Commune de PEYRAUD est composée de deux systèmes d'assainissement :

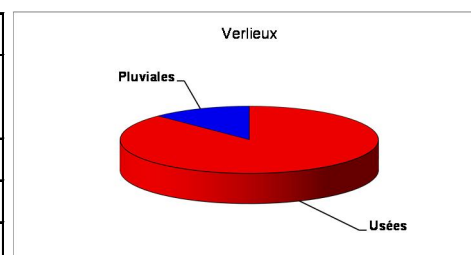
- Le bourg
- Verlieux

Les tableaux et graphiques suivants présentent les linéaires de réseaux par type et par système d'assainissement.

Le Village		
Type de Réseau	Linéaire en m	Pourcentage
Usées	3 216	52%
Pluviales	1 032	17%
Unitaire	1 871	30%
Refoulement	22	0%
Total	6 141	100%



Verlieux		
Type de Réseau	Linéaire en m	Pourcentage
Usées	659	88%
Pluviales	94	12%
Total	753	100%



L'ensemble de la Commune présente près de 6 km de réseau d'assainissement (eaux usées et unitaire), un peu plus de 1 km de réseau eaux pluviales.

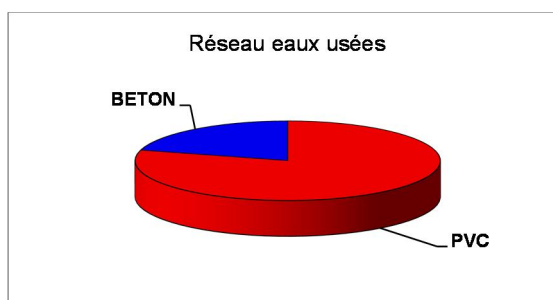
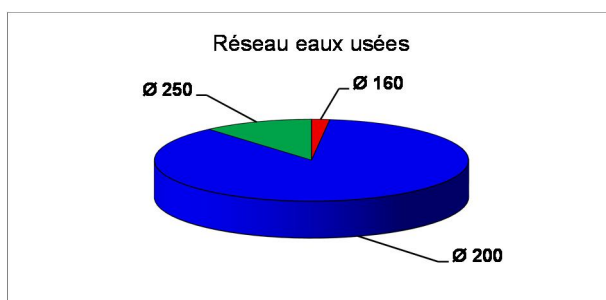
	Linéaire (ml) par type de réseaux			
	Usées	Pluviales	Unitaire	Refoulement
Verlieux	659	94	0	0
Le Village	3 216	1 032	1 871	22
TOTAL	3 875	1 126	1 871	22

Au total, 186 regards et 4 déversoirs d'orage ont été reportés sur les plans.

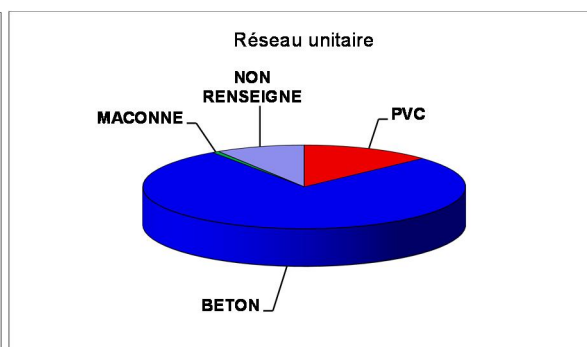
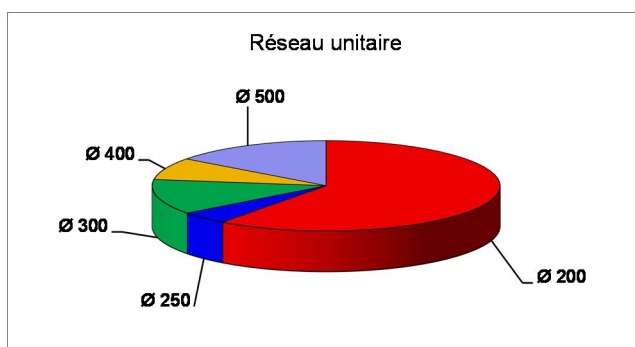
		LE VILLAGE	VERLIEUX	TOTAUX
Nombre de regards	EAUX USÉES	54	20	74
	EAUX PLUVIALES	59	5	64
	UNITAIRE	48	0	48

Les tableaux ci-après présentent la répartition des linéaires de réseaux par diamètre et matériaux.

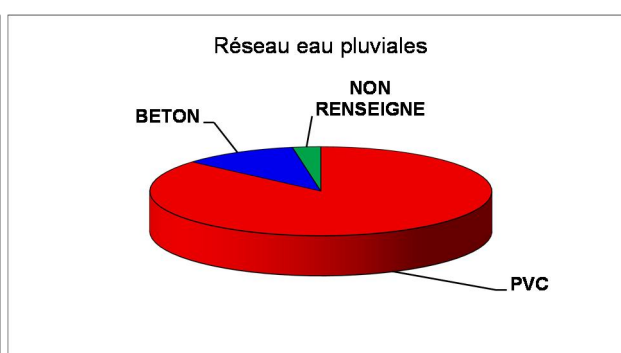
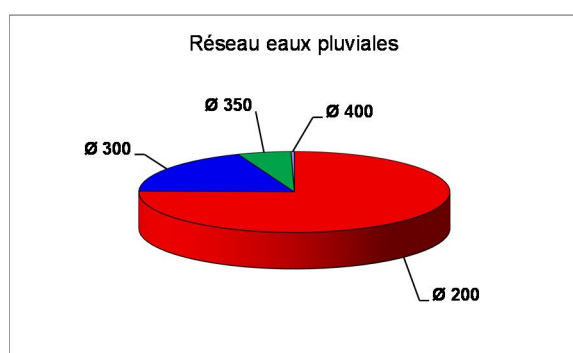
Commune de PEYRAUD - Réseau eaux usées		
Diamètres	Linéaire en m	Pourcentage
Ø 160	72	2%
Ø 200	3 358	87%
Ø 250	439	11%
Total	3 869	100%
Matériaux	Linéaire en m	Pourcentage
PVC	3 067	79%
BETON	802	21%



Commune de PEYRAUD - Réseau unitaire		
Diamètres	Linéaire en m	Pourcentage
Ø 200	1107	98,9%
Ø 250	84	7,5%
Ø 300	231	20,6%
Ø 400	146	13,0%
Ø 500	274	24,5%
Total	1 842	164,6%
Matériaux	Linéaire en m	Pourcentage
PVC	245	21,9%
BETON	1 446	129,2%
MACONNE	13	1,2%
NON RENSEIGNE	167	14,9%



Commune de PEYRAUD - Réseau eaux pluviales		
Diamètres	Linéaire en m	Pourcentage
Ø 200	842	75,2%
Ø 300	211	18,9%
Ø 350	62	5,5%
Ø 400	4	0,4%
Total	1 119	100,0%
Matériaux	Linéaire en m	Pourcentage
PVC	974	87,0%
BETON	123	11,0%
NON RENSEIGNE	30	2,7%



5.2 Bassins versants – systèmes d'assainissement

La Commune de PEYRAUD est composée de deux systèmes d'assainissement collectif.

Un synoptique planimétrique des systèmes d'assainissement de la Commune figurent en annexe n°1.

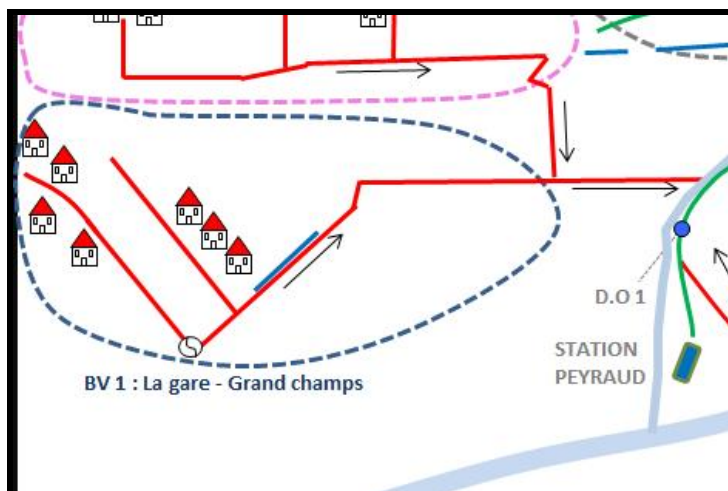
Les réseaux de la Commune, par système d'assainissement et par bassin versant, sont décrits ci-après.

5.2.1 Le Bourg de PEYRAUD

Les réseaux du bourg de PEYRAUD peuvent être divisés en 4 bassins versants principaux.

BV1 La gare – Grand champs

L'extrait du synoptique des réseaux de la Commune présente les réseaux de ce bassin versant :



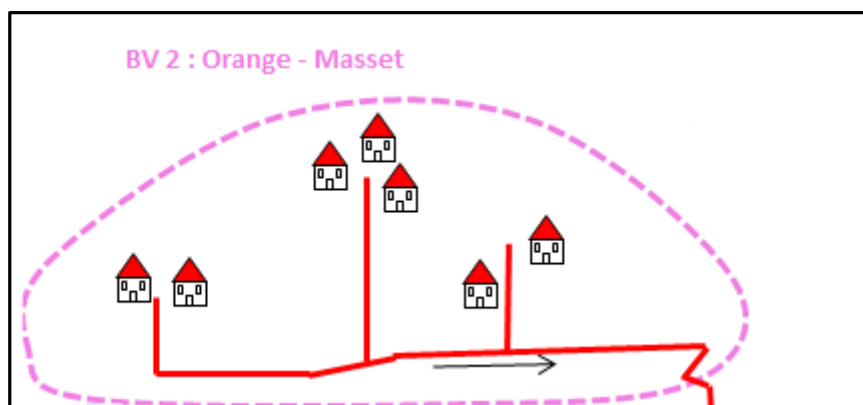
Il s'agit des quartiers de la Gare et Grand Champs, situés au Sud de la Commune. Les maisons situées à proximité de la station d'eau potable sont également raccordées sur ce bassin versant (refoulement particulier). L'habitat est relativement aéré. On notera que la rue des Ferrets dispose d'un poste de refoulement. Les réseaux sont entièrement en séparatif.

La charge collectée par ce bassin versant a été estimée à 60 EH.

Commune de PEYRAUD / BV1		
Type de Réseau	Linéaire en m	Pourcentage
Usées	1 435	89%
Pluviales	160	10%
Refoulement	23	1%
Total	1 618	100%

BV2 Orange - Masset

L'extrait du synoptique des réseaux de la Commune présente les réseaux de ce bassin versant :



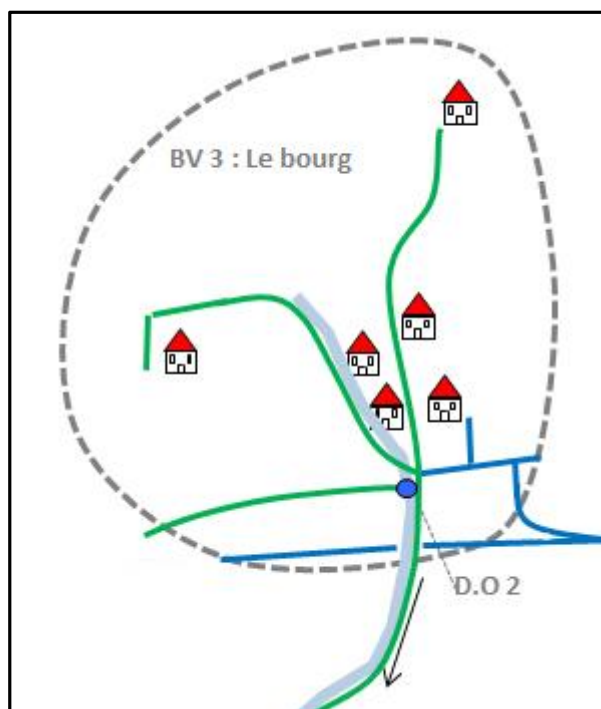
Les quartiers d'Orange et Masset, sont situés au Sud de la Commune de PEYRAUD et sont essentiellement composés de lotissements. Les réseaux sont entièrement en séparatif.

La charge collectée par ce bassin versant a été estimée à 150 EH.

Commune de PEYRAUD / BV2		
Type de Réseau	Linéaire en m	Pourcentage
Usées	1 146	92%
Pluviales	101	8%
Total	1 247	100%

BV3 Le bourg

L'extrait du synoptique des réseaux de la Commune présente les réseaux de ce bassin versant :



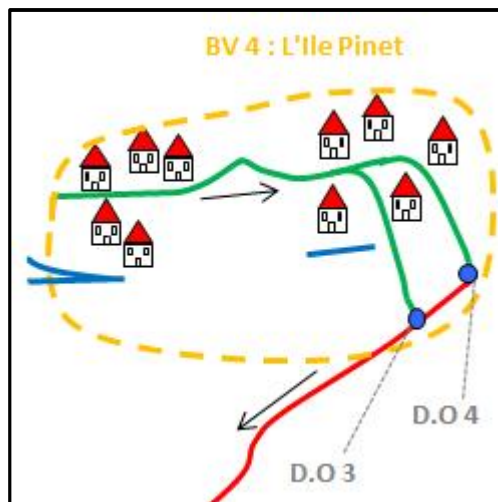
Ce bassin versant collecte le centre-ville (habitat regroupé). On notera la présence de deux déversoirs d'orage (DO1 en entrée de station et DO2 sur une antenne). Le réseau longe ou passe dans le cours du ruisseau du Crémieux jusqu'à la station d'épuration. Le réseau est essentiellement en unitaire.

La charge collectée par ce bassin versant a été estimée à 150 EH.

Commune de PEYRAUD / BV3		
Type de Réseau	Linéaire en m	Pourcentage
Usées	187	10%
Pluviales	649	35%
Unitaire	1 038	55%
Total	1 874	100%

BV4 L'île Pinet

L'extrait du synoptique des réseaux de la Commune présente les réseaux de ce bassin versant :



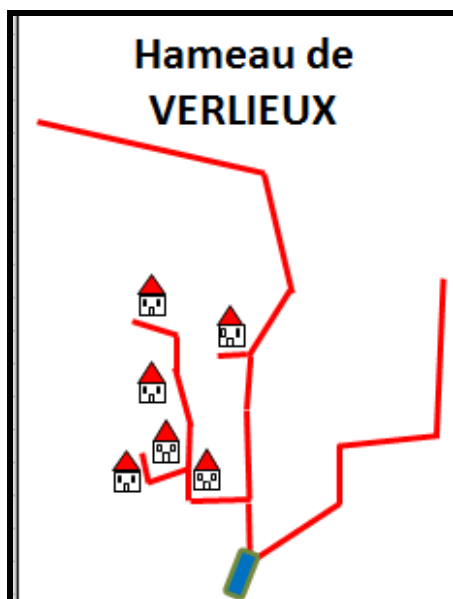
Ce bassin versant est situé au Nord du Bourg. Il collecte les effluents de la partie Nord du Bourg dont l'habitat est relativement dense. Il est composé essentiellement de deux antennes unitaires qui aboutissent sur deux déversoirs d'orage (DO3 et DO4) avant de rejoindre un collecteur de transfert vers la station d'épuration.

La charge collectée par ce bassin versant a été estimée à 90 EH.

Commune de PEYRAUD / BV4		
Type de Réseau	Linéaire en m	Pourcentage
Usées	553	39%
Pluviales	123	9%
Unitaires	727	52%
Total	1 403	100%

5.2.2 Verlieux

Le hameau de Verlieux, situé à l'Ouest du bourg de PEYRAUD, sur le plateau, dispose de son propre système d'assainissement. Le synoptique ci-dessous présente le système d'assainissement du hameau de Verlieux :



Le réseau est relativement récent et entièrement séparatif. Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de Verlieux.

La charge collectée par ce bassin versant a été estimée à 40 EH.

5.3 Réseaux eaux Pluviales

La mise à jour des plans a également porté sur les réseaux eaux pluviales et fossés présents sur la Commune.

Les caractéristiques du réseau eaux pluviales ont été données dans les paragraphes précédents.

Certains quartiers disposent de réseaux eaux pluviales, d'autres, notamment au niveau des écarts, n'en disposent pas et les eaux pluviales sont assainies à la parcelle.

On notera surtout la présence de puits d'infiltration, comme exutoires de réseaux eaux pluviales.

Nous n'avons pas constaté de défauts majeurs concernant les réseaux eaux pluviales.

La photo suivante donne un exemple de puits d'infiltration.



5.4 Postes de refoulement

La Commune de PEYRAUD dispose d'un seul poste de refoulement situé rue des Ferrets. Il permet de relever les eaux usées collectées dans cette rue sur un tronçon de quelques mètres jusqu'à un réseau gravitaire.

Il s'agit d'un ouvrage très simple muni de deux pompes FLYGT. On notera la présence d'un panier dégrilleur à l'arrivée des effluents. Ce poste n'est pas en télégestion.

L'ouvrage est dans un état relativement correct. On notera toutefois une corrosion avancée du tampon d'accès au poste. Par ailleurs, on relèvera l'absence de trop plein.

D'un point de vue sécurité, l'accès au poste n'est pas grillagé. Il est toutefois difficile de prévoir une clôture autour du poste compte tenu de sa localisation en bord de route.

Le schéma de principe, ainsi que les photos du poste de refoulement, figurent en annexe n°2.

5.5 Déversoirs d'orage

L'ensemble des déversoirs d'orage a fait l'objet d'une visite.

Les fiches de visite sont présentées en annexe n°3.

Le tableau ci-dessous présente les déversoirs d'orage.

n° du DO	Localisation	Type	Milieu recepteur	Estimation du nombre d'Equivalents Habitants raccordés	Remarques
DO1	Amont station d'épuration	Lame	Le Crémieux	360	Déverse de temps sec si station à l'arrêt Risque de retour d'eau depuis le Rhône
DO2	Bord de rivière	Trop plein	Le Crémieux	15	Risque de retour d'eau depuis le Crémieux
DO3	Chemin zone CNR	Lame	Le Rhône	55	Risque de retour d'eau depuis le Rhône
DO4	Chemin zone CNR	Lame	Le Rhône	35	Risque de retour d'eau depuis le Rhône

L'estimation du nombre d'Equivalents-Habitants raccordés au droit de chaque déversoir a été faite sur la base d'une estimation du nombre d'abonnés en amont des déversoirs.

Lors de notre visite, début février 2015, le déversoir d'orage DO1, situé en amont de la station, déversait. En effet, la station était alors à l'arrêt (présence de sable dans le poste de relevage).

Concernant les autres déversoirs d'orage, il n'a pas été constaté de déversement de temps sec.

Pour tous les déversoirs, dont les exutoires sont en contact direct soit avec le Crémieux, soit avec le Rhône, il est à craindre des retours d'eau lorsque ces cours d'eau sont en crue. On notera en effet l'absence de clapets anti-retour qui permettraient de limiter ces phénomènes.

Le déversoir d'orage DO1, dont la charge transitant dépasse 12 kg/j en DBO5 mais reste inférieure à 600 Kg/j, devra être soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau.

Pour l'ensemble des déversoirs, les charges transitant étant inférieures à 120 kg/ en DBO5, aucune mesure des débits déversés n'est à prévoir.

5.6 Synthèse de la visite du réseau

Les réseaux d'assainissement ont fait l'objet d'une visite début février 2015, en période de nappe moyennement haute. Cette visite a permis de réaliser la mise à jour des plans. Le plan sera rendu à la Commune à la fin de l'étude.

Par ailleurs, certains regards accessibles ont fait l'objet de fiches de visites présentées dans le carnet annexé au rapport de phase 1.

D'un point de vue global, les principaux dysfonctionnements constatés sont décrits ci-dessous :

- Présence d'eaux claires parasites de temps sec dans le réseau eaux usées : les eaux claires, dirigées dans le réseau unitaire ou eaux usées, et donc vers la station d'épuration, sont à l'origine d'un mauvais fonctionnement du dispositif de traitement. Les entrées d'eaux claires sont fréquemment dues à la présence de sources ou drains raccordés au réseau ou à la mauvaise étanchéité de ce dernier.
- Présence d'eaux pluviales dans le réseau eaux usées : Ces apports sont principalement dus à des branchements particuliers défectueux (Chenaux dirigés vers le réseau eaux usées). On rappellera également la présence d'un réseau unitaire (1.9 km) au niveau du bourg qui collecte des eaux pluviales et les dirige vers la station d'épuration,
- Présence de dépôts dans les réseaux : Le réseau est globalement dans un état correct et est bien entretenu, toutefois, nous avons observé au niveau de quelques regards la présence de dépôts (sables, lingettes...). Ces dépôts entraînent une diminution de la capacité des canalisations et peuvent provoquer des obstructions et donc des débordements. Il est alors souhaitable de réaliser un curage des canalisations présentant ce type de problème.
- Regards en mauvais état : Nous avons observé, au niveau de quelques regards, des dégradations du béton, des cunettes en mauvais état, des entrées de racines... Ces défauts peuvent entre autre gêner l'écoulement des eaux et générer des infiltrations d'eaux claires.
- Regards non accessibles : Certains regards ne sont pas accessibles (tampons sous enrobé, collés...), rendant impossible l'accès au réseau.
- Regards et réseau en terrain privé : Certains tronçons sont situés dans des propriétés privées, ce qui peut générer des problèmes d'accessibilité, notamment en terme d'exploitation.

Les constats établis suite à la reconnaissance du réseau et après consultation de l'exploitant, sont présentés plus précisément ci-après par système d'assainissement. Les dysfonctionnements constatés sont également détaillés dans le carnet de fiches regards (annexe du présent rapport).

Le Bourg

- Présence d'eaux claires parasites dans le réseau. Des entrées d'eaux claires ont notamment été observées au niveau de certains regards. Les regards pour lesquels des entrées d'eaux claires ont été observées et déjà été localisées sont listés ci-après.

N° de Regard	Apports d'Eaux Claires constatés
86	IMPORTANT
132	IMPORTANT
166	IMPORTANT

Au niveau du regard 132, une source est connectée comme l'illustre la photo ci-après :



Au niveau du regard 166, il s'agit également d'une source qui est connectée :



Le regard 86 est quant à lui non étanche :



- Rejets au milieu naturel via les déversoirs d'orage (voir § 5.6) ;
- Quelques dépôts ont ponctuellement été observés, notamment au niveau des tronçons où la pente est plus faible. Des curages curatifs devront être effectués rapidement au niveau des regards pour lesquels les dépôts sont importants.

La liste des regards présentant des dépôts figure dans le tableau ci-après.

N° de Regard	Dépôt constaté	Remarque
35	MOYEN	
37	IMPORTANT	A curer rapidement
50	FAIBLE	
80	FAIBLE	
84	IMPORTANT	A curer rapidement
85	IMPORTANT	A curer rapidement
86	MOYEN	
87	FAIBLE	
91	MOYEN	
105	FAIBLE	
116	FAIBLE	
120	FAIBLE	
135	FAIBLE	
138	FAIBLE	
165	IMPORTANT	A curer rapidement
166	IMPORTANT	A curer rapidement
175	FAIBLE	
179	IMPORTANT	A curer rapidement
181	IMPORTANT	A curer rapidement
182	MOYEN	
195	IMPORTANT	A curer rapidement
204	IMPORTANT	A curer rapidement
210	MOYEN	

- Le réseau est globalement dans un état correct pour les parties les plus récentes mais il montre des signes de vieillissement sur les tronçons unitaires du bourg.
La photo suivante montre un aperçu de l'état de certains réseaux unitaires dans le bourg, ici vers l'école :



On peut apercevoir qu'une partie du réseau est maçonnée. Le béton semble relativement dégradé.

Il a également été constaté, au niveau de certains regards, une dégradation du béton et des cunettes. Des infiltrations ou exfiltrations sont alors possibles. Les regards présentant des problèmes sont listés dans le tableau ci-après.

N° de Regard	Mauvais état constaté
35	Cunette
37	Cunette
85	Cunette
86	Cunette
91	Cunette
165	Cunette
166	Cunette
175	Cunette
179	Cunette
181	Cunette
182	Cunette
195	Cunette
210	Cunette
35	Cheminée
37	Cheminée
85	Cheminée
86	Cheminée
91	Cheminée
165	Cheminée
166	Cheminée
175	Cheminée
179	Cheminée
204	Cheminée

- Antennes de réseaux dans le lit de la rivière : Du centre bourg jusqu'à la station d'épuration, un collecteur passe directement dans le lit ou en bordure de la rivière le Crémieux.

Au niveau de ce collecteur, nous avons notamment constaté qu'un tampon d'un regard réseau et un regard de branchement avaient été emportés par la rivière. Le réseau est ainsi à ciel ouvert au droit de ces regards et des apports conséquents d'eau pourraient se faire en période de crue de la rivière.

Les photos suivantes montrent les regards dont le tampon n'y est plus :

Regard R87 :



Regard de branchement :



L'état des regards n'étant pas très bon, il est à craindre que le réseau en soi de même et, donc, que des volumes conséquents d'eaux claires soient drainés par le collecteur passant dans la rivière.

Par ailleurs les regards présents dans le lit de la rivière subissent des pressions fortes lorsque celle-ci est en crue et un risque de casse des regards est probable. On notera à ce titre que le regard R_91, situé en bord de rivière, n'a plus de stabilité et risque de tomber. Les eaux de la rivière ont creusé sous le regard.

- Regards non étanches : outre depuis les réseaux unitaires et des branchements particuliers, des apports d'eaux pluviales peuvent également provenir de regards non étanches et situés sur un point bas d'une voirie.

La photo suivante donne un exemple de regard dans ce cas de figure :



- Apport de sable dans le réseau : Lors de notre visite, la station était arrêtée pour cause de sables dans le poste de relevage en tête de station. D'après l'exploitant, le réseau semble drainer une importante quantité de sable. Les regards situés proches de la rivière, ainsi que les grilles eaux pluviales peuvent en être à l'origine.

Les photos suivantes montrent un apport de sables depuis un regard non étanche situé en bord de rivière (regards R85 et R84) :



• Nombreuses traces de mise en charge sur une importante partie du réseau. En effet, il est constaté un retour d'eau du Rhône dans les réseaux lorsque celui-ci est haut (Absence de clapets anti-retour au niveau des exutoires des DO). Les photos suivantes, prises en novembre 2013, montrent les mises en charge dans le réseau, parallèlement à la montée des eaux du Rhône et du Crémieux :



- Dans le bourg, en amont du regard R_85, un accès au réseau se fait par une porte situé contre un mur, comme le montre la photo ci-après :



- Pente globalement faible sur l'ensemble des réseaux liée à l'absence de relief (bord du Rhône). On notera à ce sujet la nécessité d'un réseau en sur profondeur aux abords de la station et la présence de chasses sur le réseau afin d'en favoriser l'écoulement.
- Présence de chasses sur quelques antennes réseaux unitaires du bourg. Ces chasses sont utilisées environ tous les deux mois pour créer un curage ponctuel du réseau et éviter ainsi un encrassement plus important.

La photo suivante donne un exemple de chasse sur le réseau (rue de la Prête).



• Présence de quelques regards non accessibles (sous enrobé, difficiles à ouvrir...). Le tableau ci-après présente les regards non accessibles et indique ceux qu'il serait judicieux d'ouvrir notamment dans le cadre de cette étude (jonction, linéaire important sans accès au réseau...) :

N° de Regard	Regards non accessibles	A rendre accessible
90	SOUS TERRE	OUI
92	SOUS TERRE	
97	SOUS ENROBE	
194	SOUS TERRE	OUI
49	SOUS ENROBE	
75	SOUS ENROBE	
76	SOUS ENROBE	
81	SOUS TERRE	
205	SOUS TERRE	
206	SOUS TERRE	
209	SOUS TERRE	
213	SOUS TERRE	OUI
164	SOUS ENROBE	

• Présence de quelques regards non trouvés (présents sur les anciens plans, mais non visibles et non détectés...).

Le tableau ci-après présente les regards non trouvés et indique ceux qu'il serait judicieux de rechercher et rendre accessibles notamment dans le cadre de cette étude (jonction, linéaire important sans accès au réseau...) :

N° de Regard	Regards non Trouvés à rechercher
22	
65	
208	

Verlieux :

Réseau globalement en bon état (relativement neuf). Il a toutefois été constaté, au niveau d'un regard, une dégradation du béton.

N° de Regard	Mauvais état constaté
14	Cheminée

- Présence d'eaux claires parasites dans le réseau. Des entrées d'eaux claires ont notamment été observées au niveau de certains regards.

N° de Regard	Apports d'Eaux Claires constatés
14	FAIBLE
17	FAIBLE

- Quelques dépôts ont ponctuellement été observés (voir fiches regards), notamment au niveau des tronçons où la pente est plus faible.

N° de Regard	Dépôt constaté	Remarque
0	FAIBLE	
3	IMPORTANT	A curer rapidement
13	FAIBLE	
14	MOYEN	
17	MOYEN	
23	MOYEN	
25	MOYEN	

- Présence de quelques regards non accessibles (sous enrobé, difficiles à ouvrir...). Le tableau ci-après présente les regards non accessibles et indique ceux qu'il serait judicieux d'ouvrir notamment dans le cadre de cette étude (jonction, linéaire important sans accès au réseau...) :

N° de Regard	Regards non accessibles	A rendre accessible
15	SOUS ENROBE	

- Présence de quelques regards non trouvés (présents sur les anciens plans, mais non visibles et non détectés...).

Le tableau ci-après présente les regards non trouvés et indique ceux qu'il serait judicieux de rechercher et rendre accessibles notamment dans le cadre de cette étude (jonction, linéaire important sans accès au réseau...) :

N° de Regard	Regards non Trouvés à rechercher
1	

5.7 Rejets au milieu naturel

Il a uniquement été recensé des rejets occasionnels.

Il s'agit essentiellement des rejets liés au fonctionnement des déversoirs d'orage ou des trop-pleins des postes de refoulement. Ces rejets occasionnels surviennent essentiellement suite à des périodes pluvieuses qui engendrent des débits supplémentaires dans le réseau. Les points de rejet ne sont pas toujours accessibles.

On retiendra surtout le fonctionnement du déversoir DO1 en amont de la station qui fonctionnait du fait de l'arrêt de la station.

5.8 Stations d'épuration

La Commune de PEYRAUD dispose de deux stations d'épuration situées sur chaque système d'assainissement :

- Le bourg et quartiers proches ;
- Verlieux.

La Communauté de Communes Portes Drome Ardèche a la compétence traitement sur la commune de Peyraud. Ce sont cependant actuellement les services techniques de la commune qui assurent l'entretien des ouvrages.

Les stations d'épuration ont fait l'objet d'une visite avec l'exploitant début Février 2014.

5.8.1 Station d'épuration du bourg

La station d'épuration du bourg, de type décanteur digesteur, est située en bordure du ruisseau le Crémieux, entre le bourg de PEYRAUD et le Rhône.

La station reçoit l'ensemble des eaux usées collectées par les réseaux unitaires et eaux usées du bourg et lotissements attenants.

La station, de capacité 450 EH (27 kg de DBO5/j – 68 m³/j) a été mise en service en novembre 1986.

Les eaux traitées ou by passées sont rejetées dans le ruisseau de Crémieux (affluent du Rhône).

Les objectifs de traitement des rejets sont :

- < 25 mg/l de DBO5
- < 125 mg/l de DCO
- < 30 mg/l de MES

Une visite de la station a été effectuée le mardi 3 février 2015, en compagnie de l'exploitant.

L'ensemble des photos auxquelles les paragraphes ci-après font référence, figurent en annexe n°4.

5.8.1.1 DESCRIPTION DE LA STATION D'EPURATION

Le schéma de fonctionnement de la station d'épuration figure ci-après :

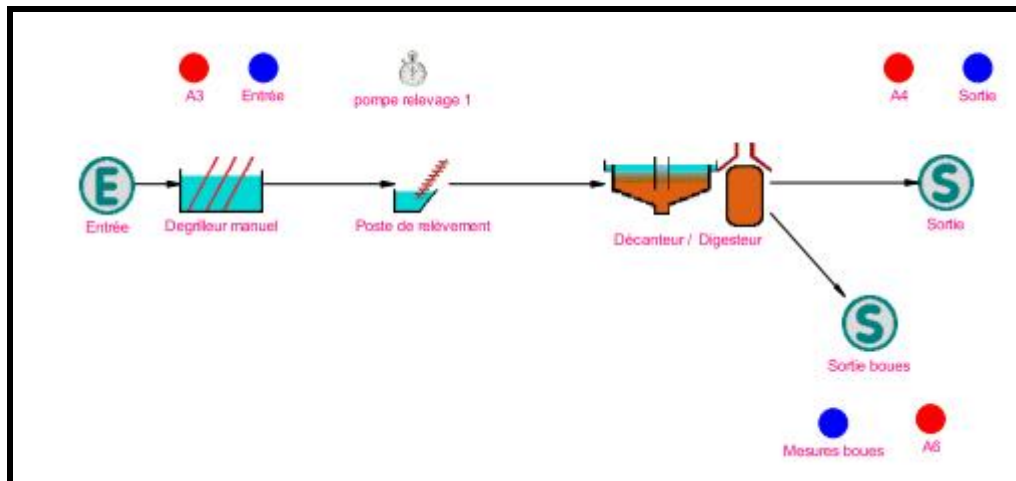


Schéma synoptique issu des rapports de visite du SATESE.

Filière eau :

Pour rappel, un déversoir d'orage (DO1) est situé sur le réseau unitaire en amont de la station d'épuration. Il permet de la soulager en dirigeant une partie des eaux directement au milieu naturel (ruisseau de Crémieux), en cas d'arrivée d'un volume trop important. Ce déversoir fonctionne régulièrement en période pluvieuse.

Les effluents arrivent gravitairement jusque dans un poste de relèvement situé en tête de station (photo n°1). Ce poste n'est pas muni d'un trop-plein. C'est le déversoir d'orage DO1 qui permet de diriger tout ou partie des effluents vers le milieu naturel en cas d'une arrivée trop importante d'effluents ou d'une défaillance des pompes. On notera également la présence d'un panier dégrilleur à l'arrivée des effluents dans le poste de refoulement.

Les effluents relevés sont ensuite dirigés vers le décanteur digesteur (photos n°2 et 3).

Les eaux ainsi prétraitées sont dirigées vers le milieu naturel en passant par un regard de visite (photo n°4).

La filière actuelle permet un prétraitement des effluents mais pas un traitement complet.

On notera l'absence d'équipement d'automatisme sur la station d'épuration.

Filière boue :

Les boues sont récupérées au niveau du décanteur / digesteur. Les boues sont ensuite dirigées vers la station d'Annonay pour y être traitées.

5.8.1.2 ETAT ET DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATES

Les remarques ci-après sont basées sur les constats établis lors de notre visite, les remarques formulées par l'exploitant, ainsi que sur les conclusions des rapports fournis par le SATESE dans le cadre de ses visites annuelles.

D'un point de vue global, la station d'épuration est dans un état obsolète. La station est relativement ancienne (30 ans) et la filière de traitement est incomplète.

Le génie civil et les équipements des ouvrages sont dans un état très moyen, avec plusieurs fissures ou dégradations du béton constatées, des équipements corrodés...

D'un point de vue sécurité sur site, l'ensemble de la station est clôturé et l'accès se fait par un portail fermé à clé. Par ailleurs, on notera la présence de barrières ou garde-corps au niveau des ouvrages pouvant présenter des risques de chute.

On retiendra cependant la présence de caillebotis en très mauvais état au niveau du décanteur digesteur et qui pourraient conduire à des risques de chute.

L'exploitant nous a également indiqué avoir constaté l'arrivée d'un débit supplémentaire lors de périodes pluvieuses et en période de nappe haute.

On notera également que la station est fréquemment à l'arrêt lorsque le niveau du Rhône est haut (Arrêt du poste de relevage en tête de station). C'était notamment le cas lors de notre visite de février 2015 où l'ensemble des effluents était by-passé au niveau du déversoir d'orage DO1. L'arrêt de la station était alors dû à la présence de sables, acheminés par le réseau, dans le poste de relevage en tête de station.

Les comptes rendus du SATESE sur les dernières années, font également état de :

- Des rejets de mauvaise qualité essentiellement dus à un traitement partiel des effluents ;
- La présence d'eaux claires parasites de temps sec et en temps de pluie ;
- Un entretien correct de la station ;
- Concernant la station du bourg, on retiendra notamment le traitement partiel des effluents qui ne permet pas d'obtenir des rejets conformes à la réglementation.

Concernant la capacité de la station d'épuration, on rappellera qu'elle reçoit une charge correspondant à environ 450 EH. Elle semble donc avoir atteint sa capacité.

Pour rappel, sur la base des données AEP, les volumes théoriques et moyens, reçus à la station ont été estimés à 39 m³/j, soit une valeur en dessous de la capacité de la station.

On rappellera par ailleurs que la station est située en zone inondable.

La station a fait l'objet d'une mise en demeure de la part des services de l'état.
Le remplacement de la station sur un autre site est actuellement à l'étude.

5.8.1.3 GESTION DES BOUES D'EPURATION

Pour rappel, les boues sont récupérées au niveau du décanteur digesteur et évacuées vers la station d'épuration d'Annonay pour y être traitées.

5.8.1.3.1 Rappels réglementaires

La réglementation existante a été instituée à la fois au titre de la directive européenne du 12 juin 1986, de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, de la loi de 1975 sur les déchets et du code de la santé publique. Elle est constituée :

- Des articles R211-25 à R211-47 du code de l'environnement ;
- De l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur sols agricoles

Elle est complétée par les circulaires d'application des 14 Mars 1999 et 18 Avril 2005.

Les grandes lignes de la réglementation sont :

Le producteur de boues est responsable de la filière épandage : de la production de la boue à son épandage et à son suivi.

Ceci est la principale conséquence du classement des boues en tant que déchet, plutôt qu'en tant que matière fertilisante normalisée. Des produits, au sens juridique du terme, intégrant comme matière première des boues de stations d'épuration peuvent éventuellement être homologués ou répondre à une norme d'application obligatoire au titre des matières fertilisantes si ils respectent les critères d'efficacité et d'innocuité fixés pour de tels produits. Ils seront alors exclus du champ d'application de la réglementation spécifique relative aux boues.

Une filière d'épandage organisée et encadrée, sous la responsabilité du producteur de boues.

Les épandages en agriculture ne doivent pas s'improviser au gré des opportunités. La filière doit être étudiée et organisée préalablement à la mise en œuvre des épandages, par le producteur de boues.

Ainsi la réglementation impose dans tous les cas :

- Une étude préalable systématique quelle que soit la quantité de boues mise en jeu. Cette étude doit préciser les caractéristiques des boues, analyser les contraintes liées aux milieux récepteurs ;
- caractériser les sols et les systèmes de culture récepteurs et définir les conditions d'épandage dans le respect de la réglementation. Les parcelles réceptrices doivent être identifiées de manière prévisionnelle avec accord de l'exploitant agricole récepteur ;
- L'enregistrement des pratiques d'épandage (parcelles épandues, caractéristiques des boues, des sols ...) dans le « Registre d'épandage » dont une synthèse doit être transmise au préfet tous les ans et l'original conservé par le producteur de boues pendant 10 ans.

En outre, pour des stations d'épuration de plus de 2000 EH environ (120 kg de DBO5/j) :

- Un programme prévisionnel annuel d'épandage, avant chaque campagne, est obligatoire, ce document doit préciser les parcelles réceptrices pour la campagne suivante et leurs caractéristiques, ainsi que les préconisations précises sur leur intégration dans les plans de fertilisation des exploitants agricoles,
- Un bilan annuel de programme d'épandage qui rend compte des épandages réalisés, présente les bases sur lesquelles a été établi le conseil pour la prise en compte des boues dans le programme de fertilisation ;

Dans tous les cas, le producteur doit assurer une auto surveillance sur la qualité des boues qu'il produit, sur la qualité des sols ayant reçu des boues, et sur les traitements des boues mis en œuvre.

Enfin, une solution alternative à l'épandage doit être prévue systématiquement, dès le dossier initial, au cas où un lot de boues ne respecterait pas la qualité minimale exigée pour être épandues.

Une filière réglementée et contrôlée par l'Etat (préfets de départements)

Les épandages sont soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau dès que la quantité de boues produites par une station et destinée à être épandue en agriculture dépasse l'équivalent d'environ 200 habitants (0,15 t/an d'azote ou 3 t/an de matière sèche). La procédure d'autorisation, impliquant la mise à l'enquête publique, est déclenchée au-dessus de 50 000 équivalent-habitants environ (40 t/an d'azote ou 800 t/an de MS).

Dans ces deux cas, l'étude d'incidence exigée par la réglementation doit être complétée par une présentation de l'état du système d'assainissement, des caractéristiques des principaux rejets non domestiques et industriels dans les réseaux, et de l'étude préalable citée ci-avant.

Le Préfet (autorité locale) est :

- destinataire des programmes prévisionnels annuels d'épandage et des bilans annuels, ainsi que d'une synthèse annuelle de chaque registre tenu par les producteurs de boues
- chargé de la validation de l'autosurveillance et du contrôle du respect de la réglementation.

Il peut en outre faire appel à un organisme indépendant des producteurs de boues pour mettre en place un dispositif de suivi général des épandages.

La qualité des boues doit assurer leur innocuité

L'ensemble des préconisations relatives à l'innocuité des boues prend en compte les recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF).

a) Maîtrise des teneurs et des flux en éléments-trace :

Les teneurs limite en éléments traces prévus dans la réglementation sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 1 a : Teneurs limites en éléments-traces dans les boues

Éléments-traces	Valeur limite dans les boues (mg/kg MS)	Flux maximum cumulé, apporté par les boues en 10 ans (g/m ²)
Cadmium	20 (1)	0,03 (2)
Chrome	1 000	1,5
Cuivre	1 000	1,5
Mercurure	10	0,015
Nickel	200	0,3
Plomb	800	1,5
Zinc	3 000	4,5
Chrome + cuivre + nickel + zinc	4 000	6

(1) 15 mg/kg MS à compter du 1er janvier 2001 et 10 mg/kg MS à compter du 1er janvier 2004
(2) 0,015 g/m² à compter du 1er janvier 2001.

Tableau 1 b Teneurs limites en composés-traces organiques dans les boues

(Arrêté du 3 juin 1998)

Composés-traces	Valeur limite (mg/kg dans les boues)		Flux maximum par les cumulé, apporté 10 ans (mg/m ²)	
	Cas général	Epandage sur pâturages	Cas général	Epandage sur pâturages
Total des 7 principaux PCB (3)	0,8	0,8	1,2	1,2
Fluoranthène	5	4	7,5	6
Benzo(b)fluoranthène	2,5	2,5	4	4
Benzo(a)pyrène	2	1,5	3	2

(3) PCB 28, 52, 101, 118, 138, 153, 180.

Les valeurs limites en éléments traces dans le sol sont présentées dans les tableaux ci-après :

Tableau 2 : Valeurs limites de concentration en éléments-traces dans les sols

Éléments-traces dans les sols	Valeur limite en mg/kg MS
Cadmium	2
Chrome	150
Cuivre	100
Mercuré	1
Nickel	50
Plomb	100
Zinc	300

Tableau 3 : Flux cumulé maximum en éléments-traces apporté par les boues pour les pâturages ou les sols de pH inférieurs à 6

Éléments-traces	Flux maximum cumulé, apporté par les boues sur 10 ans (g/m ²)
Cadmium	0,015
Chrome	1,2
Cuivre	1,2
Mercuré	0,012
Nickel	0,3
Plomb	0,9
Zinc	3
Sélénium (4)	0,12
Chrome + cuivre + nickel + zinc	4

(4) Pour le pâturage uniquement.

En outre, des flux limites contraignants ont été introduits. Ainsi, des boues atteignant ces valeurs limites de concentration ne pourront être épandues qu'à des doses de 15 tonnes de matière sèche tous les 10 ans, alors que des boues deux fois moins chargées pourront être épandues à 30 tonnes de MS tous les 10 ans

La traçabilité des opérations doit être assurée

L'ensemble des dispositions permettent d'apporter les garanties d'innocuité des épandages. Il ne peut toutefois être exclu que des accidents ponctuels et temporaires puissent conduire à l'épandage de boues présentant un risque. C'est pourquoi, afin de pouvoir circonscrire l'ampleur de tels problèmes, très hypothétiques, il a été jugé nécessaire d'assurer une traçabilité totale de la filière. Ainsi :

- les producteurs de boues doivent tenir à jour des registres permettant de connaître avec précision la destination (parcelle cadastrale ou unité de culture) de chaque lot, sa date, et les caractéristiques du lot concerné.
- les mélanges de boues sont interdits, afin de ne pas brouiller la traçabilité. Toutefois, le regroupement de petites Communes en vue de permettre un meilleur traitement des boues est possible.

Le stockage ne doit pas engendrer de pollution et de nuisance

Les ouvrages d'entreposage sont réglementés. Ils doivent retenir les lixiviats générés pendant l'entreposage et minimiser les nuisances olfactives pour le voisinage.

Les dépôts temporaires de "bout de champ" ne sont tolérés que pour des boues solides et stabilisées et pour une durée limitée à la période d'épandage.

Confection de compost normé : Norme NFU 44-095

En plus de l'arrêté du 08 janvier 1998, la norme NFU 44-095 fixe des contraintes plus élevée afin d'améliorer la qualité finale du produit. L'objectif majeur de cette norme est de faire en sorte que les boues ne soient plus un déchet mais devienne un produit présentant un intérêt agronomique.

Les teneurs limite en éléments traces prévus par l'arrêté du 08 janvier 1998 et la norme NFU 44-095 sont présentées dans le tableau ci-après.

Paramètres	Concentration maximale admise dans les boues (mg/kg de MS)	
	Arrêté du 8/01/1998	Norme NFU 44-095
Cd	10	3
Cr	1000	120
Cu	1000	300
Hg	10	2
Ni	200	60
Pb	800	180
Zn	3000	600

5.8.1.3.2 Production actuelle de boues

8 à 10 m³ sont évacués une fois par an.

5.8.1.3.3 Qualité des boues produites

Nous n'avons pas eu de données relatives à la qualité des boues.

5.8.1.3.4 Filière de traitement des boues

Les boues sont actuellement évacuées vers la station d'Annonay pour y être traitées.

5.8.2 Station d'épuration de Verlieux

La station d'épuration de Verlieux, de type lit planté de roseaux, est située au Sud du hameau de Verlieux, et reçoit les eaux usées collectées sur le hameau de Verlieux.

La station, de capacité 60 EH (3.6 kg de DBO5/j – 9 m³/j) a été mise en service en Janvier 2011.

Les eaux traitées ou by passées sont rejetées dans un fossé.

Une visite de la station a été effectuée le mardi 3 février 2015 en compagnie de l'exploitant.

L'ensemble des photos auxquelles les paragraphes ci-après font référence, figurent en annexe n°4.

Les objectifs de traitement sont des rejets :

- < 25 mg/l de DBO5
- < 125 mg/l de DCO
- < 30 mg/l de MES

5.8.2.1 DESCRIPTION DE LA STATION D'EPURATION

Le schéma de fonctionnement de la station d'épuration figure ci-dessous :

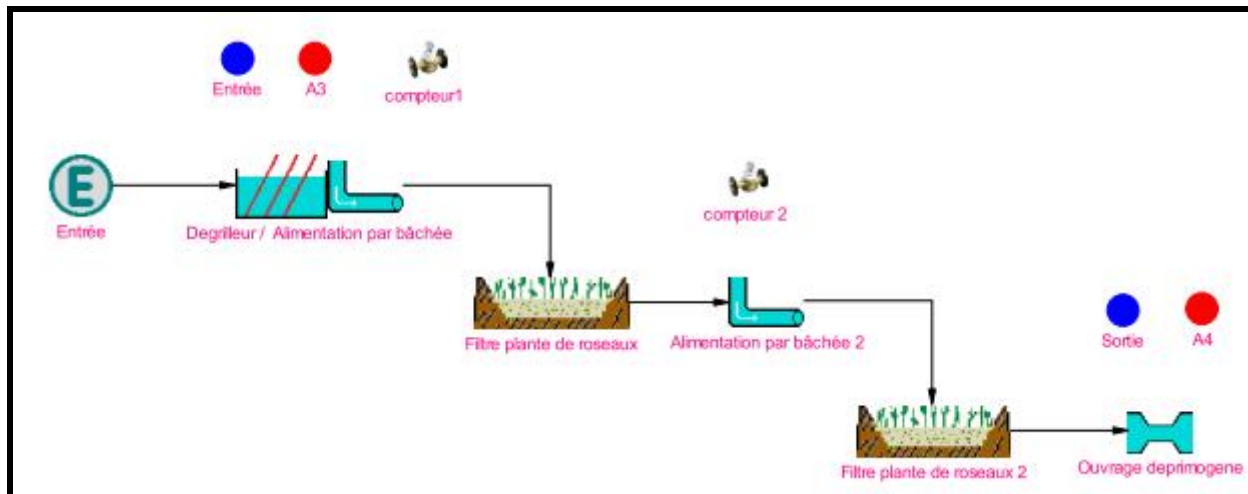


Schéma de principe de fonctionnement issu du compte rendu de visite du SATESE

Les effluents arrivent gravitairement à la station, dans un ouvrage permettant l'alimentation par bûchée. A l'arrivée des effluents se trouve un panier dégrilleur (photo n°6).

Les filtres du 1^{er} étage (photo n°7) sont alimentés alternativement avec un changement 1/semaine. Un compteur de bûchées permet d'estimer les volumes dirigés vers les lits filtrants.

Un deuxième ouvrage de bûchée permet d'alimenter les 2 filtres du deuxième étage (photo n°8). Ces filtres sont également alimentés alternativement avec un changement 1/semaine. Un compteur de bûchées permet d'estimer les volumes dirigés vers les lits filtrants.

Les eaux ainsi traitées sont dirigées vers le milieu naturel via un canal de comptage (photo n°9).

5.8.2.2 ETAT ET DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATES

Les remarques ci-après sont basées sur les constats établis lors de notre visite, les remarques formulées par l'exploitant, ainsi que sur les conclusions des rapports fournis par le SATESE dans le cadre de ses visites annuelles.

D'un point de vue global, le génie civil des ouvrages ne présente pas de défauts majeurs. Pour rappel, la station d'épuration est relativement récente (2011).

D'un point de vue sécurité sur site, l'ensemble de la station est clôturé et l'accès se fait par un portail fermé à clé.

Les services techniques font un passage hebdomadaire pour en assurer l'entretien courant.

Les comptes rendus du SATESE sur les dernières années, font également état de :

- Un rejet de bonne qualité
- Entretien général de la station sérieux
- Fonctionnement de la station adéquat
- Cahier d'exploitation tenu à jour
- Apport d'eaux pluviales

Concernant la capacité de la station d'épuration, on rappellera qu'elle reçoit une charge correspondant à environ 40 EH. Elle semble donc être actuellement en sous charge.

Pour rappel, sur la base des données AEP, les volumes théoriques et moyens, reçus à la station ont été estimés à 4 m³/j, soit une valeur en dessous de la capacité de la station.

5.8.2.3 GESTION DES BOUES D'EPURATION

Aucune extraction de boues n'a encore été faite depuis la mise en service de la station.

6 CONCLUSION

La Commune a connu une légère augmentation, puis un maintien de population au cours des 30 dernières années pour atteindre une population actuelle d'environ 530 habitants. Compte tenu de l'évolution de la population au cours des dernières années et des zones de développement de la Commune, il peut être attendu une population d'environ 640 habitants à l'horizon 2030. On ne distingue pas de variation saisonnière.

La Commune ne dispose pas d'activité industrielle notable et l'ensemble des eaux usées générées est d'origine domestique.

On notera la présence de deux systèmes d'assainissement distincts :

- **Le bourg et lotissements attenants**, dont le réseau est en unitaire au niveau du centre bourg et en séparatif dans les lotissements plus récents. Le réseau présente quelques défauts plus ou moins importants et certaines antennes n'apparaissent pas être en bon état. Les effluents sont dirigés et traités à la station d'épuration du bourg. Celle-ci, de par son ancienneté est devenue obsolète et n'assure pas un traitement correct des effluents.
- **Verlieux**, dont le réseau est en totalité séparatif. Les effluents sont traités à la station de Verlieux qui semble fonctionner correctement.

D'un point de vue global, les réseaux semblent être dans un état correct, hormis pour certaines antennes unitaire du centre bourg et le collecteur situé dans le Crémieux. Toutefois, on retiendra la présence d'eaux claires parasites, de quelques regards en mauvais état, et de secteurs présentant quelques dépôts.

Les employés communaux assurent l'entretien des réseaux de collectes (y compris déversoirs d'orage), du poste de refoulement et des stations d'épuration.

Des visites des ouvrages principaux (poste de refoulement, déversoirs d'orage et stations d'épuration) sont faites régulièrement en fonction des contraintes de chaque ouvrage.

Par ailleurs, concernant les réseaux, l'actionnement des chasses permet un auto-curage du réseau, cependant, il peut s'avérer nécessaire de réaliser des curages préventifs et curatifs.

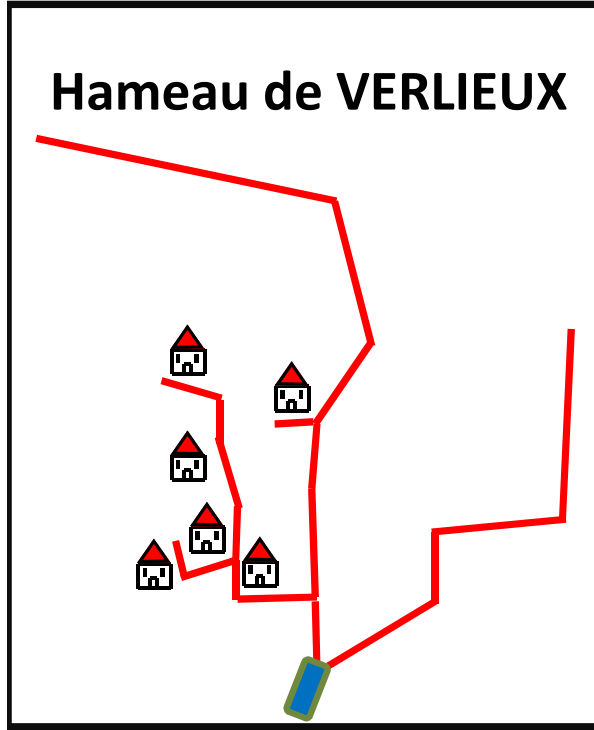
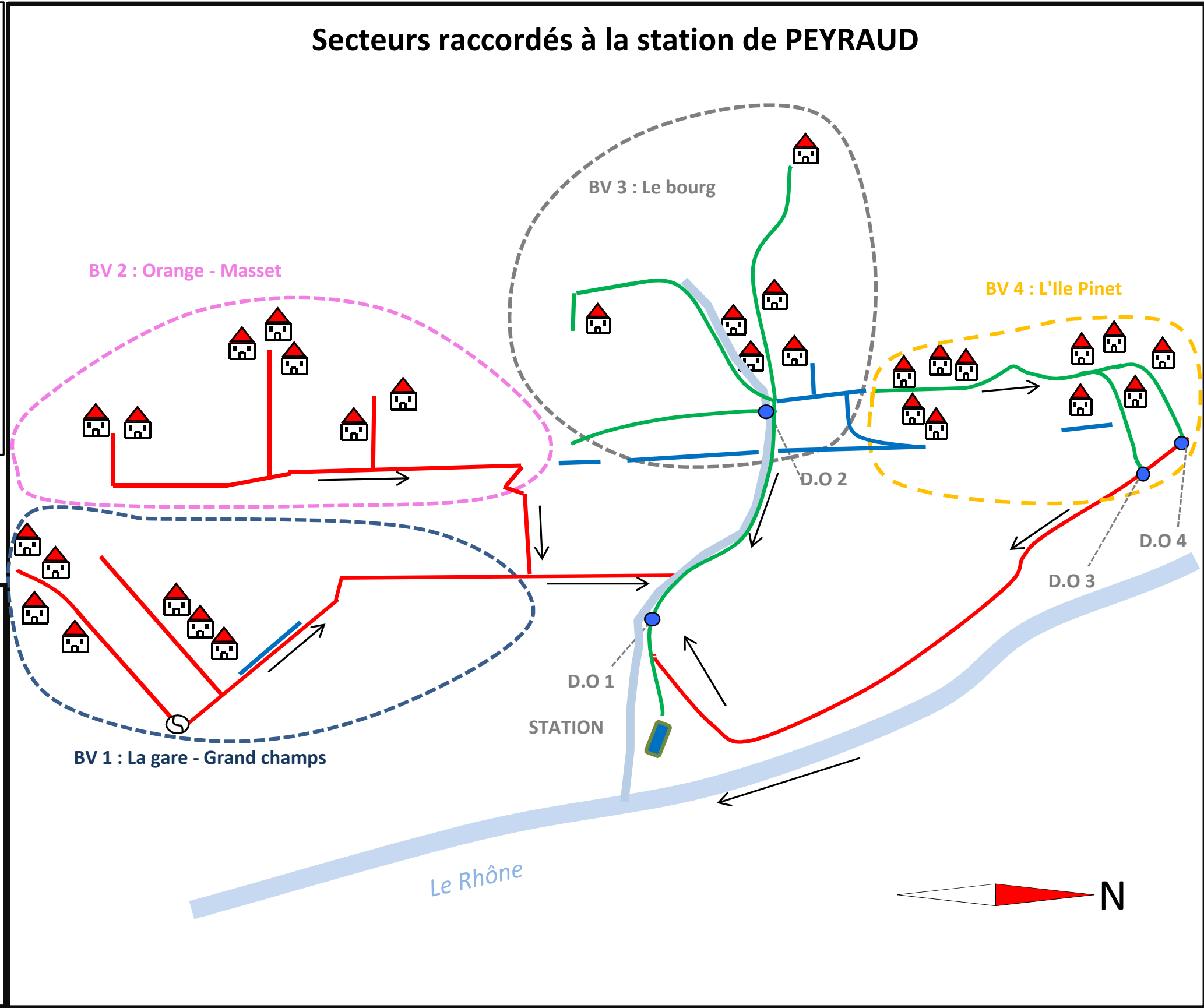
Les phases suivantes de l'étude permettront de préciser l'état du réseau et d'identifier plus précisément les dysfonctionnements constatés.

Annexe n°1
Synoptique planimétrique du réseau d'assainissement

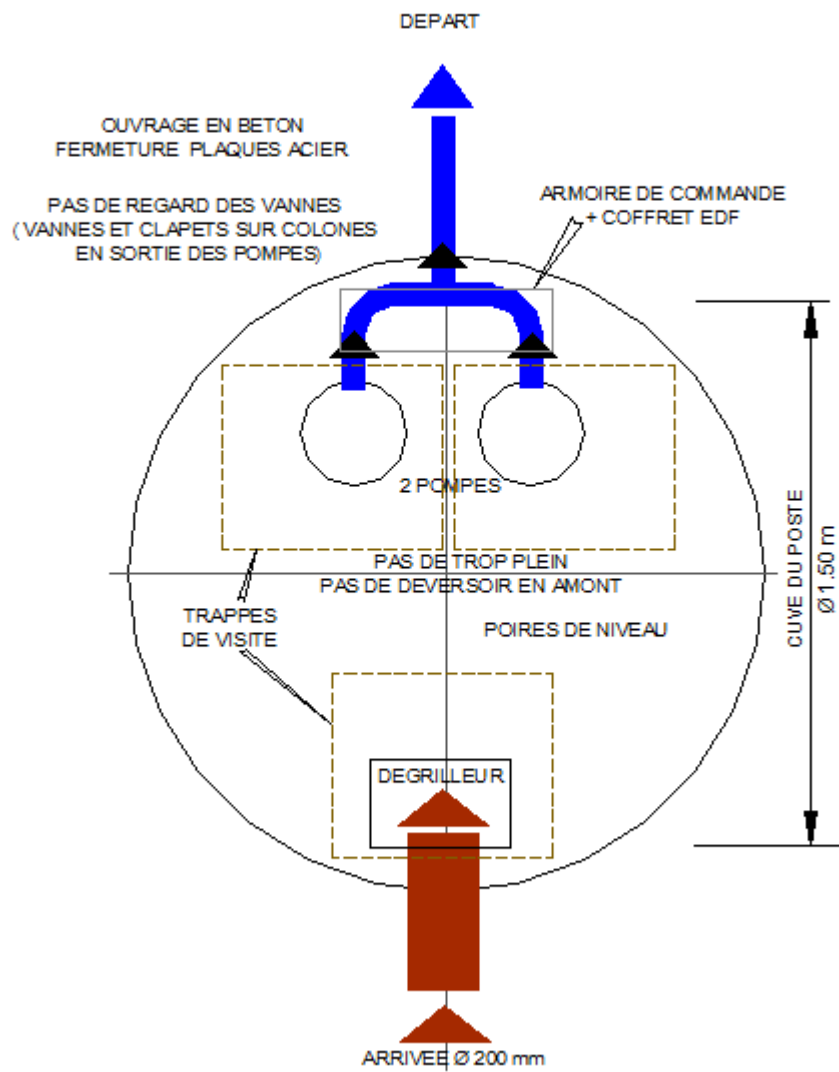
Synoptique planimétrique des réseaux d'assainissement de la commune de PEYRAUD

LEGENDE

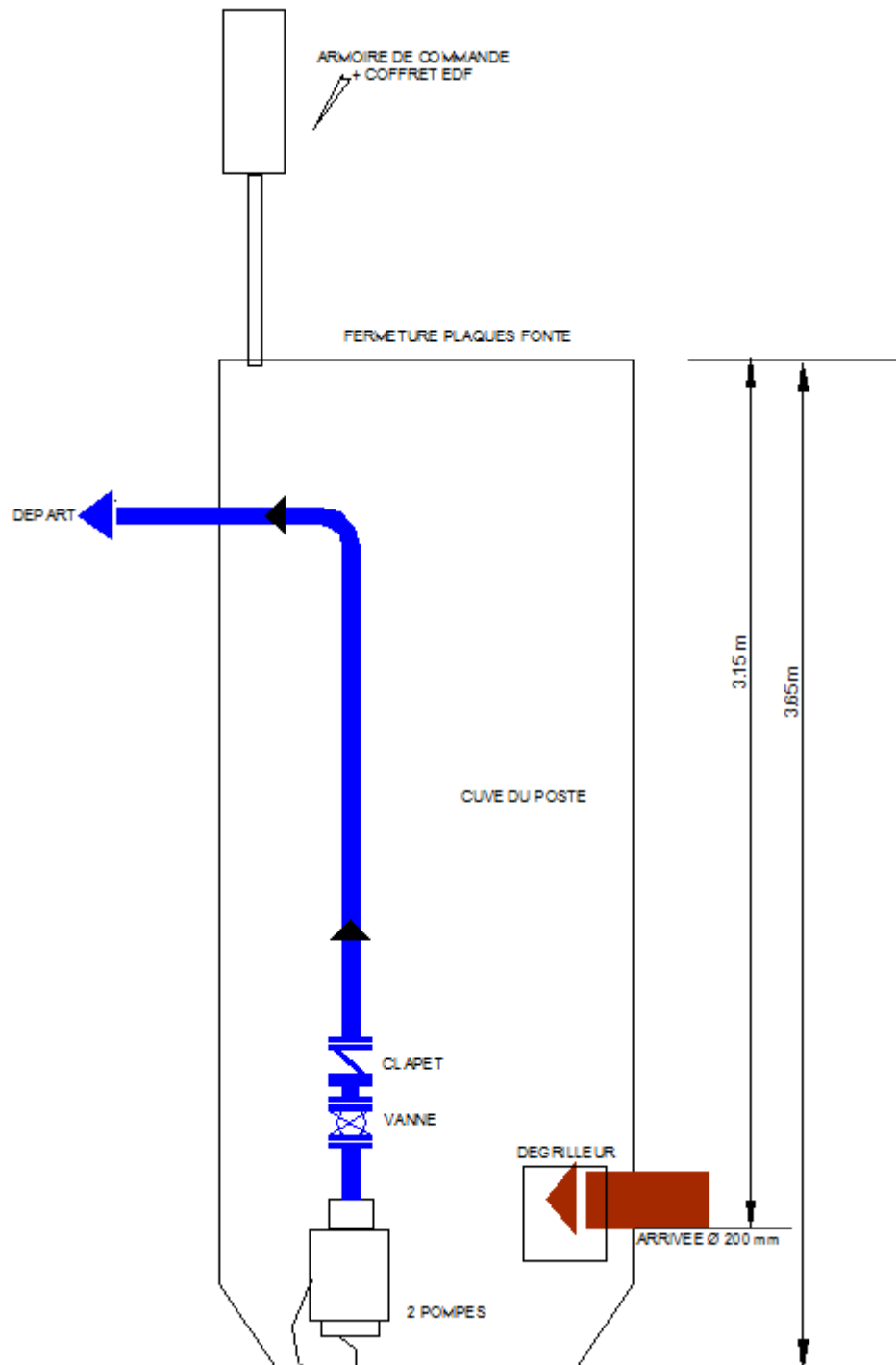
- Réseau Eaux Usées
- Réseau unitaire
- Fossé - Réseau eaux pluviales
- - - Conduite de refoulement
- Déversoir d'orage
- ⊙ Poste de Refoulement
- 🏠 Zone d'habitat
- 🏭 Zone industrielle
- 🏢 Station d'épuration
- - - Bassin versant d'assainissement
- Eau superficielle



Annexe n° 2
Photos du poste de refoulement rue des Ferrets



Vue en plan du poste de refoulement



Vue en coupe du poste



Photo n°1 : Vue intérieure du poste de refoulement de Peyraud

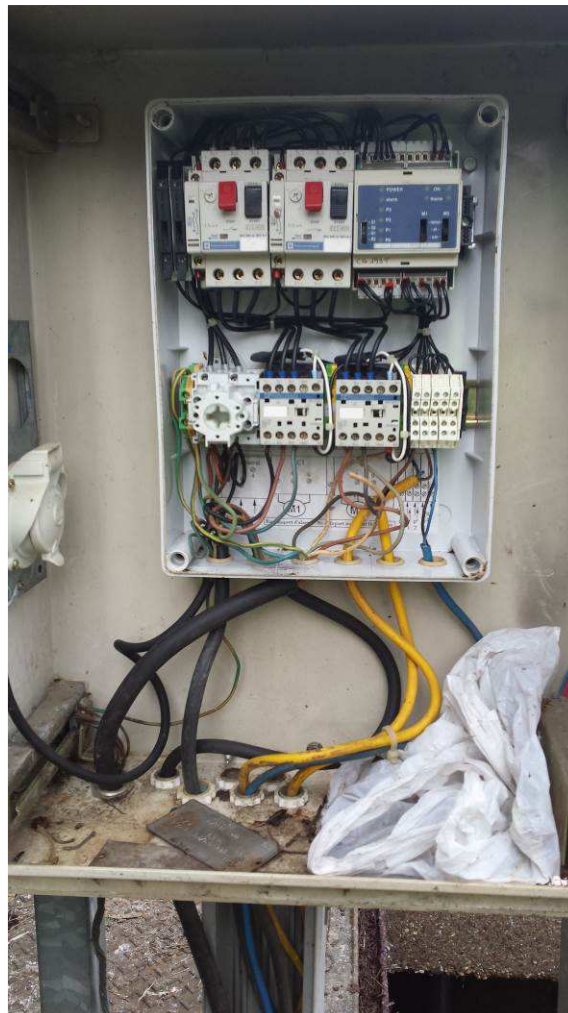


Photo n°2 : Armoire électrique du poste de refoulement de Peyraud



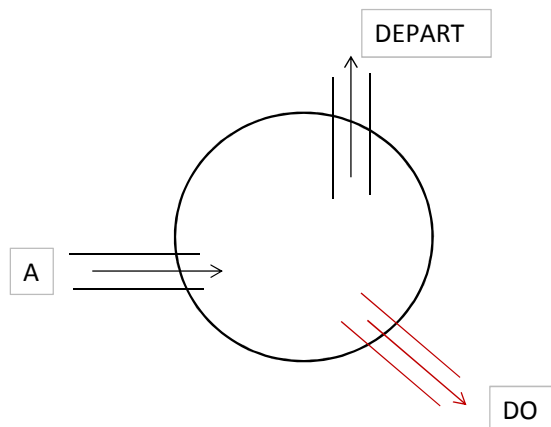
Photo n°3 : Vue extérieure du poste de refoulement de Peyraud

Annexe n° 3
Fiches Déversoirs d'Orage

Etude diagnostique de

Commune de Peyraud
Syndicat des Trois Rivières

Coupe du regard



Antenne	A					B					DO					DEPART				
Type	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M
		X										X					X			
Matériau	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M
			X										X					X		
Diamètre (mm)	160	200	250	300	autre	125	200	250	300	autre	125	200	250	300	autre	160	200	250	300	autre
		X										X					X			
Profondeur (m)	2,97										3,00					2,97				
Arrivée d'ECP	Non										Non					Non				

Antenne	D					E					F					G				
Type	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M
Matériau	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M
Diamètre (mm)	160	200	250	300	autre	100	200	250	300	autre	160	200	250	300	autre	160	200	250	300	autre
Profondeur (m)																				
Arrivée d'ECP																				



<u>Observations complémentaires :</u>	Vitesse apparente de l'effluent				
	Tf	f	M	F	TF
			X		
Le déversoir fonctionnait le jour de la visite car la station d'épuration était à l'arrêt Lame à 2,87 m		OUI	NON	Remarques	
	Depôts			X	
	Graisses			X	
	Hydrocarbures			X	
	Echelle d'accès			X	
	Cunette	X			
Mise en charge (m)	X				

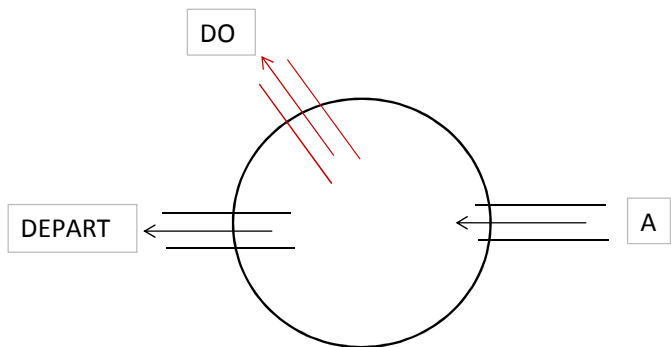
Commentaires :

Type	
EU	----> Séparatif Eaux Usées
U	----> Unitaire
EP	----> Séparatif Eaux Pluviales
PS	----> Pseudo Séparatif (seules les descentes de châteaux sont raccordées)
M	----> Mal séparé

Etude diagnostique de

Commune de Peyraud
Syndicat des Trois Rivières

Coupe du regard



Antenne	A					B					DO					DEPART				
Type	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M
	X										X					X				
Matériau	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M
			X										X					X		
Diamètre (mm)	160	200	250	300	autre	125	200	250	300	autre	125	200	250	300	autre	160	200	250	300	autre
		X										X					X			
Profondeur (m)	0,36										1,40					1,45				
Arrivée d'ECP	Non										Non					Non				

Antenne	D					E					F					G				
Type	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M
Matériau	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M
Diamètre (mm)	160	200	250	300	autre	100	200	250	300	autre	160	200	250	300	autre	160	200	250	300	autre
Profondeur (m)																				
Arrivée d'ECP																				

<i>Observations complémentaires :</i>	Vitesse apparente de l'effluent				
	Tf	f	M	F	TF
			X		
Absence de déversement en temps sec. Risque de remontée d'eau depuis la rivière lorsque celle-ci est haute	OUI	NON	Remarques		
		X			
		X			
		X			
		X			
	X				

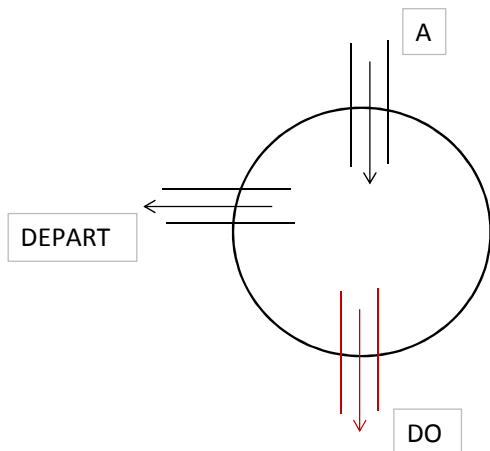
Commentaires :

Type	
EU	----> Séparatif Eaux Usées
U	----> Unitaire
EP	----> Séparatif Eaux Pluviales
PS	----> Pseudo Séparatif (seules les descentes de chéneaux sont raccordées)
M	----> Mal séparé

Etude diagnostique de

Commune de Peyraud
Syndicat des Trois Rivières

Coupe du regard



Antenne	A					B					DO					DEPART				
Type	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M
		X										X					X			
Matériau	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M
			X										X					X		
Diamètre (mm)	160	200	250	300	autre	125	200	250	300	autre	125	200	250	300	autre	160	200	250	300	autre
					500										500	X				
Profondeur (m)	1,33										1,31					1,37				
Arrivée d'ECP	Non										Non					Non				

Antenne	D					E					F					G				
Type	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M
Matériau	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M
Diamètre (mm)	160	200	250	300	autre	100	200	250	300	autre	160	200	250	300	autre	160	200	250	300	autre
Profondeur (m)																				
Arrivée d'ECP																				



Observations complémentaires :

Absence de déversement en temps sec.
 Risque de remontée d'eau depuis le Rhône
 lotsque celui-ci est haut

Vitesse apparente de l'effluent	Tf	f	M	F	TF
		X			

	OUI	NON	Remarques
	Depôts		
Graisses		X	
Hydrocarbures		X	
Echelle d'accès		X	
Cunette		X	
Mise en charge (m)	X		

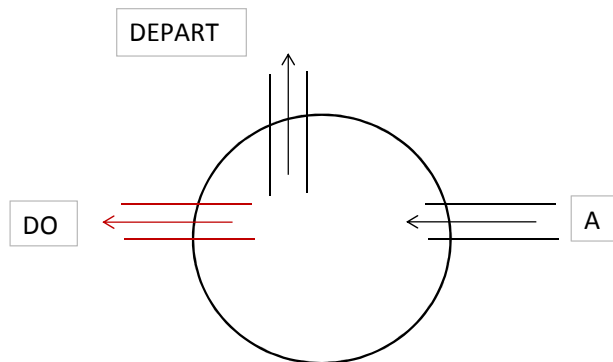
Commentaires :

Type	
EU	----> Séparatif Eaux Usées
U	----> Unitaire
EP	----> Séparatif Eaux Pluviales
PS	----> Pseudo Séparatif (seules les descentes de chéneaux sont raccordées)
M	----> Mal séparé

Etude diagnostique de

Commune de Peyraud
Syndicat des Trois Rivières

Coupe du regard



Antenne	A					B					DO					DEPART				
Type	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M
		X										X					X			
Matériau	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M
			X										X					X		
Diamètre (mm)	160	200	250	300	autre	125	200	250	300	autre	125	200	250	300	autre	160	200	250	300	autre
					800										800	X				
Profondeur (m)	1,09										1,15					1,08				
Arrivée d'ECP	Non										Non					Non				

Antenne	D					E					F					G				
Type	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M	EU	U	EP	PS	M
Matériau	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M	AC	PVC	B	F	M
Diamètre (mm)	160	200	250	300	autre	100	200	250	300	autre	160	200	250	300	autre	160	200	250	300	autre
Profondeur (m)																				
Arrivée d'ECP																				



Observations complémentaires :

Absence de déversement en temps sec.
 Risque de remontée d'eau depuis le Rhône
 lotsque celui-ci est haut

Vitesse apparente de l'effluent	Tf	f	M	F	TF
		X			

	OUI	NON	Remarques
	Depôts	X	
Graisses		X	
Hydrocarbures		X	
Echelle d'accès		X	
Cunette		X	
Mise en charge (m)	X		

Commentaires :

Type	
EU	----> Séparatif Eaux Usées
U	----> Unitaire
EP	----> Séparatif Eaux Pluviales
PS	----> Pseudo Séparatif (seules les descentes de chéneaux sont raccordées)
M	----> Mal séparé

Annexe n° 4
Photos des stations d'épuration de Peyraud

Station d'épuration du Bourg



Photo n°1 : Poste de relevage en entrée de station – présence de quelques fissures



Photo n°2 : Vue générale de la station – Décanteur digesteur et poste de relevage au deuxième plan



Photo n°3 : Décanteur digesteur – vue du dessus – Caillebotis en mauvais état



Photo n°4 : Regard de sortie avant rejet au milieu naturel



Photo n°5 : Rejets des eaux prétraitées au milieu naturel

Station d'épuration de Verlieux

Photo n°6 : Arrivée des effluents – panier dégrilleur



Photo n°7 : Premier étage de filtre planté de roseaux



Photo n°8 : Deuxième étage de filtre planté de roseaux



Photo n°9 : Canal de sorti des eaux traités



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
838827.496439 6468172.847989

Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: BON

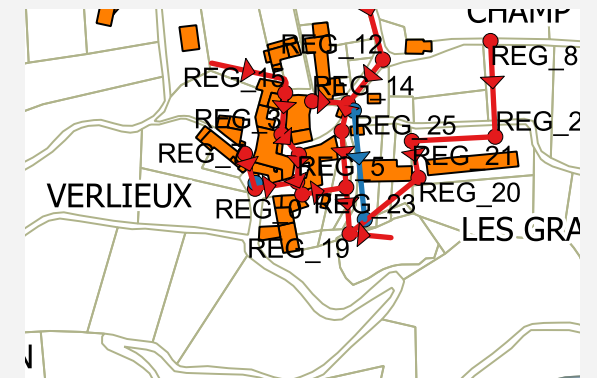
Type du tampon: PLEIN

NUMERO DU REGARD:

REG_0

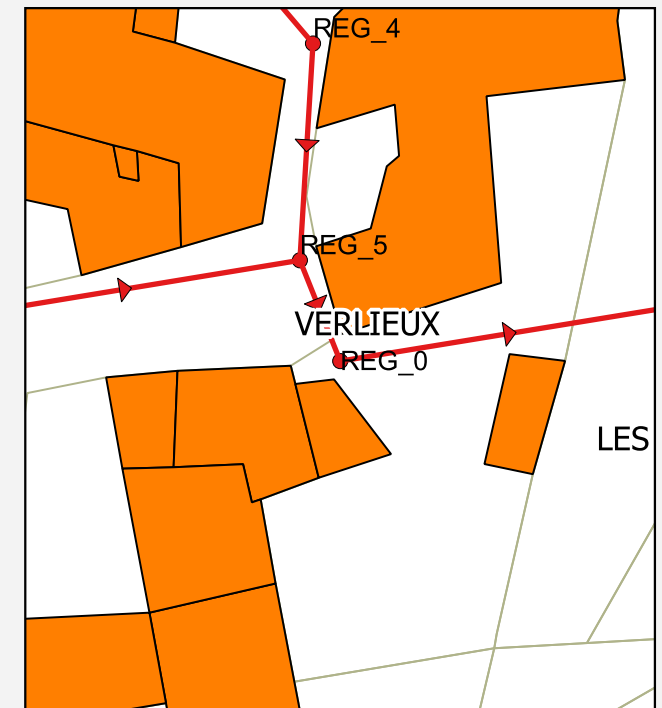
Type: EU

Tampon étanche: OUI



Présence d'échelons: NON Etat de la cunette: BON Etat de la cheminée: BON
Présence d'ECP: AUCUN Présence de mise en charge: AUCUN Présence de dépôt: MOYEN Présence de racine: AUCUN

NON	BON	BON	AUCUN	AUCUN	MOYEN	AUCUN
-----	-----	-----	-------	-------	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015022015533703UOFUG	EU	DEPART	200	PVC	1.27	0		2015022410040599LFWLY
2015022015533703UOFUG	EU	DEPART	200	PVC	1.27	0		2015022410043373JDUJV
2015022015533703UOFUG	EU	ARR 2	200	PVC	1.27	0		2015022410044935SMESF

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
838816.597533 6468204.481399

Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: BON

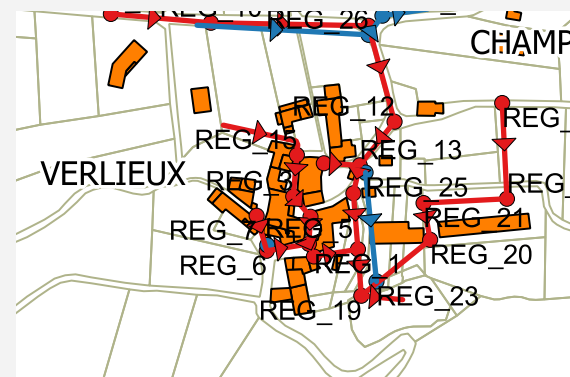
Type du tampon: PLEIN

NUMERO DU REGARD:

REG_3

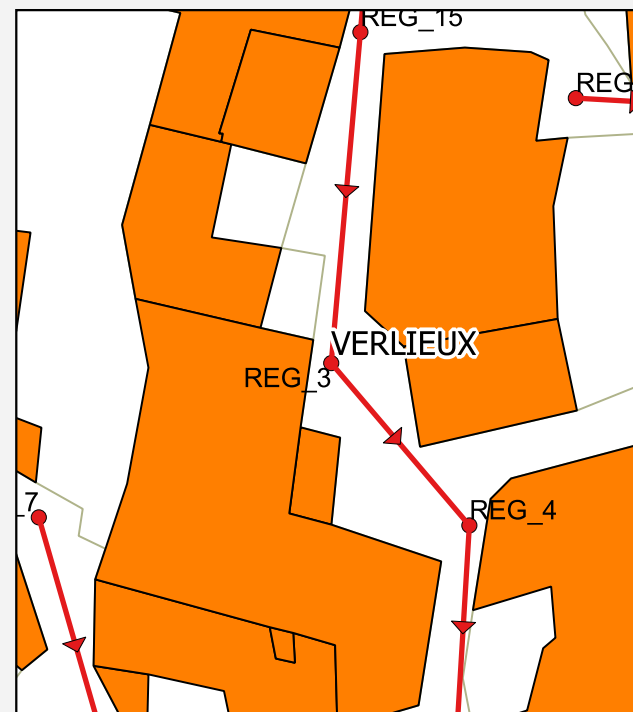
Type: EU

Tampon étanche: OUI



Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

NON	BON	BON	AUCUN		MOYEN	AUCUN
-----	-----	-----	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015022015533703FGXEC	EU	DEPART	160	PVC	0.9	0		2015022410112466YSJYK
2015022015533703FGXEC	EU	ARR 1	160	PVC	0.9	0		2015022410120863HASHT

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

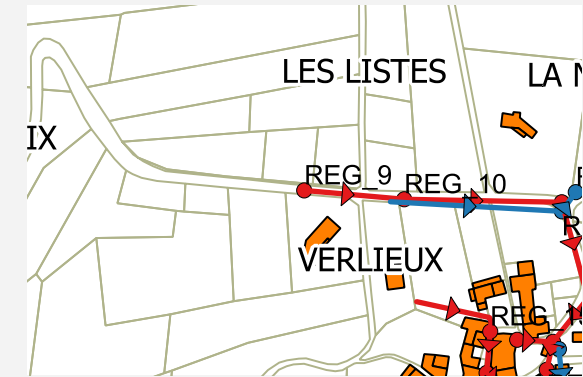
COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
838720.540982 6468300.628953

NUMERO DU REGARD:

REG_9

Type: EU



Environnement: VOIRIE

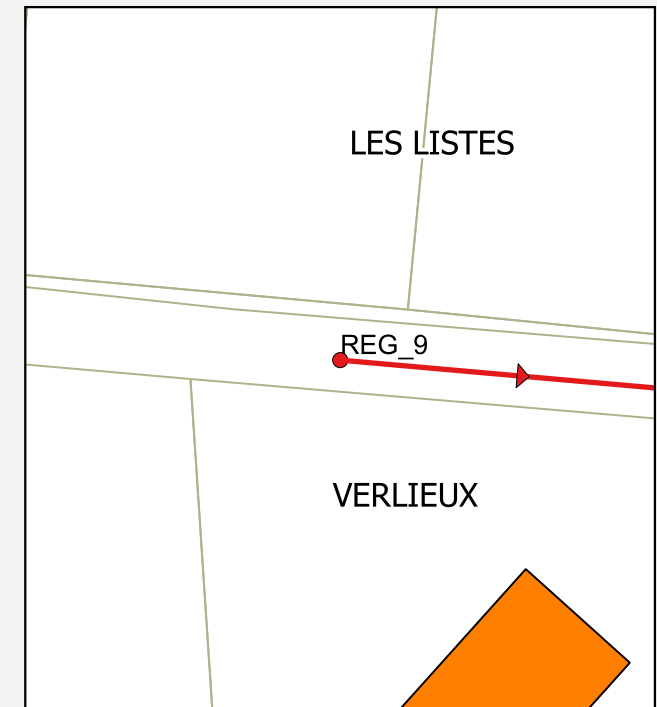
Etat du tampon: BON

Type du tampon: PLEIN

Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

NON	BON	BON	AUCUN	AUCUN	FAIBLE	AUCUN
-----	-----	-----	-------	-------	--------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015022015533703WSNHZ	EU	DEPART	200	PVC	1.2	0		2015022410410386LRLRK

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

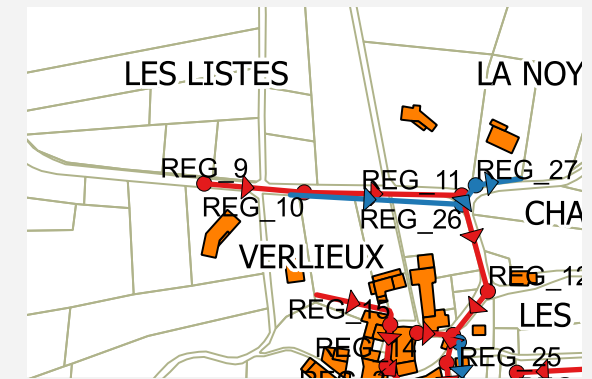
COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
838773.225369 6468295.972746

NUMERO DU REGARD:

REG_10

Type: EU



Environnement: VOIRIE

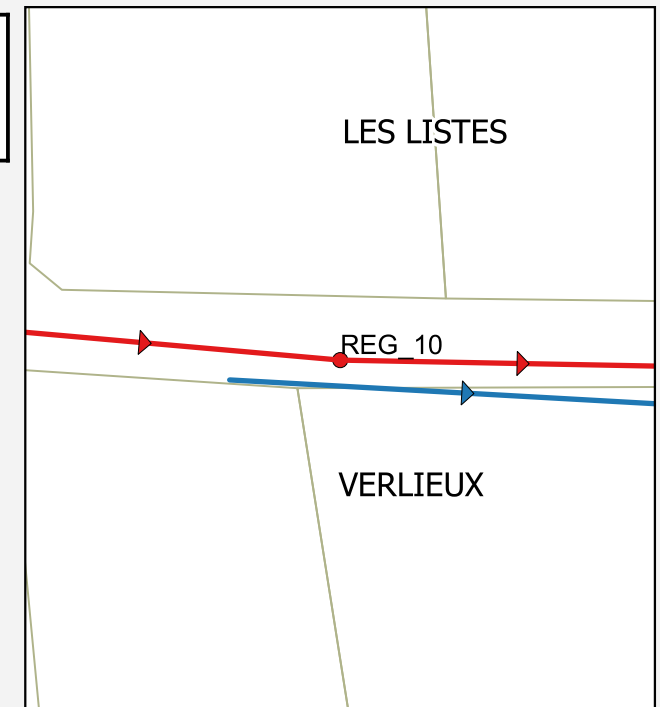
Etat du tampon: BON

Type du tampon: PLEIN

Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

NON	BON	MOYEN	FAIBLE	AUCUN	MOYEN	AUCUN
-----	-----	-------	--------	-------	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015022015533703EDSXQ	EU	DEPART	200	PVC	1.4	0		2015022410350902PJAPB
2015022015533703EDSXQ	EU	ARR 1	200	PVC	1.4	0		2015022410352706ICTIU

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
838851.626793 6468220.876756

Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: BON

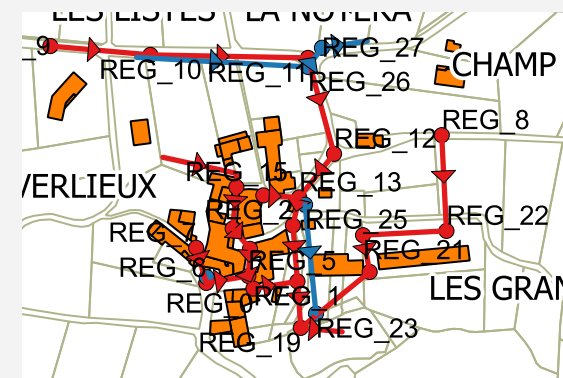
Type du tampon: PLEIN

NUMERO DU REGARD:

REG_13

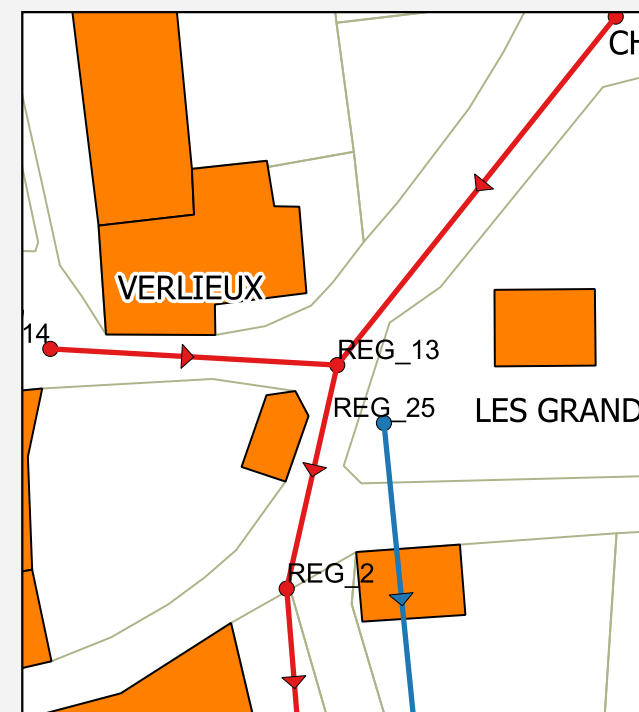
Type: EU

Tampon étanche: OUI



Présence d'echelons: OUI
Etat de la cunette: BON
Etat de la cheminée: BON
Présence d'ECP: FAIBLE
Présence de mise en charge: AUCUN
Présence de dépôt: MOYEN
Présence de racine: AUCUN

OUI	BON	BON	FAIBLE	AUCUN	MOYEN	AUCUN
-----	-----	-----	--------	-------	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015022015533703UVHDK	EU	DEPART	200	PVC	1.32	0		2015022410184958PVPVO
2015022015533703UVHDK	EU	ARR 1	200	PVC	1.32	0		2015022410191732KKUPU
2015022015533703UVHDK	EU	ARR 2	200	PVC	1.32	0		2015022410193092RXXQ

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

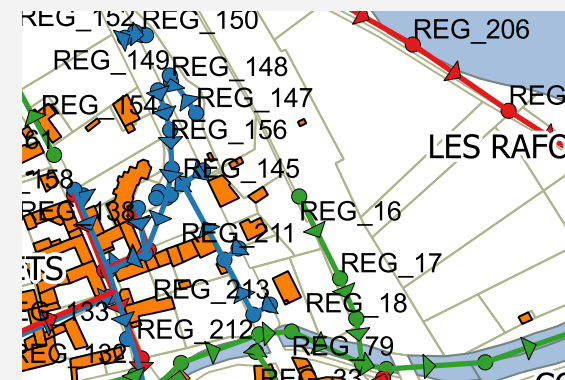
COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840202.09779 6468637.464944

NUMERO DU REGARD:

REG_16

Type: EU



Environnement: CHAMP

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: OUI
Etat de la cunette: BON
Etat de la cheminée: BON
Présence d'ECP: AUCUN
Présence de mise en charge: AUCUN
Présence de dépôt: AUCUN
Présence de racine: AUCUN

OUI	BON	BON	AUCUN	AUCUN	AUCUN	AUCUN
-----	-----	-----	-------	-------	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015022408531144BVMBO	EU	DEPART	200	BETON	1.8	1		2015022408574067MGXMY

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

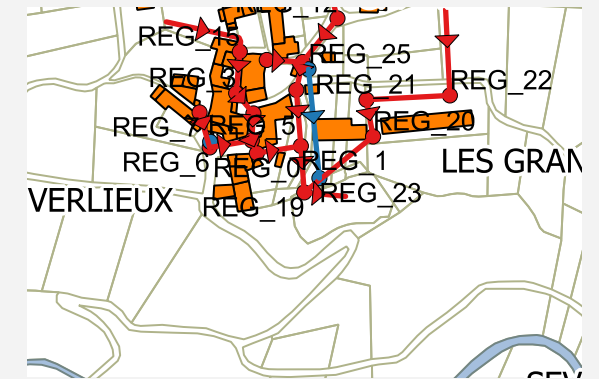
COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
838852.458758 6468152.157139

NUMERO DU REGARD:

REG_19

Type: EU



Environnement: STATION DE TRAITEMENT

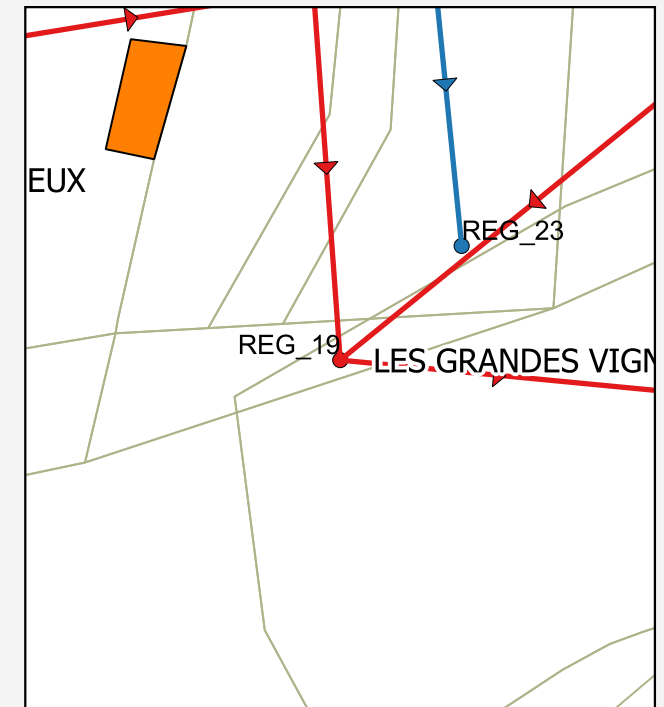
Etat du tampon: BON

Type du tampon: PLEIN

Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

NON	BON	BON	AUCUN	AUCUN	FAIBLE	AUCUN
-----	-----	-----	-------	-------	--------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015022409270338AUMAN	EU	DEPART	160	PVC	1.16	0		2015022409312187DXODQ
2015022409270338AUMAN	EU	ARR 1	160	PVC	1.16	0		2015022409333691UOFUG
2015022409270338AUMAN	EU	ARR 2	160	PVC	1.16	0		2015022409340412JDVJW
2015022409270338AUMAN	EU	ARR 3	160	PVC	1.16	0		2015022409342783CWNCO

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
838885.245236 6468200.988063

Environnement: CHEMIN NON GOUDRONNE

Etat du tampon: BON

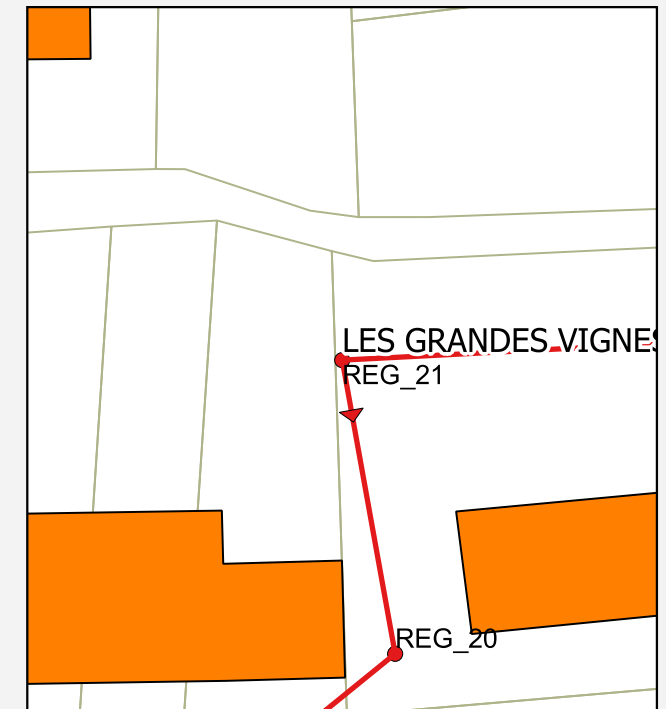
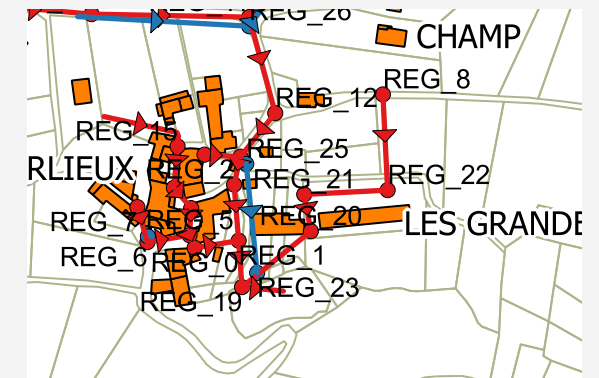
Type du tampon: PLEIN

NUMERO DU REGARD:

REG_21

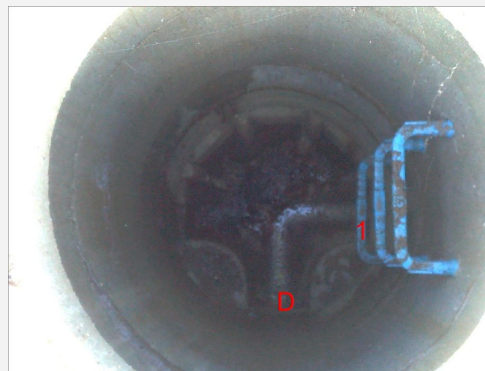
Type: EU

Tampon étanche: OUI



Présence d'echelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	BON	BON	AUCUN	AUCUN	FAIBLE	AUCUN
-----	-----	-----	-------	-------	--------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015022409431637PIAPB	EU	DEPART	200	PVC	2.1	0		2015022409460590PJAPC
2015022409431637PIAPB	EU	ARR 1	200	PVC	2.1	0		2015022409463627UUEZF

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840353.640083 6468586.001933

Environnement: CHAMP

Etat du tampon: BON

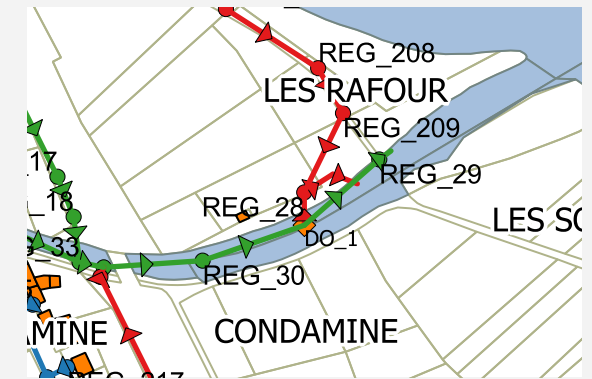
Type du tampon: PLEIN

NUMERO DU REGARD:

REG_28

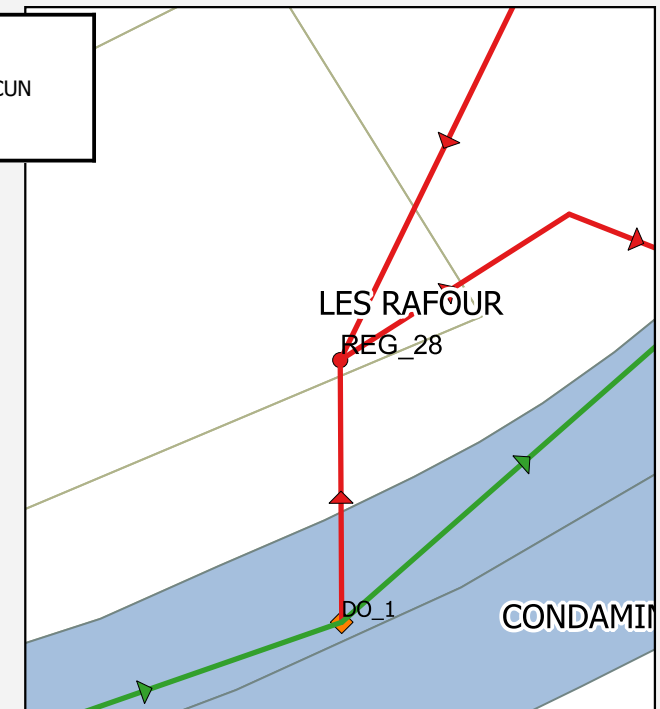
Type: EU

Tampon étanche: OUI



Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	BON	BON	NON RENSEIGNE		NON RENSEIGNE	AUCUN
-----	-----	-----	---------------	--	---------------	-------



ID_UNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
-----------	------	------	------	-----	------	--------	---------	-----------------

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840248.025611 6468546.527161

NUMERO DU REGARD:

REG_31

Type: EU

Environnement: RIVIERE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

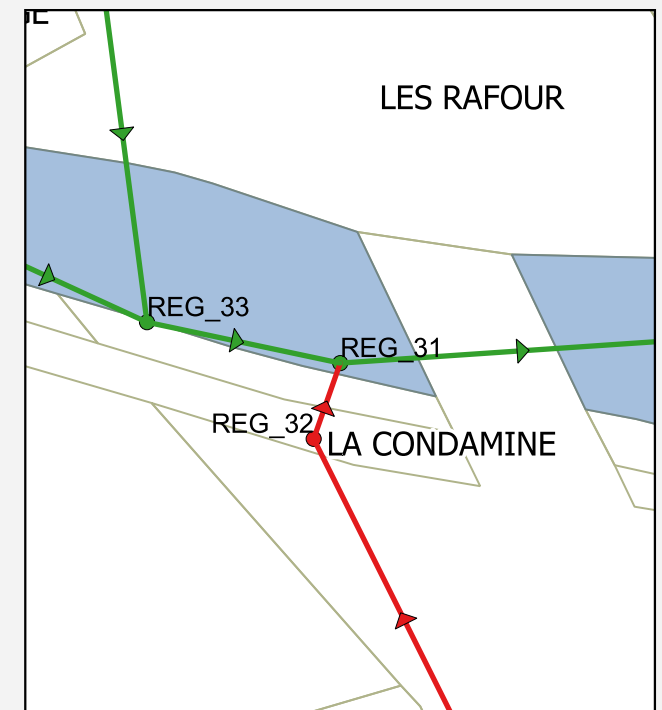
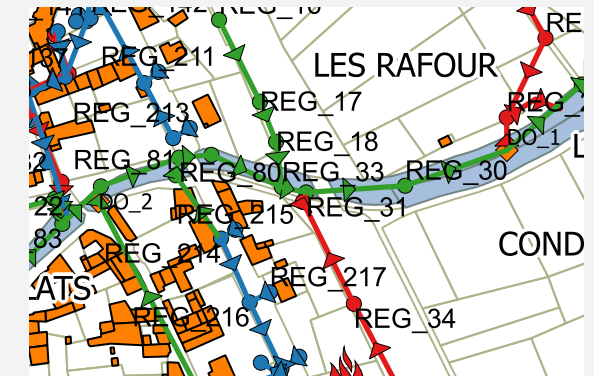
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

NON	MOYEN	MOYEN	AUCUN		MOYEN	AUCUN
-----	-------	-------	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020310473089UOGUH	EU	DEPART	200	BETON	2.95	0		2015020310521900OIZOA
2015020310473089UOGUH	EU	ARR 1	200	BETON	2.75	0		2015020310530504ZGZFY
2015020310473089UOGUH	EU	ARR 2	200	BETON	2.95	0		2015020310533519UNFTG



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

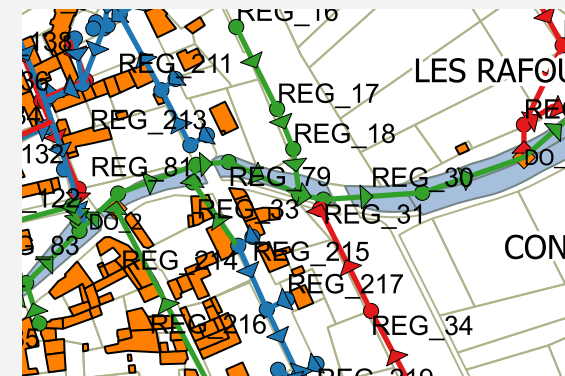
COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840235.290812 6468549.223399

NUMERO DU REGARD:

REG_33

Type: EU



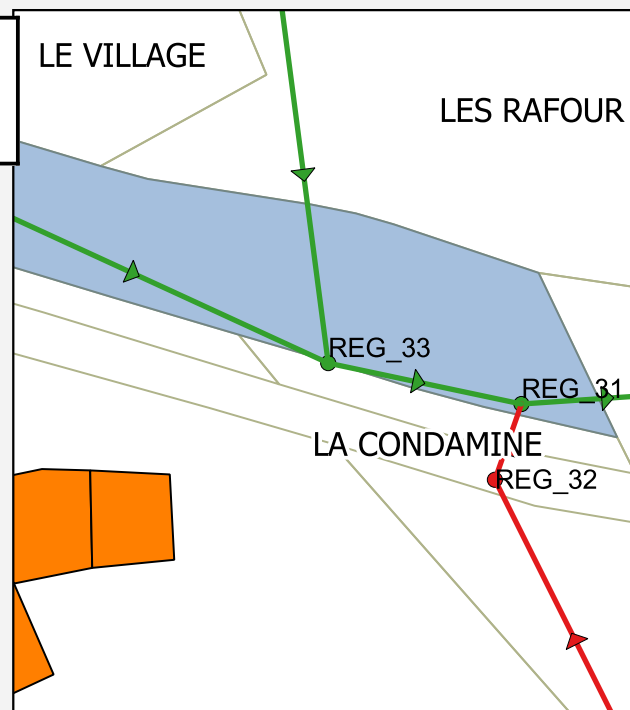
Environnement: RIVIERE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

NON	MAUVAIS	MOYEN	AUCUN		IMPORTANT	AUCUN
-----	---------	-------	-------	--	-----------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020310565571ICTIU	EU	DEPART	200	BETON	2.6	0		2015020311004020IBTIU
2015020310565571ICTIU	EU	ARR 1	200	BETON	2.6	0		2015020311011567VPHVI
2015020310565571ICTIU	EU	ARR 2	200	NON RENSEIGNE	2.6	0		2015020311014316TZSYR

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840339.811034 6468348.766916

Environnement: CHEMIN NON GOUDRONNE

Etat du tampon: BON

Type du tampon: PLEIN

Tampon étanche: OUI

Présence d'echelons: OUI
Etat de la cunette: BON
Etat de la cheminée: BON
Présence d'ECP: AUCUN
Présence de mise en charge: AUCUN
Présence de dépôt: AUCUN
Présence de racine: AUCUN

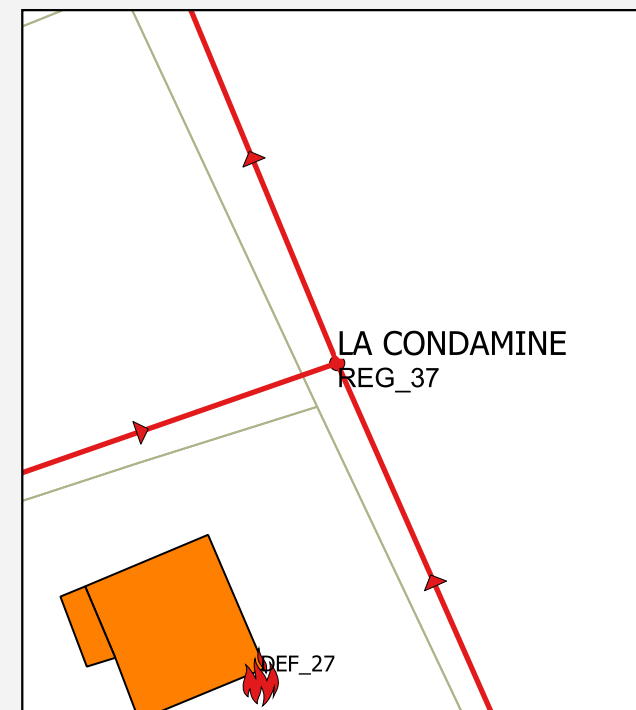
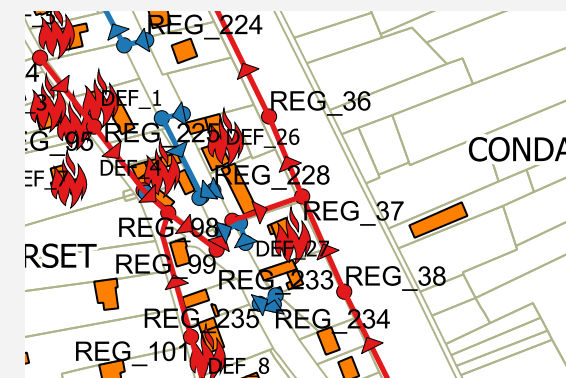
OUI	BON	BON	AUCUN	AUCUN	AUCUN
-----	-----	-----	-------	-------	-------



NUMERO DU REGARD:

REG_37

Type: EU



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020311100485MTMSL	EU	DEPART	200	BETON	2.7	1		2015020311131170MFXLY
2015020311100485MTMSL	EU	ARR 1	200	BETON	2.7	0		2015020311135764OUNTM
2015020311100485MTMSL	EU	ARR 2	200	BETON	2.7	0		2015020311141852NTMSL

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840409.508062 6468196.128186

NUMERO DU REGARD:

REG_40

Type: EU

Environnement: CHEMIN NON GOUDRONNE

Etat du tampon: BON

Type du tampon: PLEIN

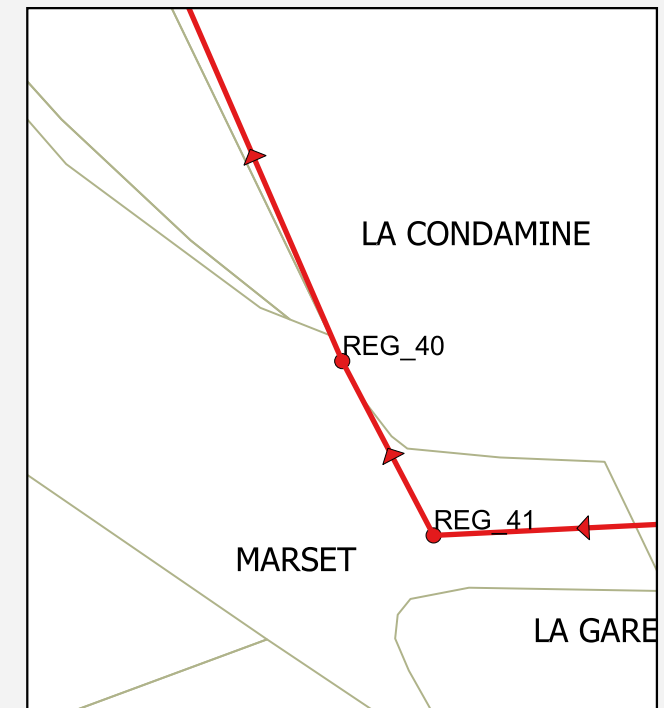
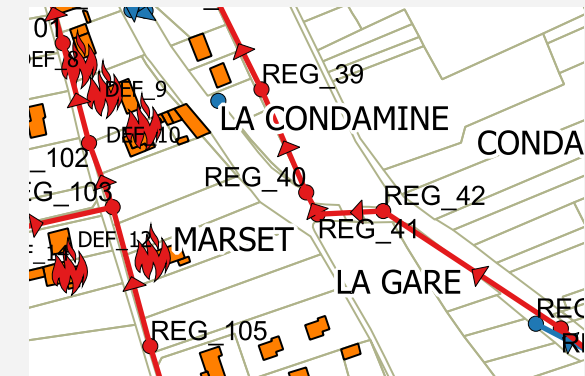
Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	BON	BON	AUCUN		AUCUN	AUCUN
-----	-----	-----	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020311211793BUMAN	EU	DEPART	200	PVC	2.65	0		2015020311234514WQHWJ
2015020311211793BUMAN	EU	ARR 1	200	PVC	2.65	0		2015020311241178YFYEX



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840573.611048 6468099.704864

NUMERO DU REGARD:

REG_46

Type: EU

Environnement: VOIRIE

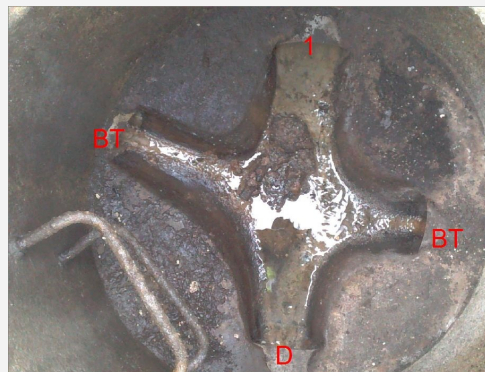
Etat du tampon: BON

Type du tampon: PLEIN

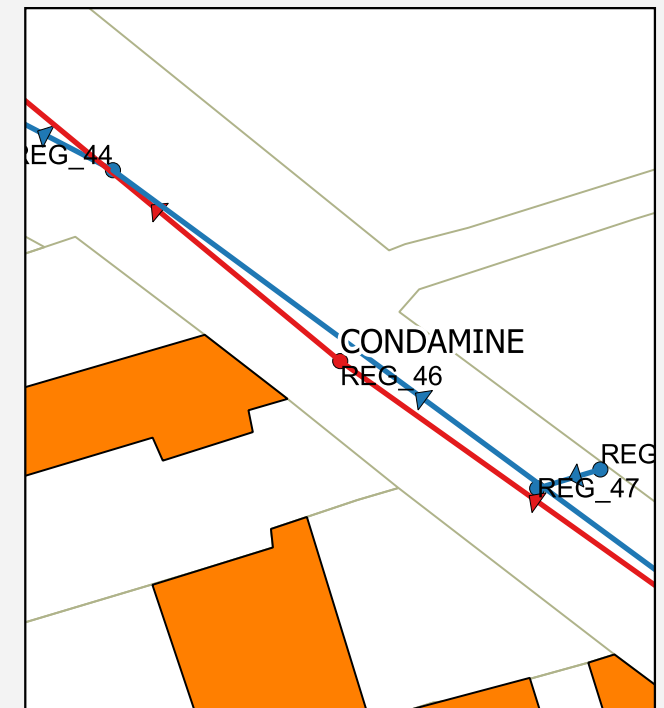
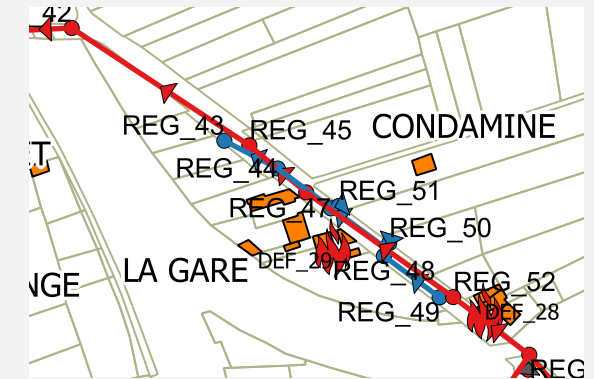
Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	BON	BON	AUCUN		FAIBLE	AUCUN
-----	-----	-----	-------	--	--------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020311435839TZSZS	EU	DEPART	200	PVC	1.4	0		2015020311465584JDVJW
2015020311435839TZSZS	EU	ARR 1	200	PVC	1.4	0		2015020311472279LFWLX



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840691.139583 6468014.189924

NUMERO DU REGARD:

REG_53

Type: EU

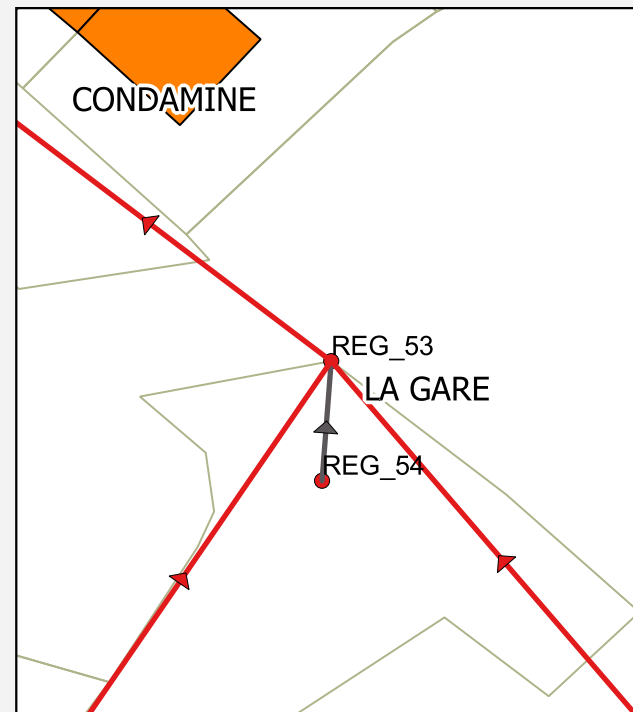
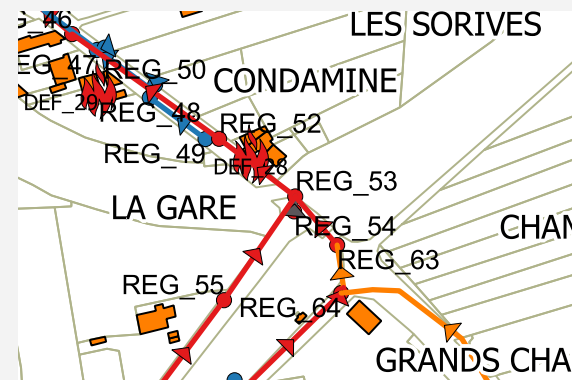
Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	BON	BON	AUCUN		AUCUN	AUCUN
-----	-----	-----	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020313123372GARGT	EU	DEPART	200	PVC	2.35	0		2015020313211189PIAPB
2015020313123372GARGT	EU	ARR 1	200	PVC	1.2	0		2015020313214371ICTIU
2015020313123372GARGT	EU	ARR 2	160	NON RENSEIGNE	2.34	0	CHASSE EAU	2015020313220725OHZNA
2015020313123372GARGT	EU	ARR 3	200	PVC	2.35	0		2015020313230099JDUJV

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840553.387123 6467763.437171

NUMERO DU REGARD:

REG_62

Type: EU

Environnement: BORD DE ROUTE

Etat du tampon: CORROSION AVANCEE

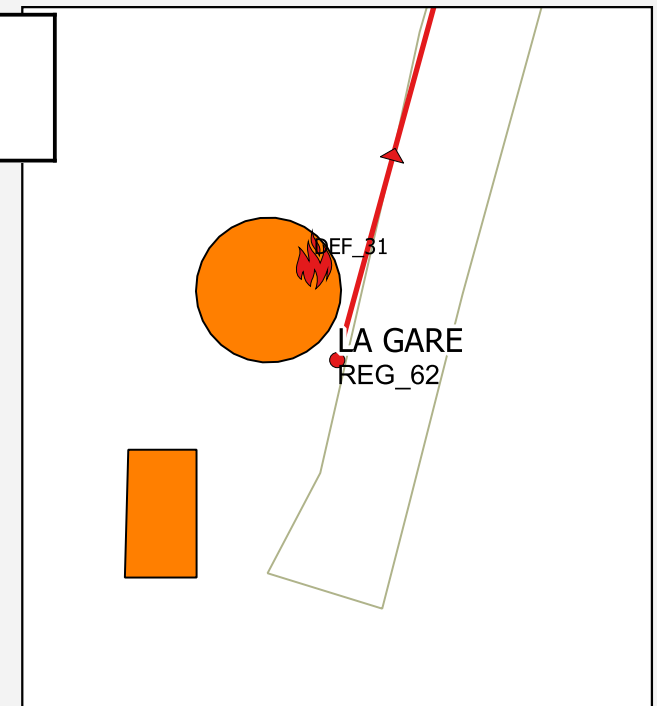
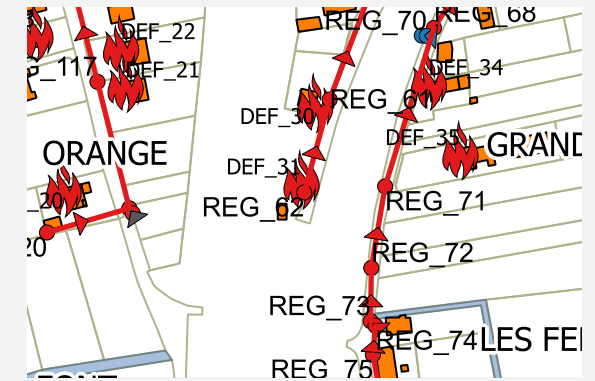
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

NON UTILISABLE	MOYEN	BON	AUCUN		AUCUN	AUCUN
----------------	-------	-----	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020313520171KEVKX	EU	DEPART	160	PVC	1.27	0		2015020313545342XQIXJ



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840713.221033 6467988.548366

NUMERO DU REGARD:

REG_63

Type: EU

Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

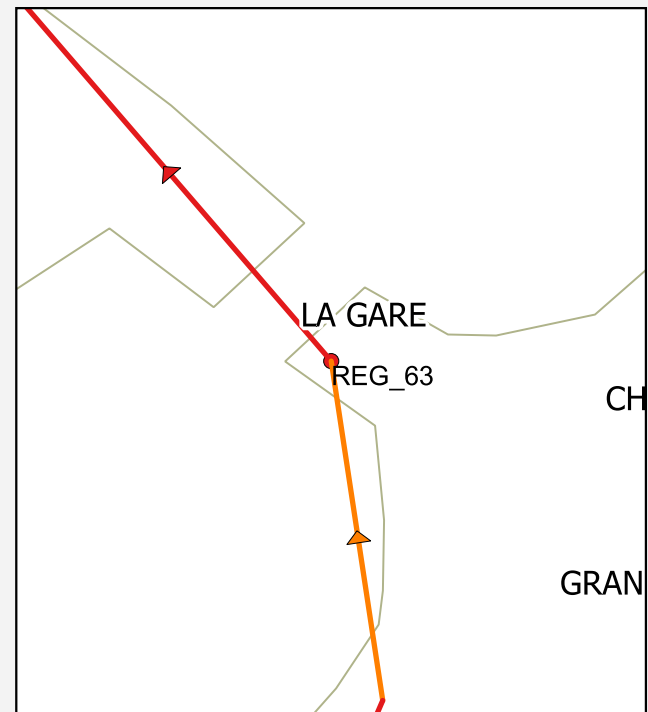
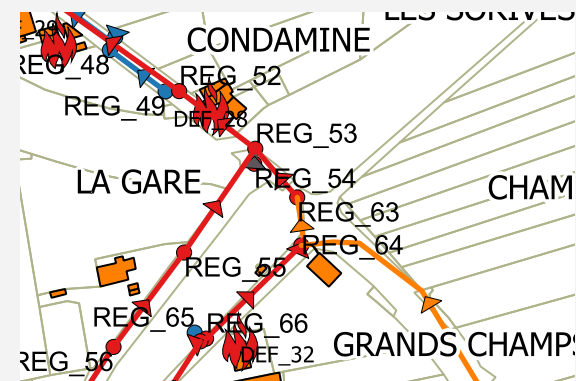
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	BON	BON	AUCUN		AUCUN	AUCUN
-----	-----	-----	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020314024316XDWCV	EU	DEPART	200	PVC	1.24	0		2015020314073666LRLRK
2015020314024316XDWCV	EU	ARR 1	100	PVC	1.2	0	ARRIVEE REFOULEMENT	2015020314080809MSLRK



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840715.37609 6467963.300937

NUMERO DU REGARD:

REG_64

Type: EU

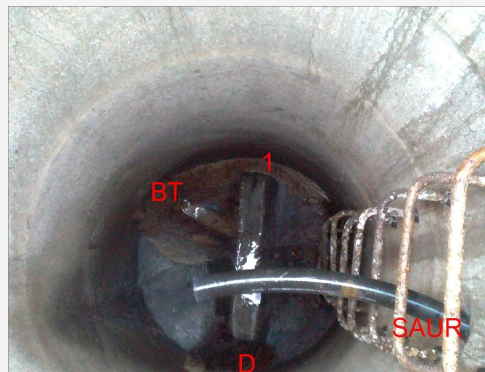
Environnement: BORD DE ROUTE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

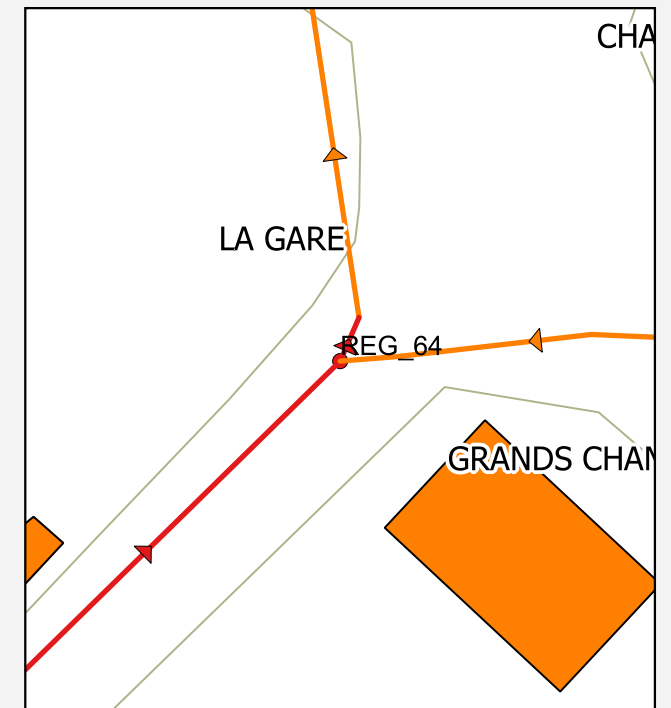
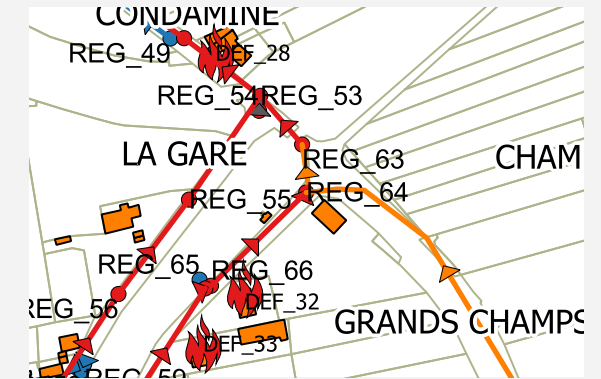
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	BON	BON	AUCUN		AUCUN	IMPORTANT
-----	-----	-----	-------	--	-------	-----------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020314151953UATZS	EU	DEPART	200	PVC	3.04	0		2015020314201342DJJC
2015020314151953UATZS	EU	ARR 1	200	PVC	3.04	0		2015020314204459JJUOU



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840662.2066 6467912.729553

NUMERO DU REGARD:

REG_67

Type: EU

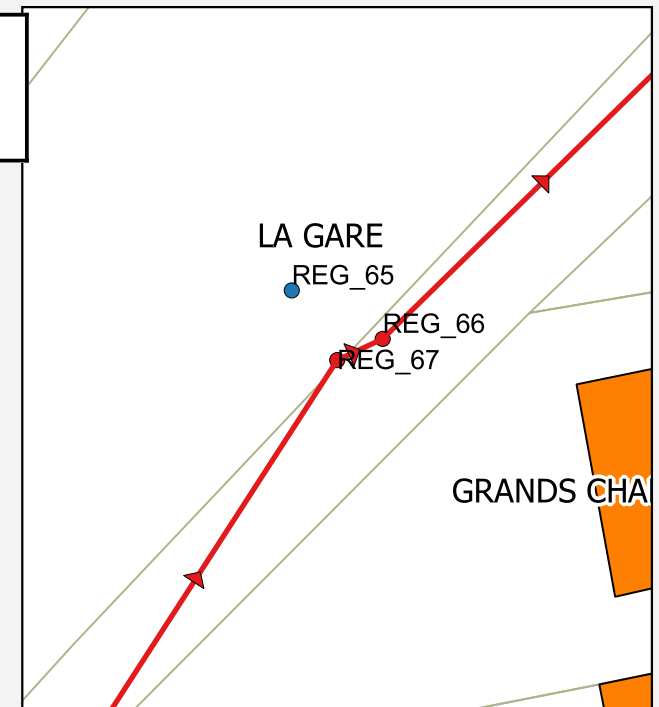
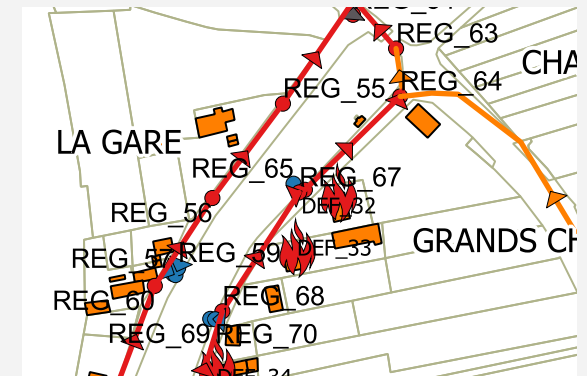
Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

NON UTILISABLE	BON	BON	AUCUN		AUCUN	AUCUN
----------------	-----	-----	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020314420541TATZS	EU	DEPART	200	PVC	2.25	0		2015020314440939LFWLX
2015020314420541TATZS	EU	ARR 1	200	PVC	2.24	0		2015020314443329PVOUN

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840588.376939 6467695.597477

NUMERO DU REGARD:

REG_73

Type: EU

Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

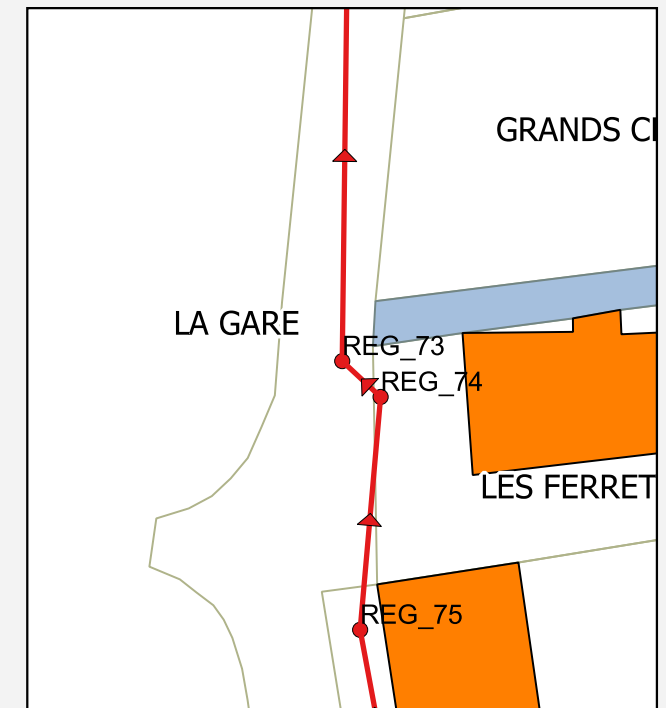
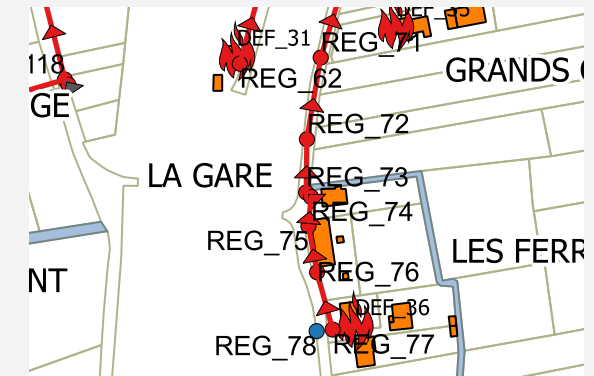
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	BON	BON	AUCUN		AUCUN	AUCUN
-----	-----	-----	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020314585304UVNUR	EU	DEPART	200	PVC	2.53	0		2015020315005331WCVBU
2015020314585304UVNUR	EU	ARR 1	200	PVC	2.53	0		2015020315012254SYRXQ



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

NUMERO DU REGARD:

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840594.082234 6467653.536118

REG_76

Type: EU

Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

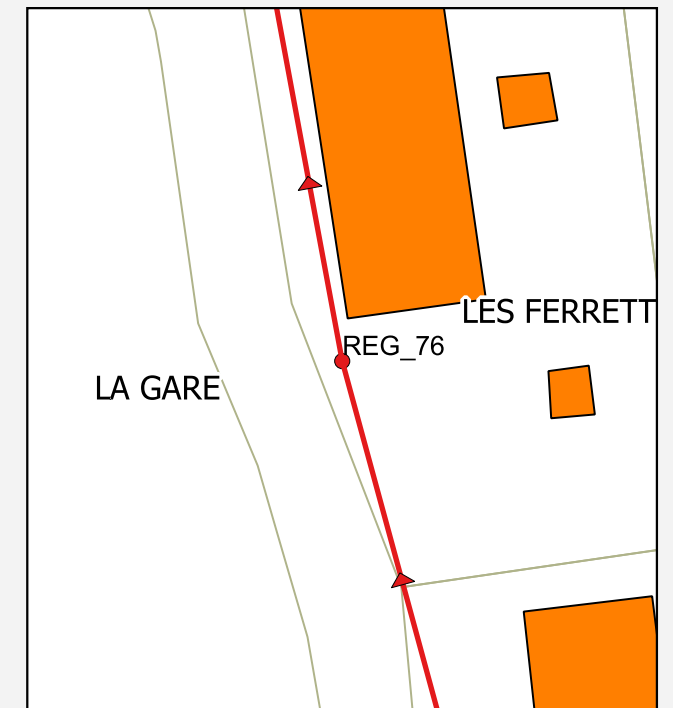
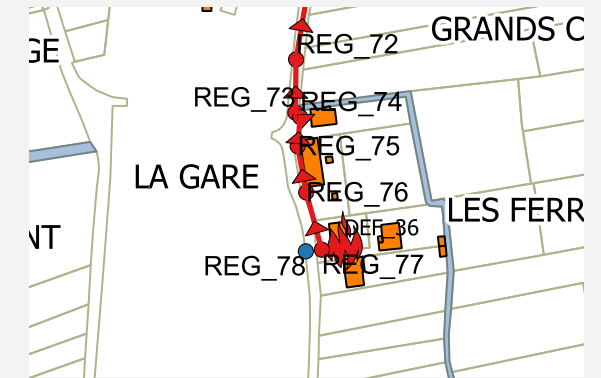
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'echelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	BON	BON	AUCUN		FAIBLE	AUCUN
-----	-----	-----	-------	--	--------	-------



ID_UNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020315091222KRKQJ	EU	DEPART	200	PVC	1.08	0		2015020315113748CWNC0
2015020315091222KRKQJ	EU	ARR 1	200	PVC	1.08	0		2015020315121237UBUAT



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840181.055066 6468564.837213

NUMERO DU REGARD:

REG_80

Type: EU

Environnement: RIVIERE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

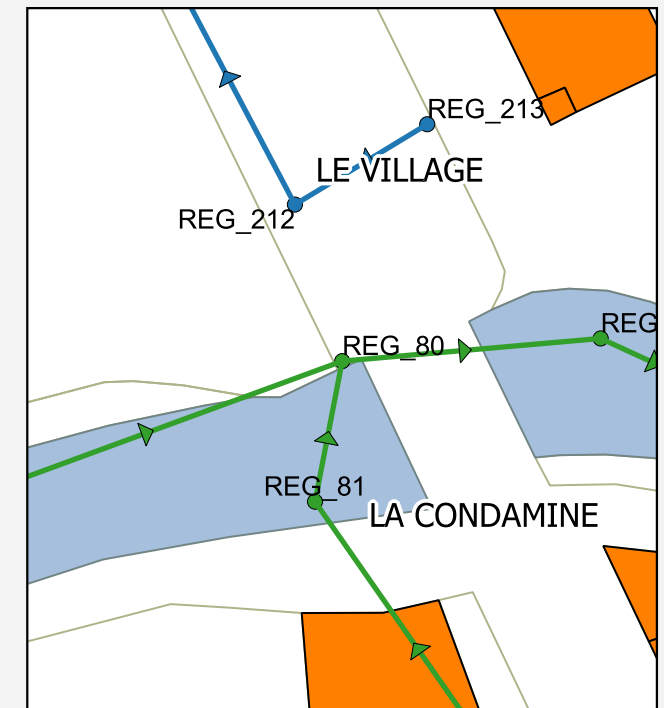
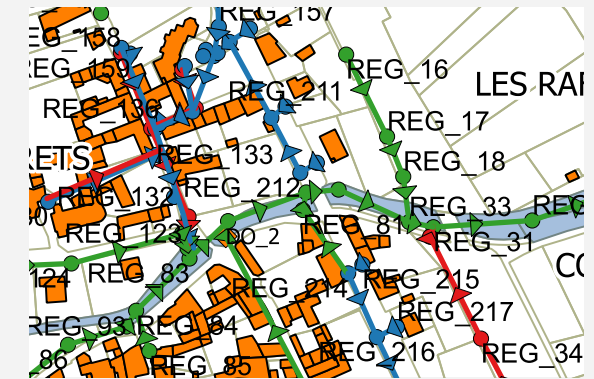
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

NON	BON	BON	AUCUN		IMPORTANT	AUCUN
-----	-----	-----	-------	--	-----------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020315324932SLDRE	EU	DEPART	200	BETON	1.5	0		2015020315355343EKDJC
2015020315324932SLDRE	EU	ARR 1	200	BETON	1.2	0		2015020315362256SZSYR
2015020315324932SLDRE	EU	ARR 2	200	BETON	1.5	0		2015020315374756TMESF



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

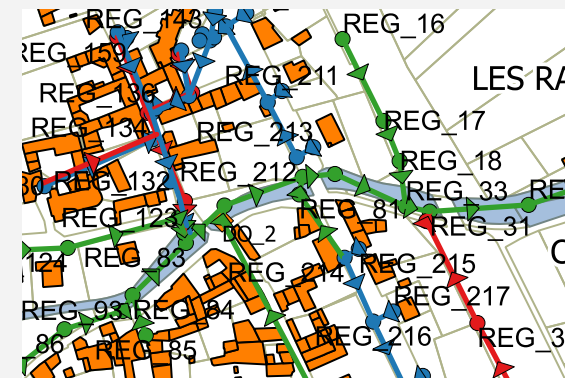
COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840179.262055 6468555.573321

NUMERO DU REGARD:

REG_81

Type: EU



Environnement: RIVIERE

Etat du tampon: BON

Type du tampon: PLEIN

Tampon étanche: NON

Présence d'échelons:

Etat de la cunette:

Etat de la cheminée:

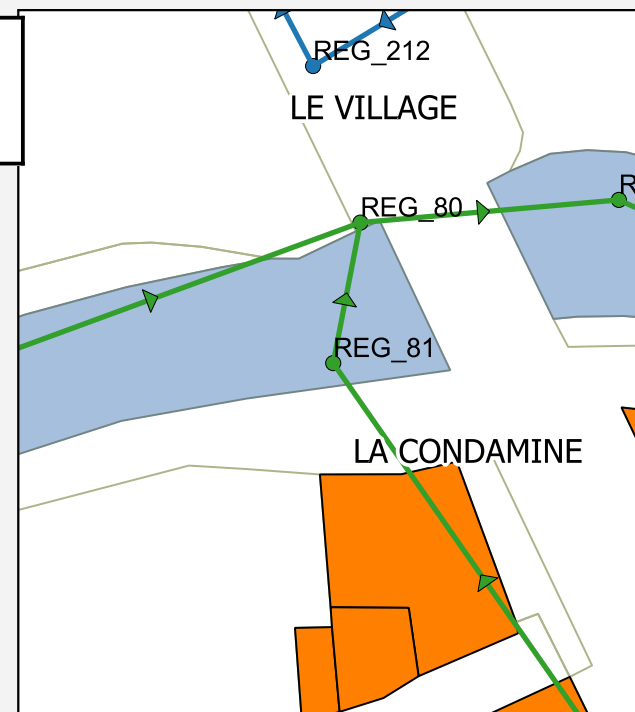
Présence d'ECP:

Présence de mise en charge:

Présence de dépôt:

Présence de racine:

NON	MOYEN	MAUVAIS	AUCUN		IMPORTANT	AUCUN
-----	-------	---------	-------	--	-----------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020315400732LRKRK	EU	DEPART	200	BETON	0.6	0		2015020315452509XXHCI
2015020315400732LRKRK	EU	ARR 1	200	BETON	0.62	0		2015020315454989KDVJW

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

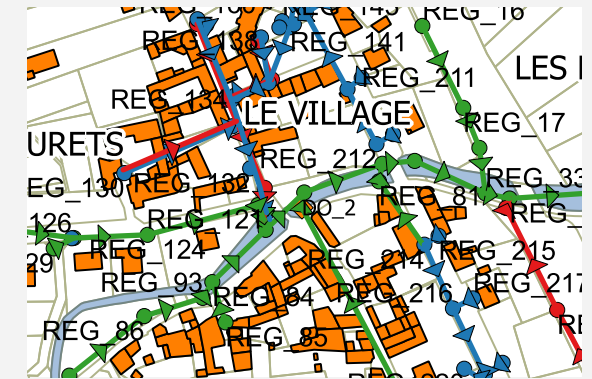
COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840139.874819 6468549.728666

NUMERO DU REGARD:

REG_82

Type: EU



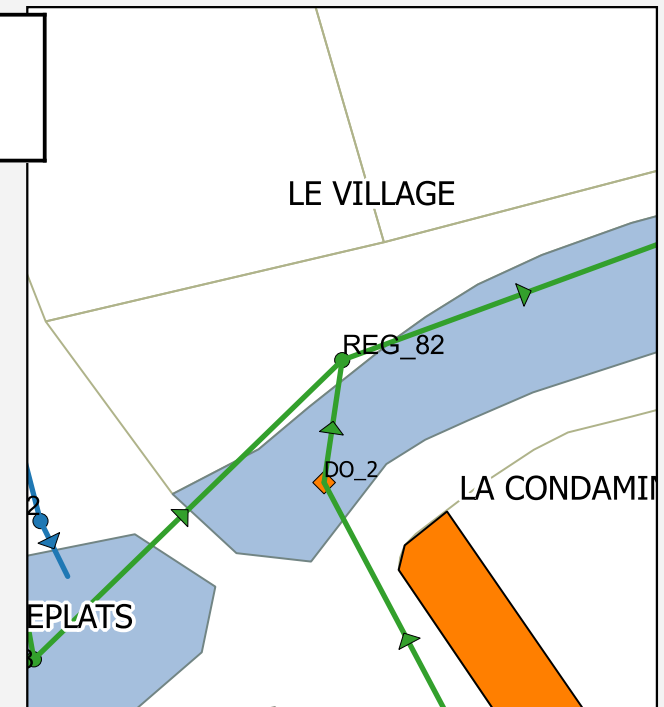
Environnement: RIVIERE

Etat du tampon: CORROSION AVANCEE

Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'echelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	MAUVAIS	MAUVAIS	IMPORTANT		MOYEN	AUCUN
-----	---------	---------	-----------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020316081862ICTIV	U	DEPART	200	BETON	2.05	0		2015020316141805TZSZS
2015020316081862ICTIV	U	ARR 1	200	BETON	1.6	0		2015020316145031YEXDW
2015020316081862ICTIV	U	ARR 2	200	BETON	2.05	0		2015020316151768PIAOB

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840119.554023 6468530.00554

NUMERO DU REGARD:

REG_83

Type: EU

Environnement: RIVIERE

Etat du tampon: NON RENSEIGNE

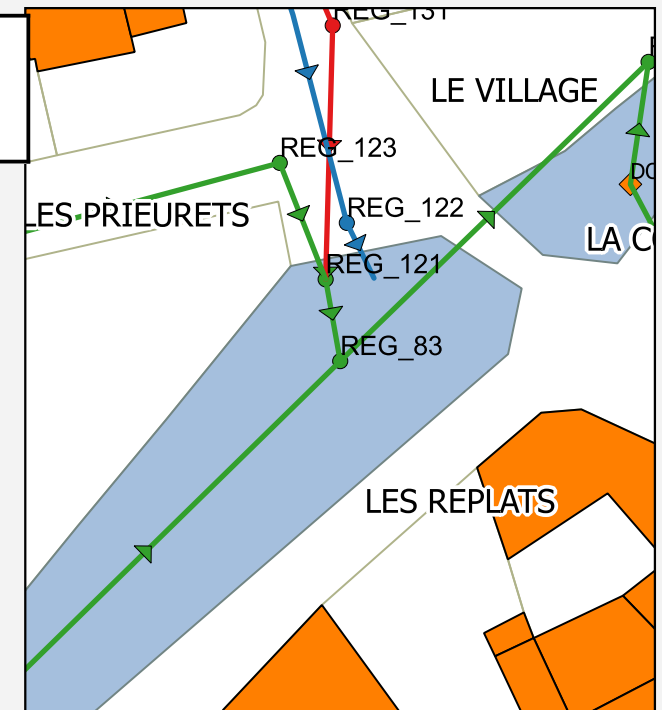
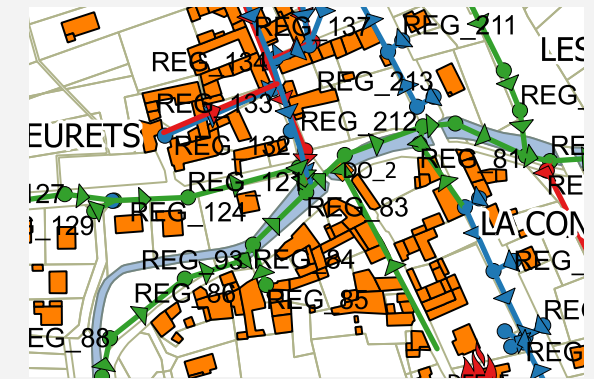
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: NON

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

NON UTILISABLE	BON	BON	AUCUN		FAIBLE	AUCUN
----------------	-----	-----	-------	--	--------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020316173802GMGMF	U	DEPART	200	BETON	1.65	0		2015020316205897DEWDA
2015020316173802GMGMF	U	ARR 1	200	BETON	1.65	0		2015020316215368JJTOT
2015020316173802GMGMF	U	ARR 2	200	PVC	1.5	0		2015020316222523HBTHU



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840091.46351 6468502.512697

NUMERO DU REGARD:

REG_84

Type: EU

Environnement: RIVIERE

Etat du tampon: BON

Type du tampon: PLEIN

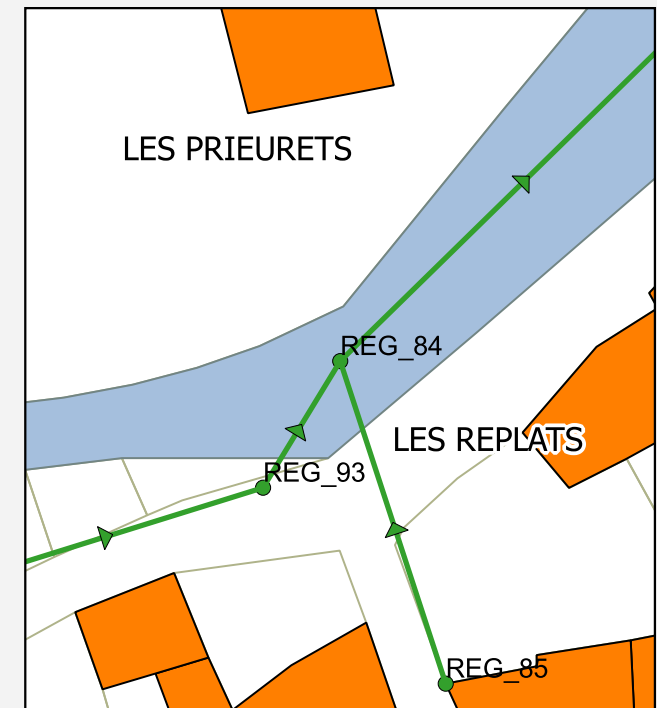
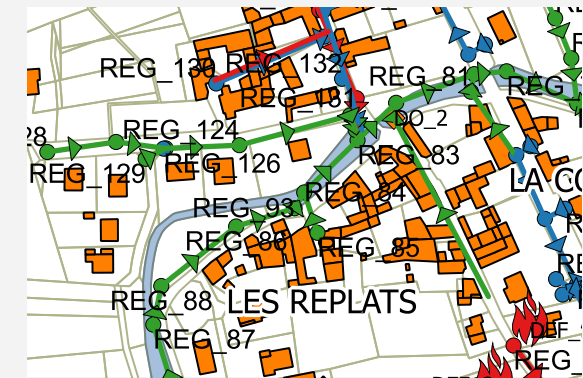
Tampon étanche: OUI

Présence d'echelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

NON	MOYEN	BON	AUCUN		AUCUN	AUCUN
-----	-------	-----	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020316250099RKCQD	U	DEPART	200	BETON	2.4	0		2015020316291514PVOVO
2015020316250099RKCQD	U	ARR 1	250	PVC	0.8	0		2015020316294119XXHCH
2015020316250099RKCQD	U	ARR 2	200	BETON	2.32	0		2015020316300284HNNHG



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840011.973335 6468432.884085

NUMERO DU REGARD:

REG_87

Type: EU

Environnement: BORD DE ROUTE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

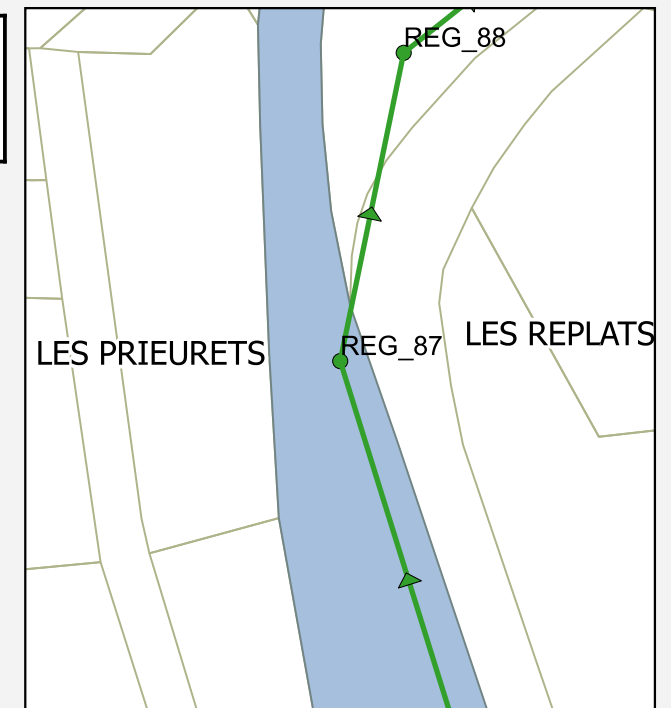
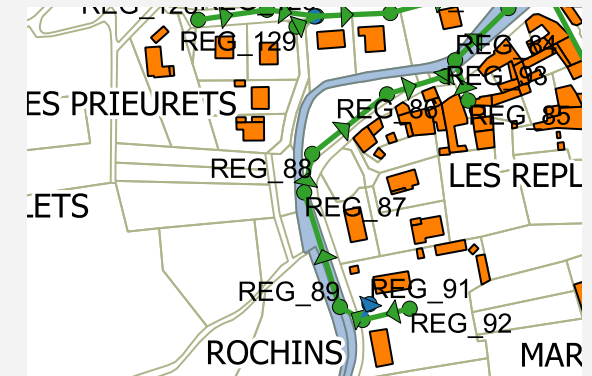
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

NON	MAUVAIS	MAUVAIS	AUCUN		MOYEN	AUCUN
-----	---------	---------	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020316404542NTMSL	U	DEPART	200	BETON	1.3	0		2015020316425856VBVBU
2015020316404542NTMSL	U	ARR 1	200	BETON	1.3	0		2015020316432711JQJPI



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840269.248064 6468340.07942

NUMERO DU REGARD:

REG_98

Type: EU

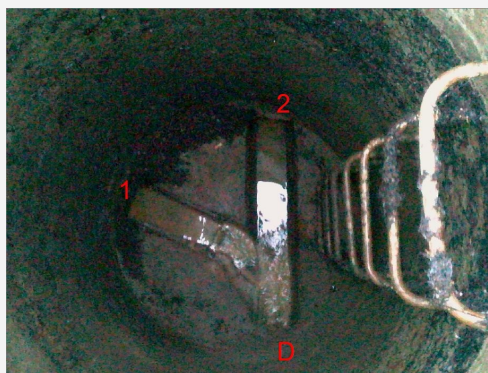
Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

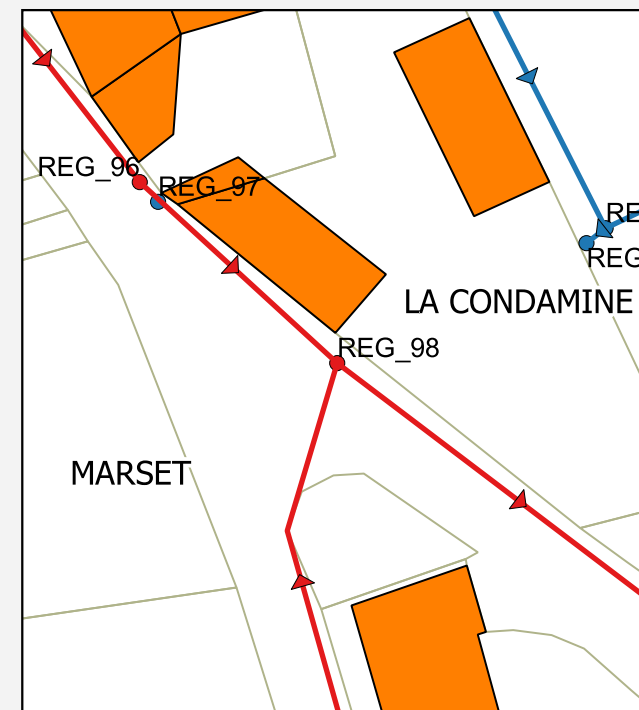
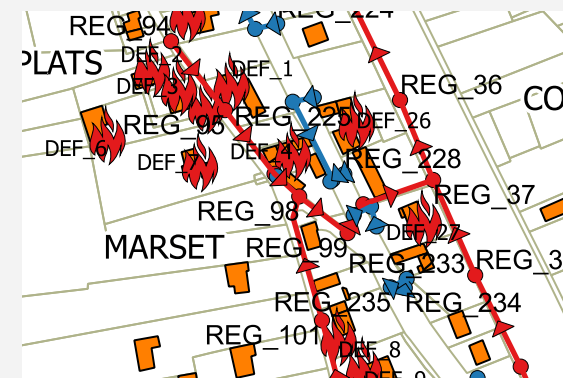
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	BON	BON	AUCUN		AUCUN	AUCUN
-----	-----	-----	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020408221522IBTHU	U	DEPART	200	PVC	2.72	0		2015020408244957JCUIV
2015020408221522IBTHU	EU	ARR 1	200	PVC	2.66	0		2015020408251779BVMBN
2015020408221522IBTHU	U	ARR 2	200	PVC	2.72	0		2015020408254646RXQXQ



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840303.009598 6468335.958393

NUMERO DU REGARD:

REG_100

Type: EU

Environnement: TROTTOIR

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

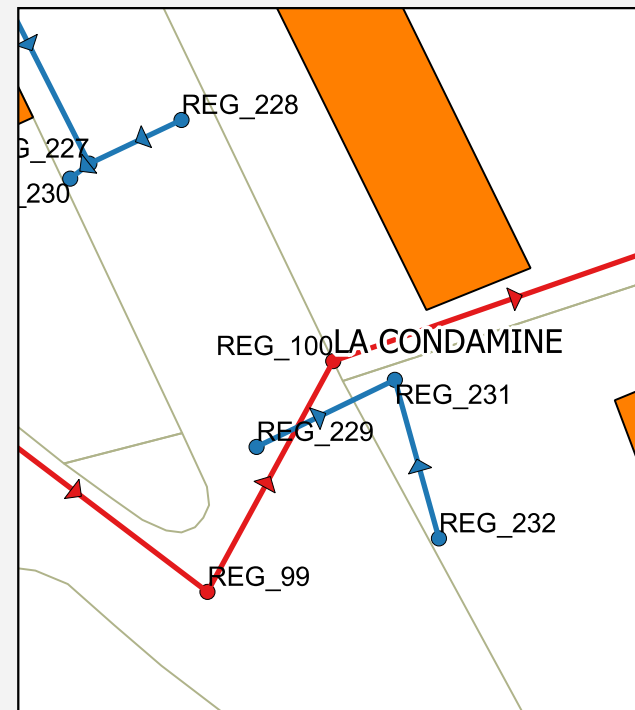
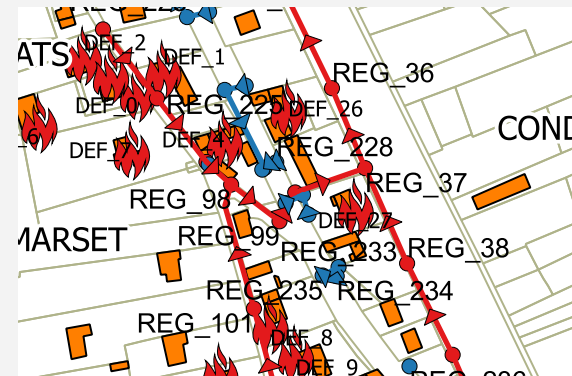
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	MOYEN	BON	AUCUN		AUCUN	AUCUN
-----	-------	-----	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020408285837QJBPC	U	DEPART	200	PVC	2.72	0		2015020408313801GZRGS
2015020408285837QJBPC	U	ARR 1	200	PVC	2.7	0		2015020408320116QKQCQD



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840281.251385 6468274.777635

NUMERO DU REGARD:

REG_101

Type: EU

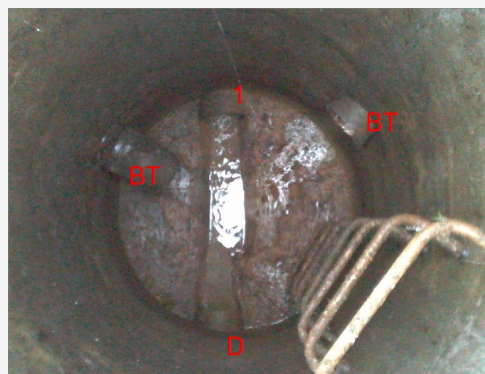
Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

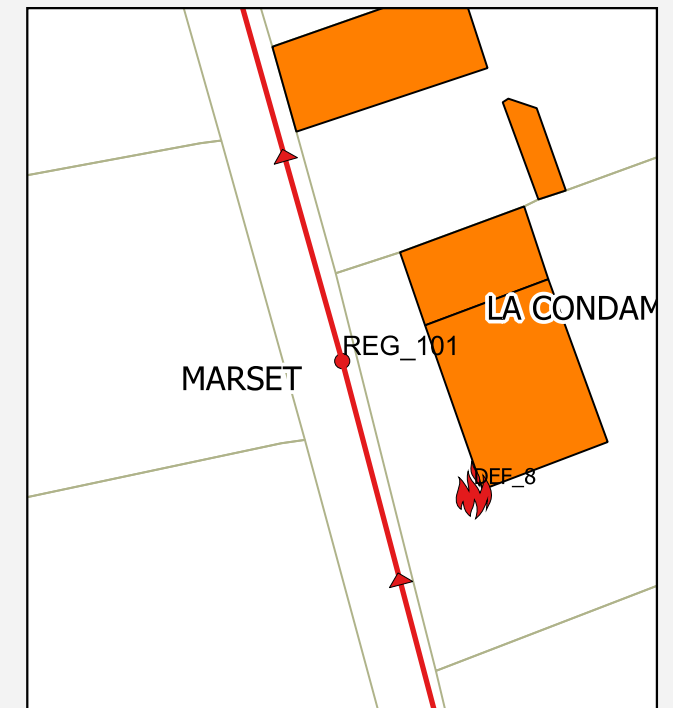
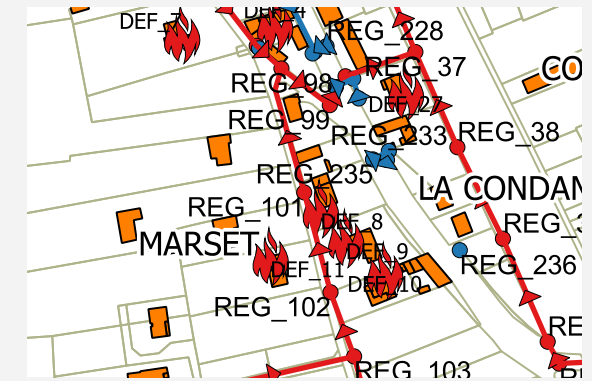
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	BON	BON	AUCUN		FAIBLE	AUCUN
-----	-----	-----	-------	--	--------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020408394055UOFUG	U	DEPART	200	PVC	2.67	2		2015020408422116KQJPI
2015020408394055UOFUG	U	ARR 1	200	PVC	2.67	0		2015020408431526AGAGZ



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840307.534381 6468188.385452

NUMERO DU REGARD:

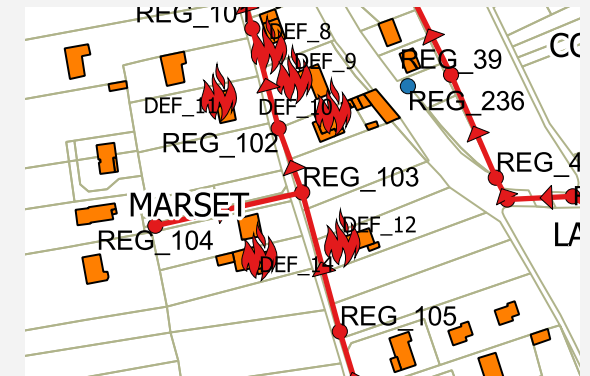
REG_103

Type: EU

Environnement: VOIRIE

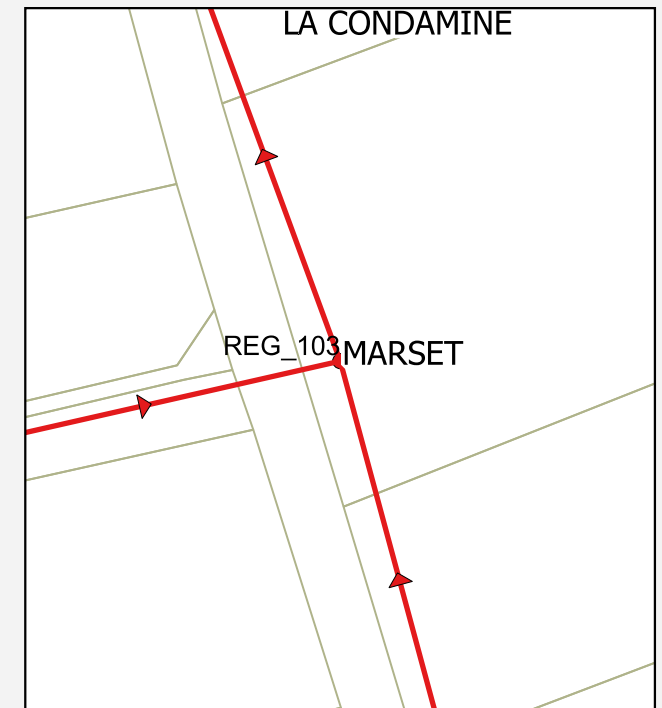
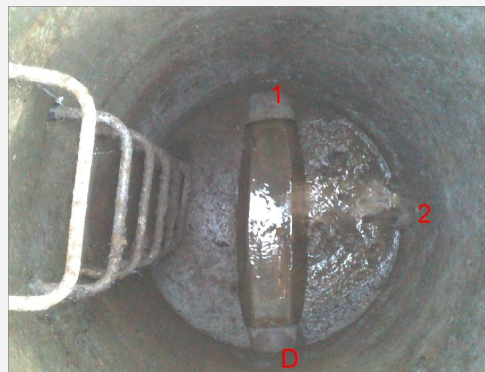
Etat du tampon: LEGERE CORROSION

Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI



Présence d'échelons: OUI
Etat de la cunette: BON
Etat de la cheminée: BON
Présence d'ECP: AUCUN
Présence de mise en charge: AUCUN
Présence de dépôt: AUCUN
Présence de racine: AUCUN

OUI	BON	BON	AUCUN	AUCUN	AUCUN	AUCUN
-----	-----	-----	-------	-------	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020408472032LEWLX	U	DEPART	200	PVC	2.32	0		2015020408491803QJBQC
2015020408472032LEWLX	U	ARR 1	200	PVC	2.32	0		2015020408494308HBSHT
2015020408472032LEWLX	U	ARR 2	200	PVC	2.13	0		2015020408500252AULAM

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

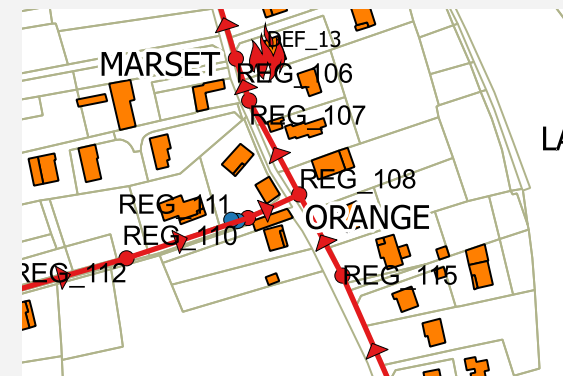
COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840373.742741 6468000.49513

NUMERO DU REGARD:

REG_108

Type: EU



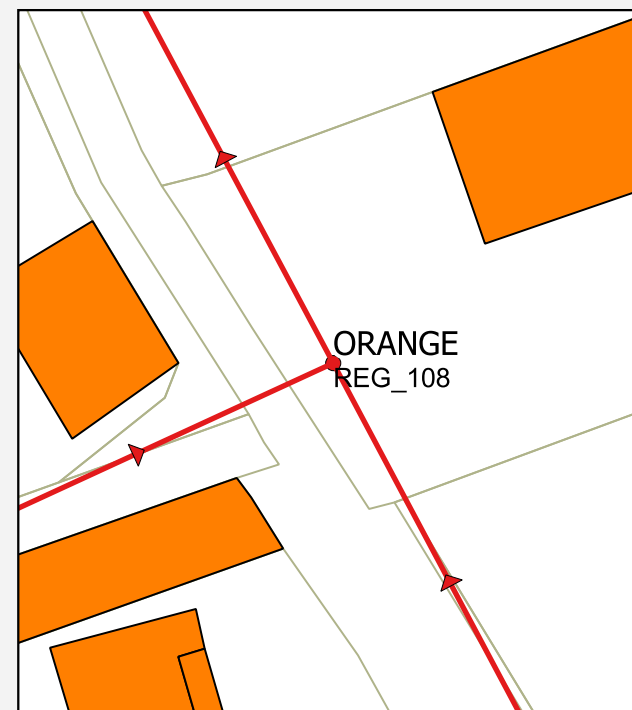
Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	BON	BON	AUCUN		AUCUN	AUCUN
-----	-----	-----	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020409004570GMFLE	U	DEPART	200	PVC	1.93	0		2015020409024186KEVKW
2015020409004570GMFLE	U	ARR 1	200	PVC	1.93	0		2015020409030489XQIWJ
2015020409004570GMFLE	U	ARR 2	200	PVC	1.91	0		2015020409032614XRJXK

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840282.767637 6467966.834341

NUMERO DU REGARD:

REG_112

Type: EU

Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

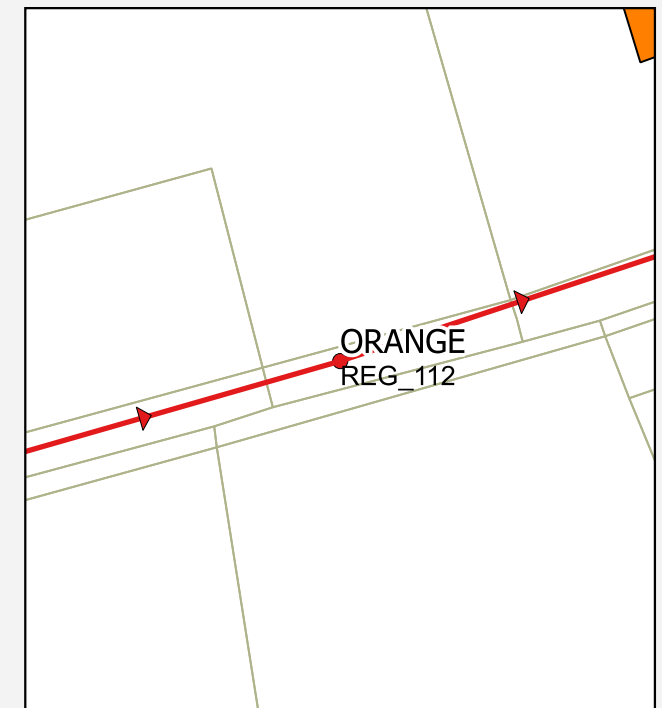
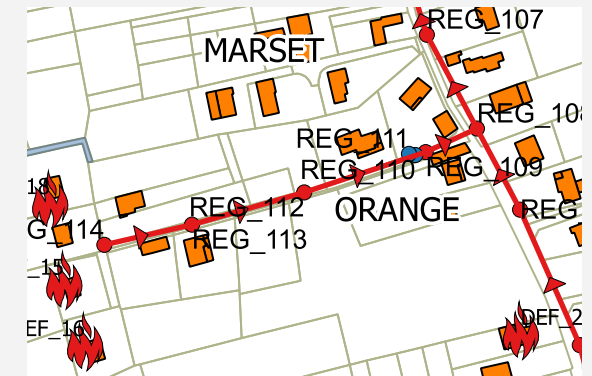
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	MAUVAIS	BON	AUCUN		FAIBLE	AUCUN
-----	---------	-----	-------	--	--------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020409092209ZTKZM	U	DEPART	200	PVC	1.13	0		2015020409115469QQAVA
2015020409092209ZTKZM	U	ARR 1	200	PVC	1.13	0		2015020409121454UOFUH



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840427.942691 6467886.389438

NUMERO DU REGARD:

REG_116

Type: EU

Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

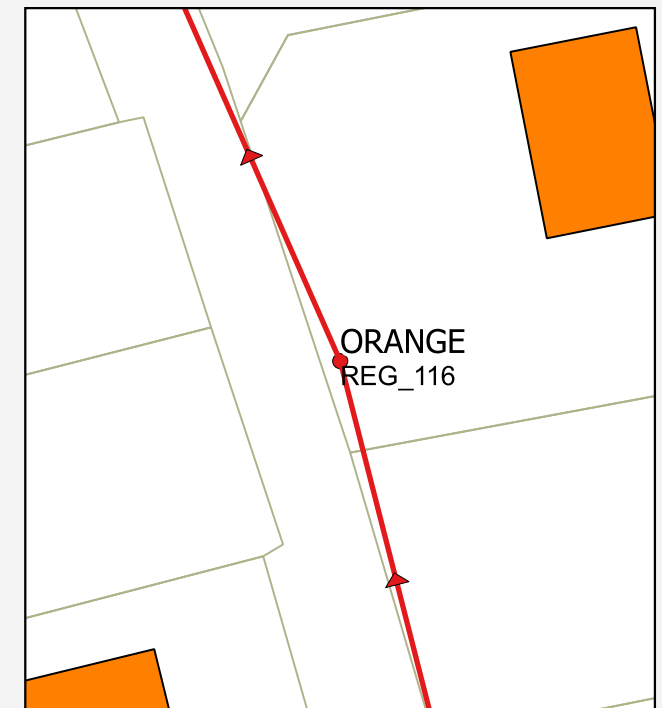
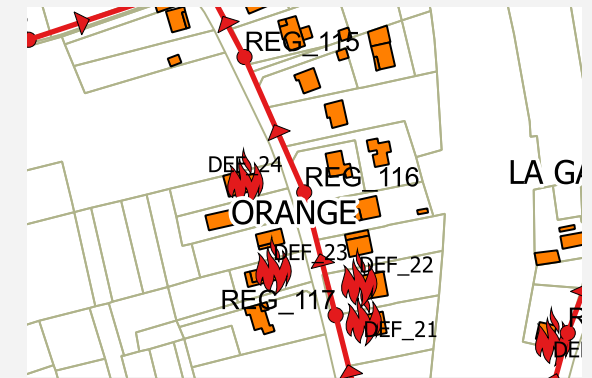
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	BON	BON	AUCUN		FAIBLE	AUCUN
-----	-----	-----	-------	--	--------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020409220122PVPVO	U	DEPART	200	PVC	1.58	0		2015020409242871LFWLX
2015020409220122PVPVO	U	ARR 1	200	PVC	1.58	0		2015020409244980FZQFS



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840461.259207 6467755.084093

NUMERO DU REGARD:

REG_118

Type: EU

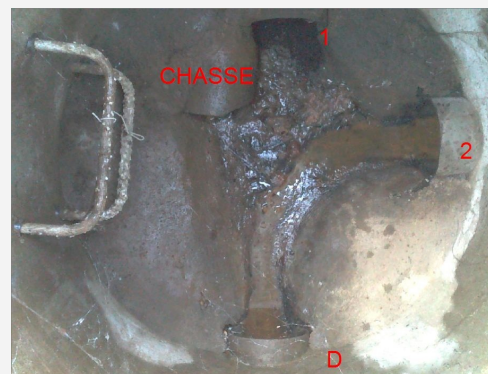
Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

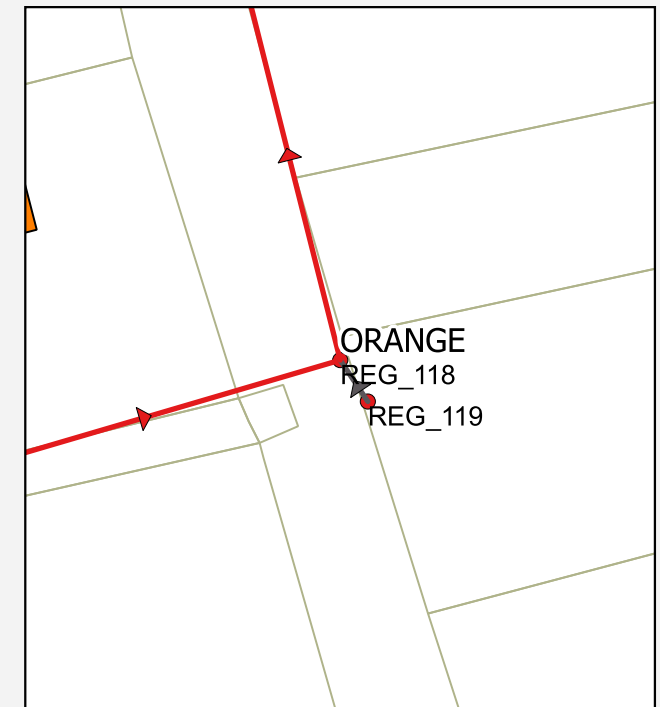
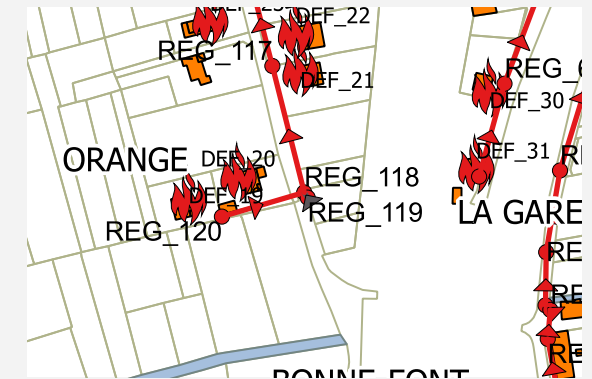
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	BON	BON	AUCUN		AUCUN	AUCUN
-----	-----	-----	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020409291141TNETF	U	DEPART	200	PVC	1.4	0		2015020409334996WPHWI
2015020409291141TNETF	U	ARR 1	200	PVC	1.4	0		2015020409343265FFPKQ
2015020409291141TNETF	U	ARR 2	200	PVC	1.4	0		2015020409344932FLEKD



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
839956.143807 6468523.827191

NUMERO DU REGARD:

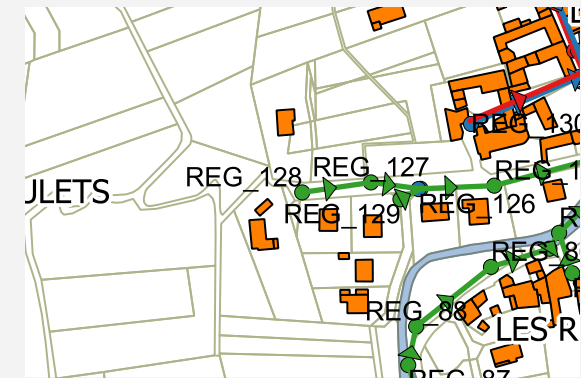
REG_128

Type: EU

Environnement: VOIRIE

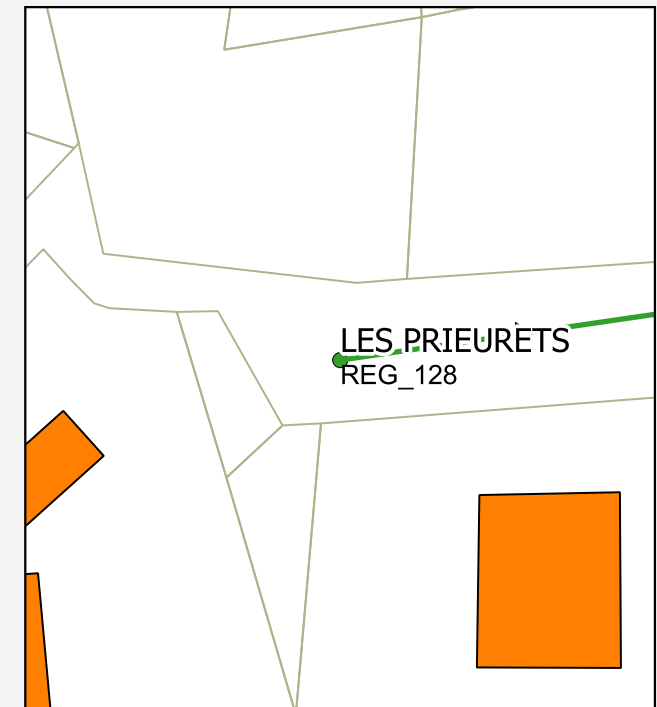
Etat du tampon: LEGERE CORROSION

Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI



Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	MAUVAIS	BON	IMPORTANT		AUCUN	AUCUN
-----	---------	-----	-----------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020410212687YSJYL	U	DEPART	200	PVC	1.42	2		2015020410241696JCUJV

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840119.059524 6468552.125132

NUMERO DU REGARD:

REG_131

Type: EU

Environnement: VOIRIE

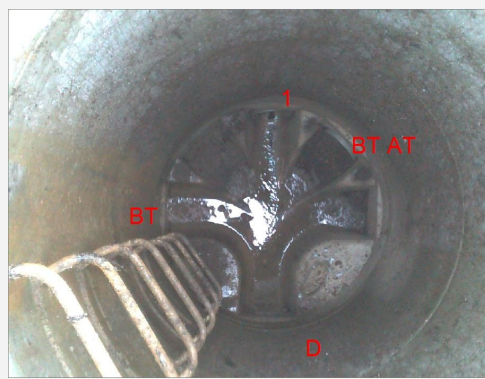
Etat du tampon: BON

Type du tampon: PLEIN

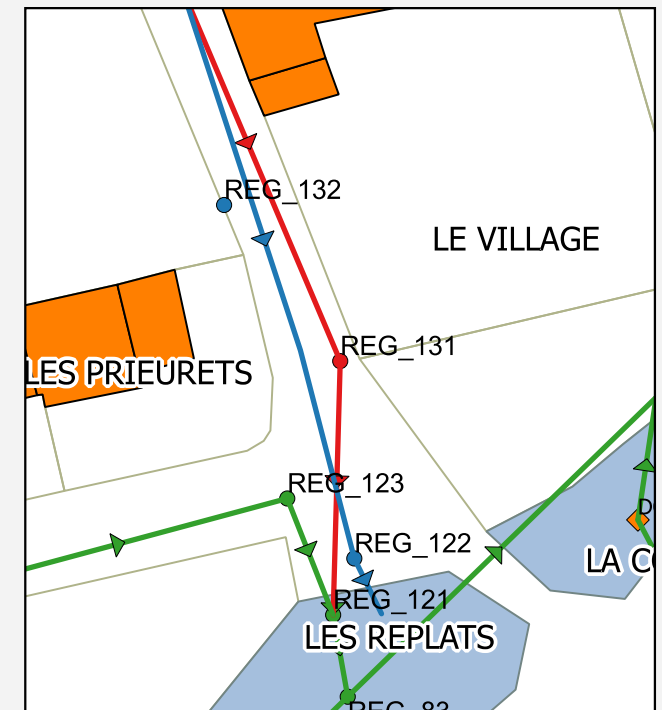
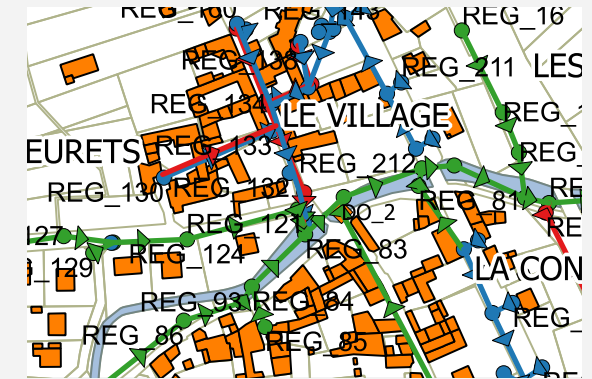
Tampon étanche: OUI

Présence d'echelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	BON	BON	AUCUN		FAIBLE	AUCUN
-----	-----	-----	-------	--	--------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020410331641SLDRE	EU	DEPART	200	PVC	2.87	2		2015020410360108HBTHU
2015020410331641SLDRE	EU	ARR 1	200	PVC	2.87	0		2015020410362969YEXEX



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840099.400948 6468598.547535

NUMERO DU REGARD:

REG_134

Type: EU

Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

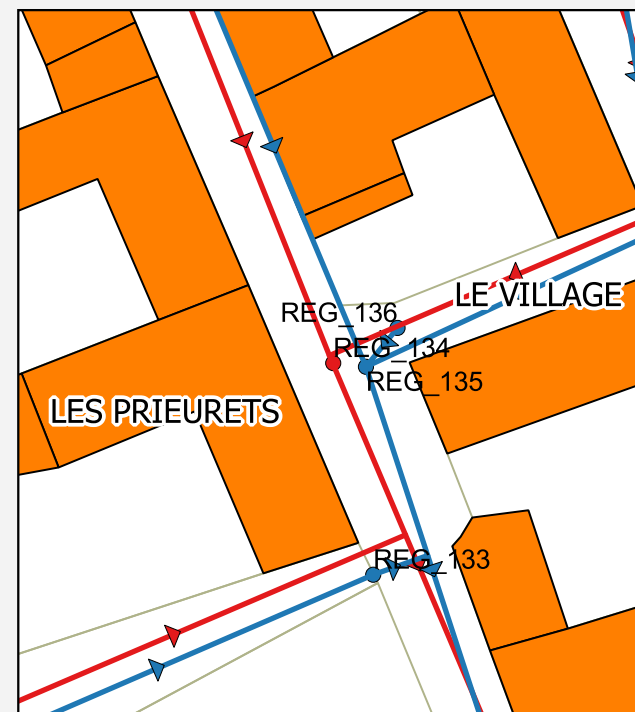
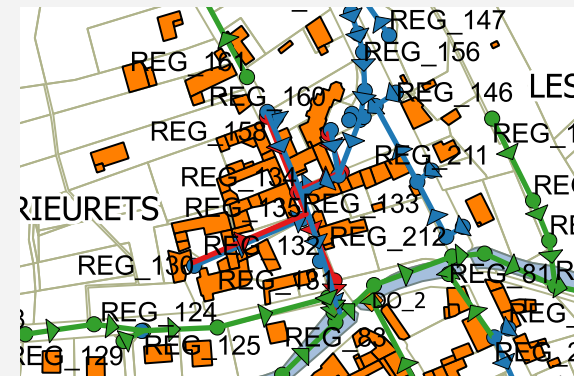
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	BON	BON	AUCUN		FAIBLE	AUCUN
-----	-----	-----	-------	--	--------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020410424011MFXMY	EU	DEPART	200	PVC	2.21	0		2015020410442155EKDJC
2015020410424011MFXMY	EU	ARR 1	200	PVC	2.21	0		2015020410444495NHYNA
2015020410424011MFXMY	EU	ARR 2	200	PVC	2.21	0		2015020410450096YEXDW



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840072.962255 6468659.307434

NUMERO DU REGARD:

REG_161

Type: EU

Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

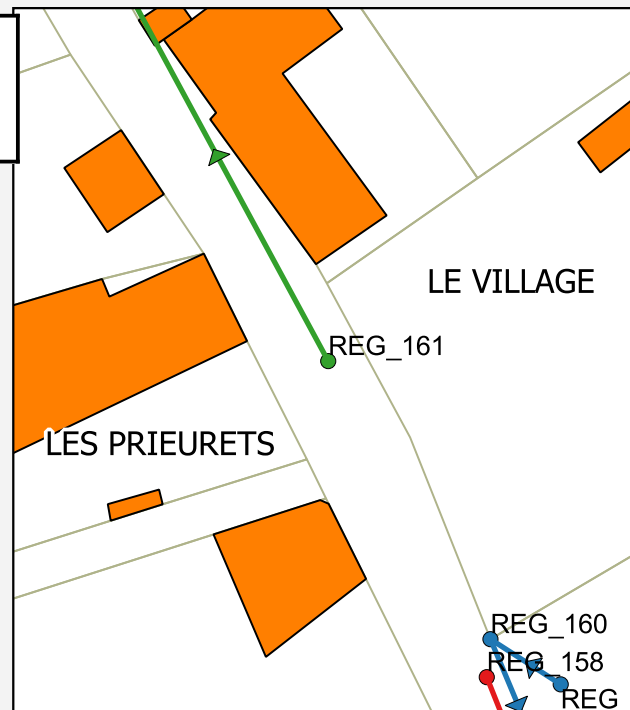
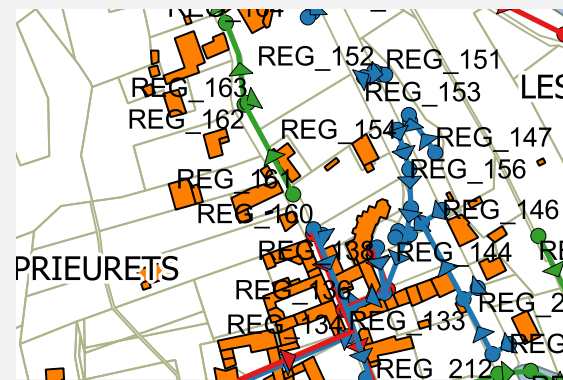
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

NON	MAUVAIS	MOYEN	AUCUN		IMPORTANT	AUCUN
-----	---------	-------	-------	--	-----------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020411234834VPHVI	U	DEPART	0	BETON	0.66	0		2015020411265461KLCJH



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

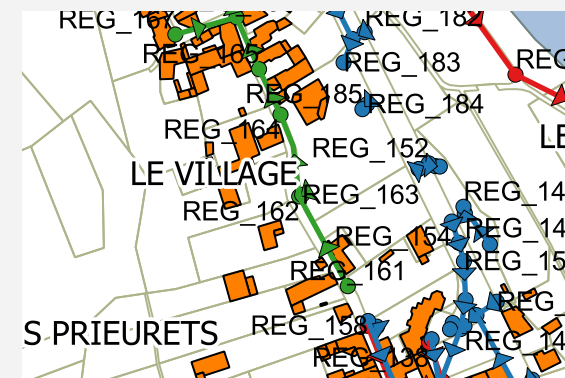
COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840047.360101 6468706.615163

NUMERO DU REGARD:

REG_162

Type: EU



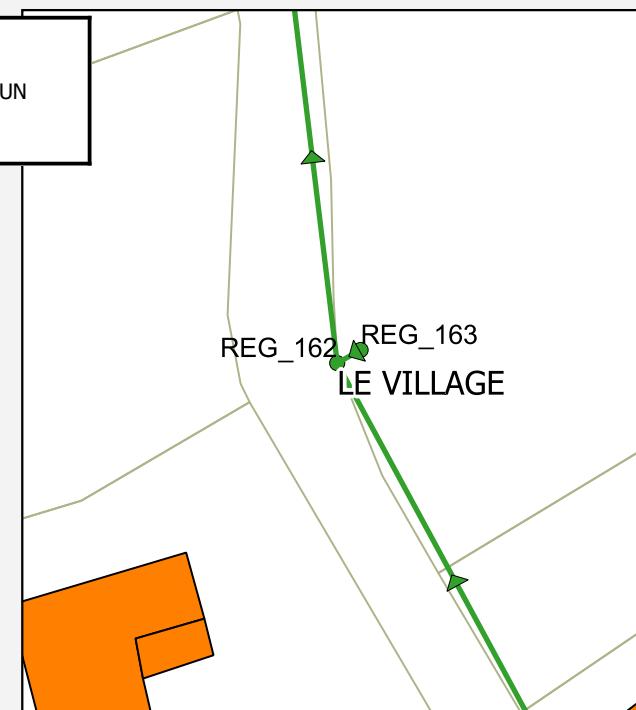
Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: NON
Etat de la cunette: MAUVAIS
Etat de la cheminée: MAUVAIS
Présence d'ECP: IMPORTANT
Présence de mise en charge: IMPORTANT
Présence de dépôt: IMPORTANT
Présence de racine: AUCUN

NON	MAUVAIS	MAUVAIS	IMPORTANT	IMPORTANT	AUCUN
-----	---------	---------	-----------	-----------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020411295548ZSKZL	U	DEPART	300	BETON	0.71	1	A CURER	2015020411344141SBOFA
2015020411295548ZSKZL	U	ARR 1	300	BETON	0.71	0		2015020411352824JJUOU

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

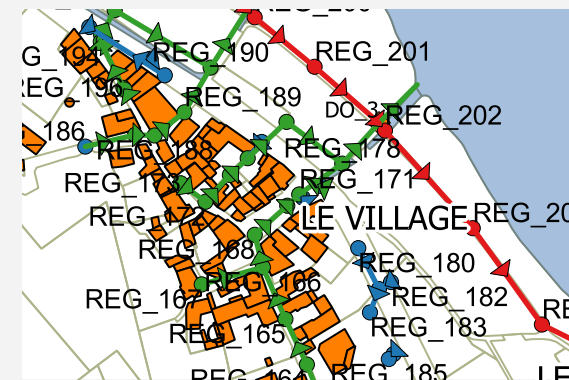
COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840033.452316 6468839.327196

NUMERO DU REGARD:

REG_171

Type: EU



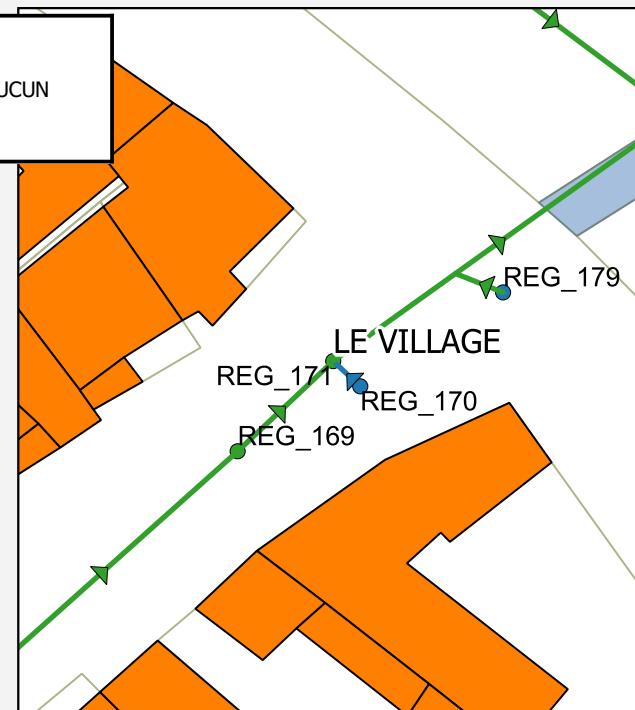
Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

NON UTILISABLE	MAUVAIS	MAUVAIS	AUCUN		FAIBLE	AUCUN
----------------	---------	---------	-------	--	--------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020413255220LEWLX	U	DEPART	0	INDETERMINE	1.7	1		2015020413301432WCVBU
2015020413255220LEWLX	U	ARR 1	400	BETON	1.45	0		2015020413310958JCUIV

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840006.320436 6468858.411072

NUMERO DU REGARD:

REG_175

Type: EU

Environnement: CHEMIN NON GOUDRONNE

Etat du tampon: CORROSION AVANCEE

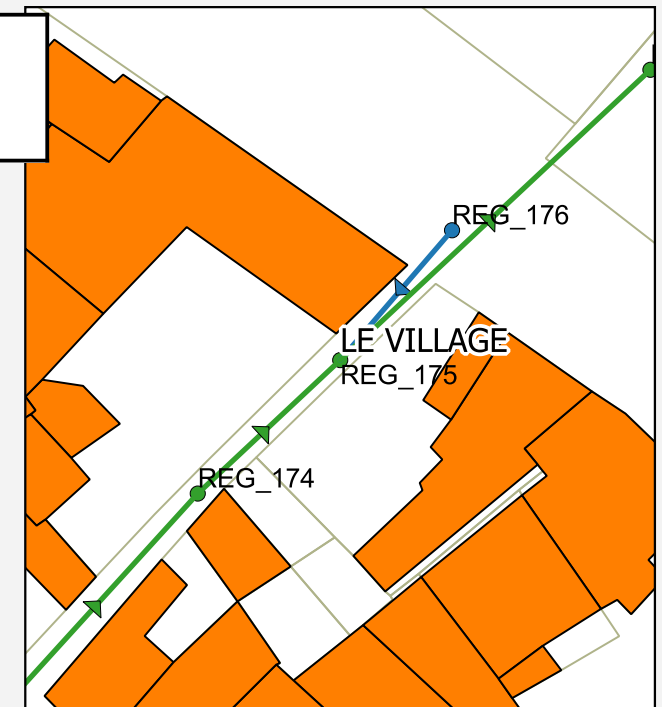
Type du tampon: GRILLE Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

NON	MAUVAIS	MAUVAIS	AUCUN		IMPORTANT	AUCUN
-----	---------	---------	-------	--	-----------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020413450404UNFTG	U	DEPART	0	INDETERMINE	0.95	0		2015020413474316HASHT
2015020413450404UNFTG	U	ARR 1	0	INDETERMINE	0.95	0		2015020413482080ZTKZL
2015020413450404UNFTG	EP	ARR 2	300	PVC	0.65	0		2015020413490598AULAM



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840026.764588 6468877.547749

NUMERO DU REGARD:

REG_177

Type: EU

Environnement: ESPACE PUBLIC

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

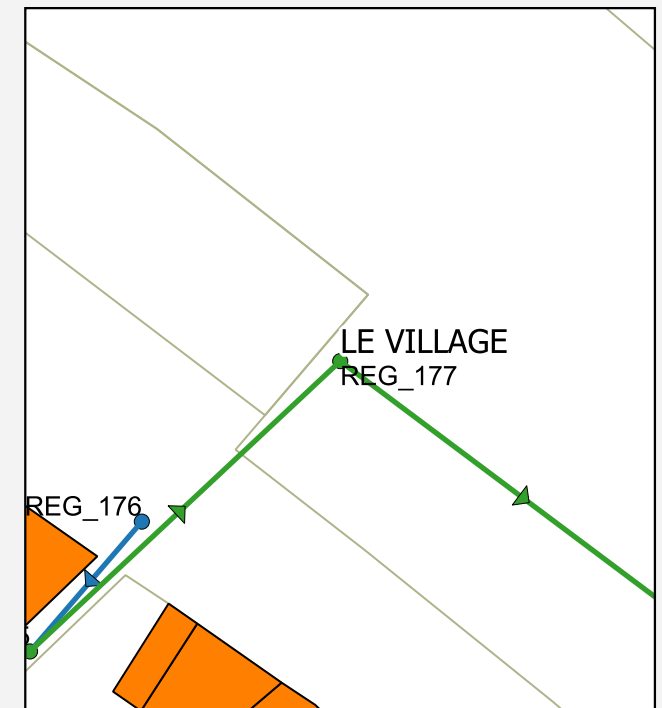
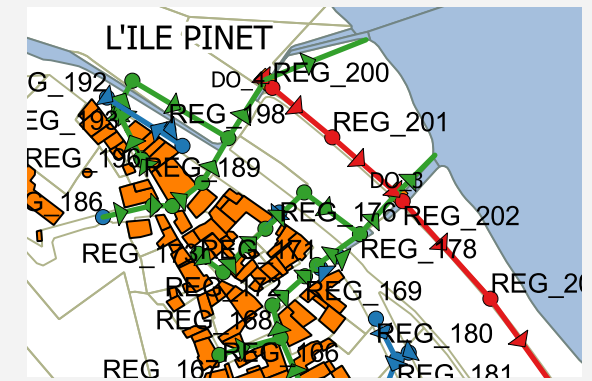
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	MAUVAIS	BON	AUCUN		IMPORTANT	AUCUN
-----	---------	-----	-------	--	-----------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020413550538GARGS	U	DEPART	300	BETON	3.7	0		2015020413573500DXODQ
2015020413550538GARGS	U	ARR 1	300	BETON	3.7	0		2015020413581995QKBQC



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840056.12334 6468855.5584

NUMERO DU REGARD:

REG_178

Type: EU

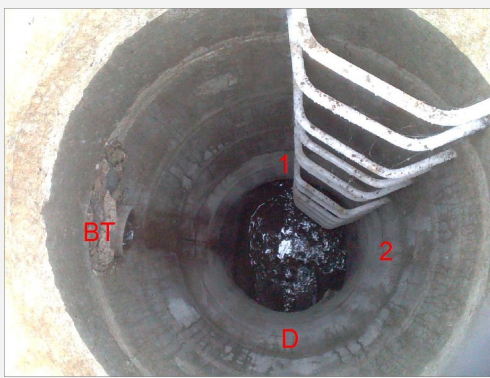
Environnement: ESPACE PUBLIC

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

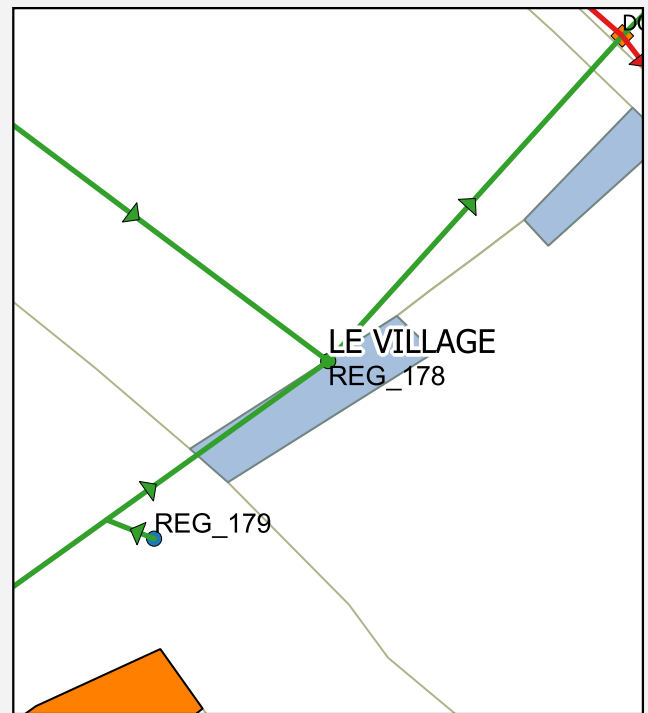
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	MAUVAIS	BON	AUCUN		MOYEN	AUCUN
-----	---------	-----	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020414003586YSJK	U	DEPART	500	BETON	4.05	0		2015020414032250EYPEQ
2015020414003586YSJK	U	ARR 1	500	BETON	4.05	0		2015020414042907VPGVI
2015020414003586YSJK	U	ARR 2	500	BETON	4.05	0		2015020414045299QWQWP



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
839947.018888 6468870.699555

NUMERO DU REGARD:

REG_187

Type: EU

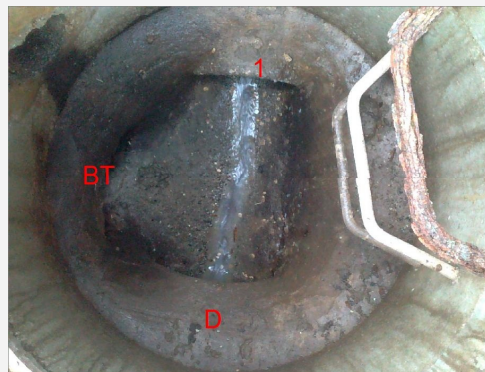
Environnement: VOIRIE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

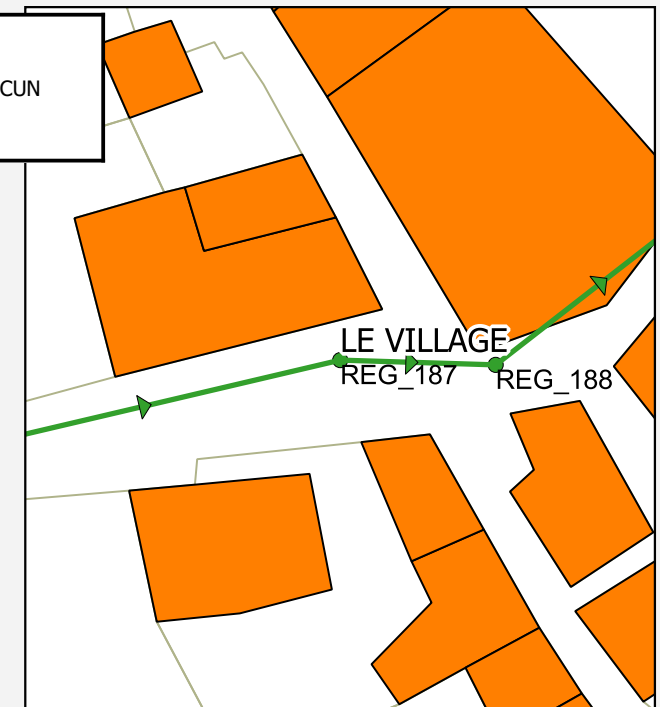
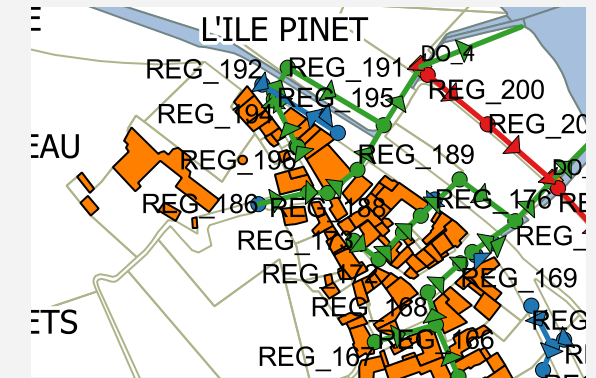
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

NON UTILISABLE	MOYEN	MAUVAIS	AUCUN		AUCUN	AUCUN
----------------	-------	---------	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020414245004YEXDW	U	DEPART	250	BETON	1.25	1		2015020414270048OIZOB
2015020414245004YEXDW	U	ARR 1	250	BETON	1.25	0		2015020414273235SYSJYL



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

NUMERO DU REGARD:

REG_191

COORDONNEES EN LAMBERT 93

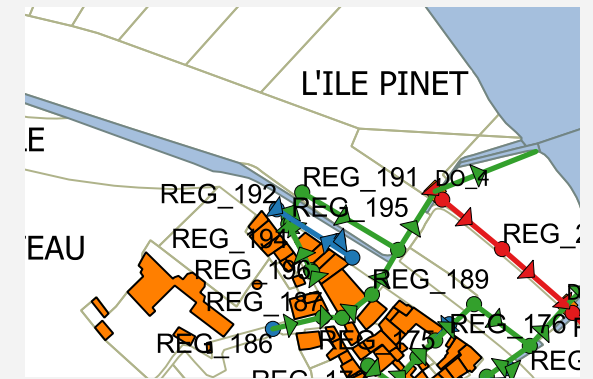
E N
839936.233454 6468936.412147

Type: EU

Environnement: FRICHE

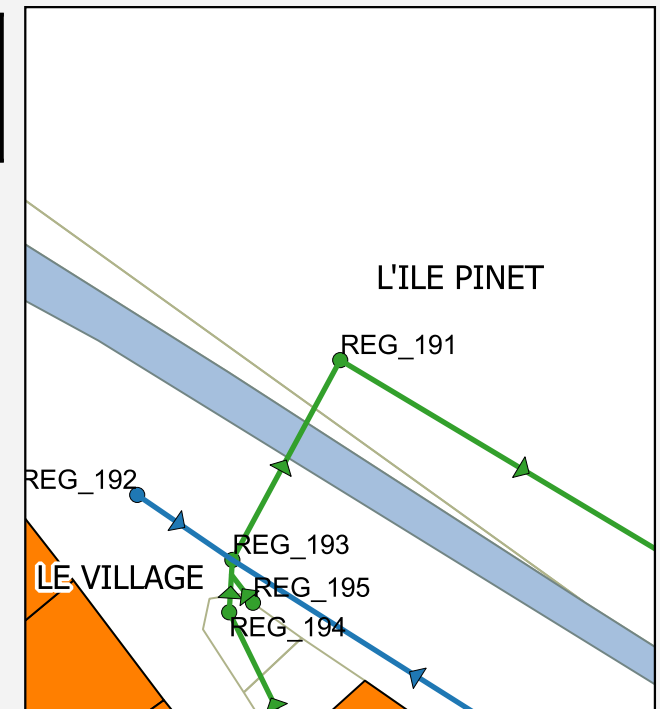
Etat du tampon: LEGERE CORROSION

Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI



Présence d'échelons: NON
Etat de la cunette: MAUVAIS
Etat de la cheminée: BON
Présence d'ECP: AUCUN
Présence de mise en charge: IMPORTANT
Présence de dépôt: AUCUN
Présence de racine: AUCUN

NON	MAUVAIS	BON	AUCUN	IMPORTANT	AUCUN
-----	---------	-----	-------	-----------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020414402601EKDKD	U	DEPART	500	BETON	2.8	0		2015020414424031OUNTM
2015020414402601EKDKD	U	ARR 1	400	BETON	2.8	0		2015020414431676AULAN

COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

NUMERO DU REGARD:

REG_200

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840009.987467 6468932.635848

Type: EU

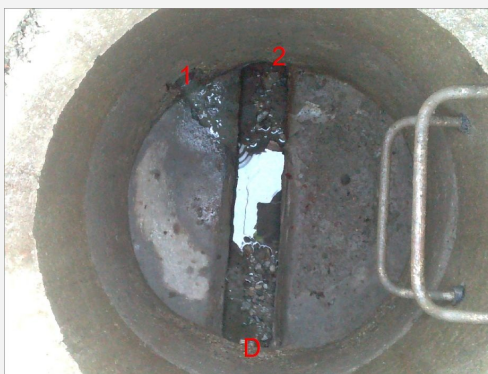
Environnement: CHEMIN NON GOUDRONNE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

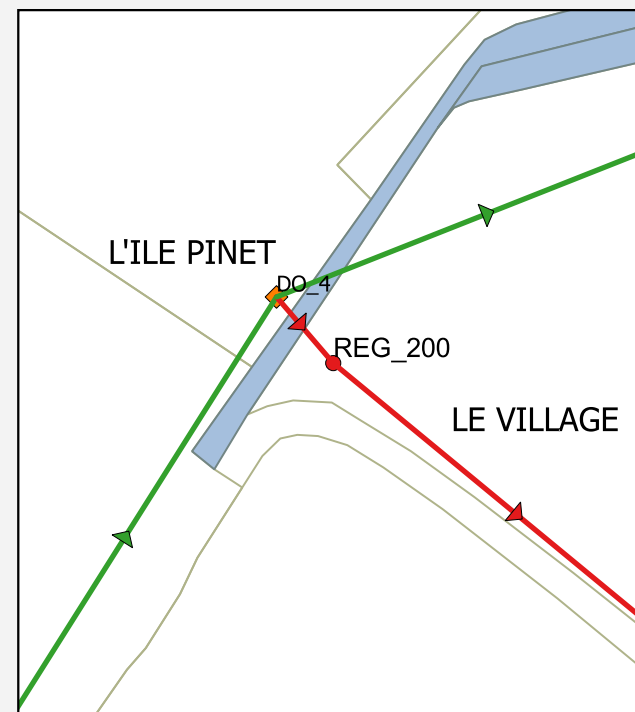
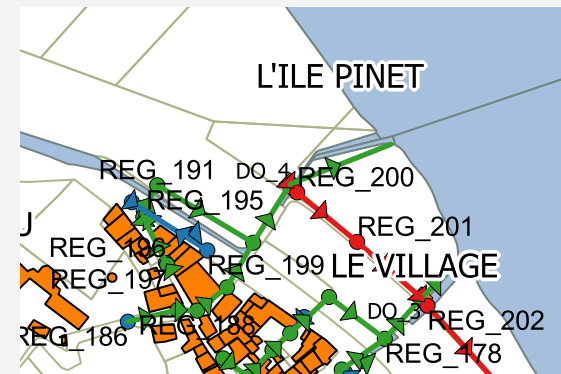
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	BON	MOYEN	AUCUN		IMPORTANT	AUCUN
-----	-----	-------	-------	--	-----------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020415152992TTDYD	EU	DEPART	200	PVC	1.45	0		2015020415173646OIZOA
2015020415152992TTDYD	U	ARR 1	100	PVC	1.25	0		2015020415183217ATLZM
2015020415152992TTDYD	U	ARR 2	200	PVC	1.45	0		2015020415185763DDNIN



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840161.296581 6468770.778573

NUMERO DU REGARD:

REG_203

Type: EU

Environnement: CHEMIN NON GOUDRONNE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

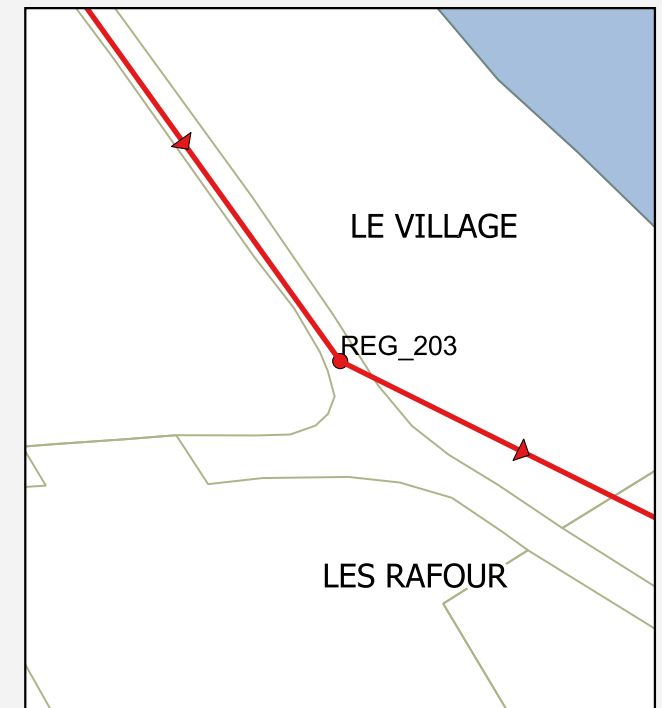
Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	MOYEN	BON	AUCUN		AUCUN	AUCUN
-----	-------	-----	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020415424461XEXDW	EU	DEPART	250	BETON	3.23	0		2015020415445915EKDJC
2015020415424461XEXDW	EU	ARR 1	250	BETON	3.23	0		2015020415453317YYIDJ



COMMUNE DE PEYRAUD

DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

NUMERO DU REGARD:

REG_206

COORDONNEES EN LAMBERT 93

E N
840261.936588 6468717.489806

Type: EU

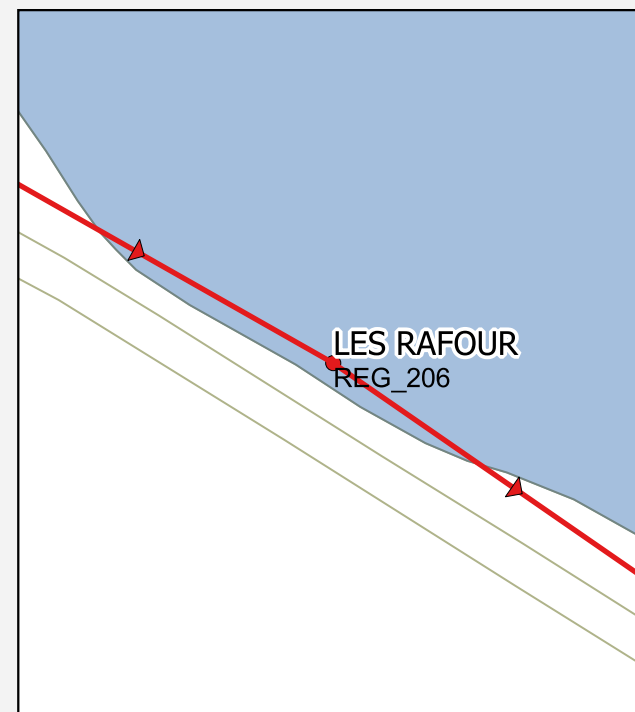
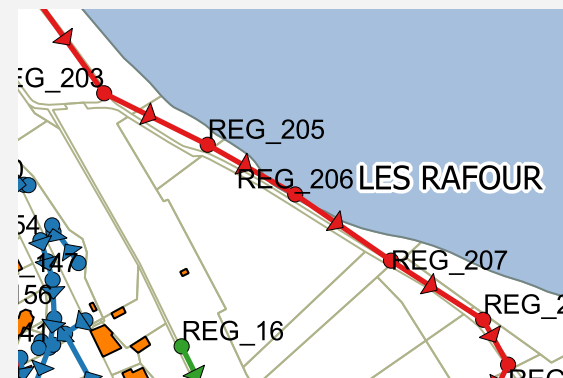
Environnement: CHEMIN NON GOUDRONNE

Etat du tampon: LEGERE CORROSION

Type du tampon: PLEIN Tampon étanche: OUI

Présence d'échelons: Etat de la cunette: Etat de la cheminée: Présence d'ECP: Présence de mise en charge: Présence de dépôt: Présence de racine:

OUI	MOYEN	BON	AUCUN		MOYEN	AUCUN
-----	-------	-----	-------	--	-------	-------



IDUNIQUE	TYPE	CANA	DIAM	MAT	PROF	NB_BRT	COMMENT	ID_INTERVENTION
2015020415521263LSLRK	EU	DEPART	250	BETON	3.35	0		2015020415572443HNGMF
2015020415521263LSLRK	EU	ARR 1	250	BETON	3.35	0		2015020415574700PWPVO